



Concours du second degré

Rapport de jury

Concours : AGREGATION externe

Section : grammaire

Session 2014

Rapport de jury présenté par :

Madame Isabelle BOEHM
Professeur des Universités

présidente du jury

L'agrégation a pour vocation prioritaire de recruter des maîtres de haut niveau, appelés à exercer leur métier essentiellement dans l'enseignement du second degré. Dans certaines disciplines, notamment dans celles qui ne comportent pas de concours internes, elle peut aussi servir à l'amélioration des connaissances et à la promotion d'enseignants déjà en exercice.

Tous les candidats intéressés trouveront des recommandations pratiques et les dernières mises à jour concernant les épreuves des concours, leur contenu, leur déroulement, ainsi que les conditions d'inscription, qui viennent de changer une nouvelle fois, dans les brochures diffusées par le ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et dans la rubrique d'information et d'aide aux concours du second degré du site du ministère (SIAC) (<http://www.education.gouv.fr/siac/siac2>). Toutes les informations y sont soigneusement mises à jour et aisément accessibles.

Rappelons aussi l'existence du *Bulletin Officiel du Ministère de l'Education Nationale*, dont la consultation régulière est aisée en ligne. Elle est fort utile pour tout ce qui concerne la carrière d'un enseignant (et bien plus que ce seul métier !), d'autant que certains textes, en particulier les programmes des agrégations, ne sont plus publiés que dans ce seul Bulletin.

Les textes officiels qui régissent le concours sont les suivants :

I. Conditions d'inscription requises des candidats

Voir les dispositions statutaires et réglementaires des Concours externes et internes dans l'article 5 - III du décret n° 72-580 du 4 juillet 1972, modifié en dernier lieu par le décret n° 2013-768 du 23 août 2013. L'arrêté du 31 décembre 2009 précise bien que le diplôme de master est désormais le diplôme de référence exigé pour se présenter au concours de l'agrégation (cf. version consolidée au 1er janvier 2012 consultable sur www.legifrance.fr).

ATTENTION, les deux pré-requis exigés depuis la session 2012 (*B.O.* du 23 mai 2011), la certification de compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES2) et la certification en informatique et internet (C2i2e), définis par l'arrêté du 31 mai 2010, modifiés par les arrêtés du 4 mai 2011 et du 10 septembre 2012, **ne sont plus exigés** des candidats, à compter de la session 2014 (cf. article 5 du décret N° 2013-768 du 23 août 2013 publié au *J.O.* du 27 août 2013).

De plus, l'interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat de façon éthique et responsable » est **supprimée du concours externe de l'agrégation**. Cette mesure prend effet à la **session 2015**. L'arrêté modificatif de l'arrêté du 28 décembre 2009 vient d'être publié au Journal officiel du 12 août 2014. La suppression de cette interrogation spécifique s'accompagne cependant (nouvel article 8 de l'arrêté de 2009) de l'introduction par les jurys, lors des épreuves d'admission, d'éléments d'interrogation permettant de repérer certaines compétences en lien avec l'exercice du métier d'enseignant, en prenant appui sur le nouveau référentiel des compétences professionnelles fixées par l'arrêté du 1^{er} juillet 2013. On se reportera aux pages suivantes, qui reproduisent le texte du descriptif des épreuves mis à jour en août 2014 sur le site du Ministère de l'Education nationale, dans la rubrique "concours".

Il faut absolument rester vigilant en consultant très régulièrement le site officiel du Ministère de l'Education Nationale (www.education.gouv.fr)

II. Modalités des concours de l'agrégation

Arrêté du 28 décembre 2009 (*J.O.* du 6 janvier 2010) modifié en dernier lieu par l'arrêté du 24 juillet 2013, paru au *J. O.* du 27 août 2013. Sur la dernière modification, voir l'arrêté modificatif de l'arrêté du 28 décembre 2009 publié au Journal officiel du 12 août 2014.

SOMMAIRE

1. Présentation du concours	
Composition du jury.....	p. 5
Statistiques et observations sur l'ensemble du concours 2014	p. 6
2. Usages et conseils pratiques.....	
	p. 9
3. Résultats et commentaires détaillés des épreuves écrites	
Composition française.....	p. 15
Thème grec.....	p. 17
Grammaire et linguistique, épreuve principale	
Option A, I, Ancien français.....	p. 20
Option A, II, Français moderne.....	p. 27
Option B, I, Grec	p. 34
Option B, II, Latin	p. 38
Grammaire et linguistique, épreuve complémentaire	
Option A, I, Grec.....	p. 49
Option A, II, Latin.....	p. 51
Option B I, Ancien français.....	p. 55
Option B II, Français moderne.....	p. 61
Thème latin.....	p. 65
Version latine.....	p. 68
4. Résultats et commentaires détaillés des épreuves orales	
Explication française sur texte au programme.....	p. 75
Questions de grammaire française associées à l'explication de texte	
français au programme.....	p. 77
Exposé de linguistique, option A, ancien français ou français moderne	p. 79
Exposé de linguistique, option B, grec ou latin.....	p. 81
Seconde partie de la leçon de linguistique.....	p. 83
Explication sur texte ancien au programme, grec.....	p. 85
Explication sur texte ancien au programme, latin.....	p. 87
Improvisée, grec.....	p. 89
Improvisée, latin.....	p. 91

1. PRESENTATION DU CONCOURS

Composition du Jury

Directoire :

Mme Isabelle BOEHM	Professeur de linguistique et littérature grecques à l'Université Lumière-Lyon 2, Université de Lyon, Académie de Lyon. Présidente.
M. Bernard COMBEAUD	Inspecteur Général de l'Education Nationale. Vice-Président.
M. Alain BLANC	Professeur de langue et littérature grecques à l'Université de Rouen, Académie de Rouen. Vice-Président.
M. Antoine FOUCHER	Maître de Conférences Habilité à Diriger des Recherches en langue et littérature latines à l'Université de Caen, Académie de Caen. Secrétaire.

Autres membres :

- Mme Fabienne BOISSIERAS, Maître de conférences en langue française à l'université Jean Moulin - Lyon 3, Académie de Lyon.
- M. Jean-Marc CIVARDI, Maître de conférences de littérature française à l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, Académie de Versailles.
- Mme Karine DESCOINGS, Professeur de Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles, au lycée Georges de La Tour à Metz, Académie de Nancy-Metz.
- M^{me} Hélène FRANGOULIS, Maître de conférences de langue et littérature grecques Habilitée à diriger des Recherches, l'Université de Toulouse 2- Le Mirail, Académie de Toulouse.
- M. Laurent GAVOILLE, Maître de conférences de langue et littérature latines à l'Université Michel de Montaigne — Bordeaux 3, Académie de Bordeaux.
- M. Pierre NOBEL, Professeur de langue médiévale à l'Université de Strasbourg, Académie de Strasbourg.
- M. Louis PICARD, Professeur en Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles au Lycée François Couperin et François Ier, Fontainebleau, Académie de Créteil.
- M^{me} Claire MUCKENSTURM-POULLE, Maître de conférences de langue et littérature grecques à l'Université de Franche-Comté, Académie de Besançon.

1. Statistiques et observations sur l'ensemble du concours 2014

L'Agrégation de Grammaire est un concours de haut niveau, comme toutes les agrégations, mais il doit sa réputation de « concours technique » à son orientation linguistique et grammaticale. En effet, il demande des connaissances autant en linguistique française, à la fois médiévale, classique et moderne, qu'en linguistique des langues anciennes, latin et grec. Le candidat à cette agrégation a donc un bagage aussi solide qu'un candidat en Lettres Modernes et aussi sûr en langues anciennes qu'un candidat en Lettres classiques. Il y ajoute même un volet spécifique, le volet de linguistique synchronique et diachronique en latin et en grec. On pourrait même dire qu'un étudiant passionné par les langues anciennes ajoute quelquefois des connaissances en sanskrit, ou bien encore dans une langue vivante de la famille indo-européenne, comme le russe. Un tel bagage n'est pas celui d'un futur chercheur, non, mais d'abord celui d'un futur enseignant, qui saura passionner ses élèves et leur transmettre le goût des langues, le goût de *la* langue ! Préparer cette agrégation permet bien sûr d'enrichir ses connaissances mais surtout d'avoir ensuite à sa disposition des outils spécifiques particulièrement adaptés et efficaces face à un jeune public. Tous les élèves, quels qu'ils soient, où qu'ils soient, quels que soient leur environnement et leur milieu, hier autant qu'aujourd'hui, ont de la curiosité qui ne demande qu'à être éveillée ! Pouvoir proposer un point de grammaire française, un écart de syntaxe, un néologisme, même s'il n'est pas encore validé par l'Académie, avec la technique et la méthode d'un agrégé ou d'un agrégatif de grammaire, c'est donner à des élèves des explications claires et rigoureuses. C'est leur raconter l'histoire des mots, et celle de la langue tout entière : ils sont, pendant de tels « récits », suspendus aux lèvres de leur professeur ! La présidente de jury qui rédige ces lignes parle d'expérience. Le ministère de l'Education Nationale a lancé un appel dans ce sens auprès des futurs enseignants et il s'est engagé dans la voie de la promotion de ce concours en augmentant le nombre de postes (7 en 2012, 10 en 2013). De plus, malgré le nombre restreint de candidats à la session 2013, le nombre de postes a été maintenu à 10 pour la session 2014. Les universités en revanche ont de moins en moins la possibilité de suivre ce mouvement de promotion de l'Agrégation de Grammaire, le jury en est bien conscient et en fait hélas lui-même l'expérience au quotidien. C'est pourquoi les rapports détaillés que l'on trouvera ici sont plus développés que les années précédentes, car les candidats ont de plus en plus de difficultés à avoir une préparation spécifique et adaptée. Nous donnons ici d'emblée quelques conseils essentiels aux futurs agrégatifs :

- lire avec la plus grande attention le présent rapport, en particulier, pour la **linguistique, les rapports de la première composition, pour les options A et B** (ceux de Pierre Nobel, Fabienne Boissieras, Alain Blanc et Laurent Gavaille). **Fabienne Boissieras a donné une bibliographie essentielle en linguistique française et Laurent Gavaille a développé tous les conseils à suivre pour bien se préparer à l'épreuve écrite et orale ;**
- lire les rapports des **huit dernières années** et s'entraîner à traiter les sujets qui y sont proposés en linguistique ;
- essayer, dans la mesure du possible, de **venir assister aux épreuves orales** (qui auront lieu normalement en 2015 au même endroit qu'en 2014, au lycée Victor Duruy, boulevard des Invalides, à Paris) **ET rencontrer les membres du jury** ainsi que les candidats après la proclamation des résultats. Le jury est alors à la disposition des candidats, surtout des futurs candidats, et pourra répondre à toutes les questions. De plus, les futurs candidats pourront échanger avec les admissibles et les admis au concours et profiter de leur expérience ;
- lire et posséder les ouvrages fondamentaux de linguistique ancienne et moderne (Martinet, Lejeune, Benveniste, Chantraine au minimum)
- **lire les œuvres pendant l'année précédente** (nous rappelons que la moitié du programme en langues anciennes est valable deux ans !) et **traduire de près le programme réduit.**

Le nombre de candidats inscrits au concours en 2014 était exactement le même qu'en 2013 : 48 inscrits. Le nombre de candidats ayant terminé toutes les épreuves a augmenté : 11 en 2013, 12 en 2014. Un seul d'entre eux n'a pas été admissible : le niveau était trop faible dans toutes les épreuves. Il a été absolument impossible de pourvoir les 10 postes proposés étant donné le niveau des candidats :

le jury a constaté d'inquiétantes lacunes en grammaire fondamentale, tant en français moderne qu'en langues anciennes, ou encore une méconnaissance surprenante de tel volet du programme, qui n'avait pas été préparé du tout au cours de l'année. Ce n'est pas parce qu'il y a dix postes et onze admissibles que tous moins un seront reçus ! Plusieurs candidats ont donné au jury la désagréable impression que, puisqu'ils étaient là, c'est que « c'était bon ». Non, il y a des efforts à fournir pour être reçu à cette agrégation ! Il est certes plus agréable pour tous de venir passer ses épreuves en étant détendu, mais il y a une marge tout de même entre détente et insouciance légèreté ! Le jury est au regret de devoir préciser qu'un futur enseignant doit avoir une attitude simplement correcte, c'est-à-dire attentive, à l'écoute des questions. Un candidat qui vient présenter une explication ou une question de linguistique n'est, pas plus qu'un enseignant d'ailleurs, un « donneur de leçons » ! Un jury, tout comme des élèves, sera sensible à un véritable investissement du candidat dans son exposé. Enfin, le jury renouvelle ses encouragements pour les candidats futurs : venez assister à des épreuves orales pour mieux vous y préparer et prévenir de la sorte tout mouvement de panique et d'effolement absolument inutile pendant les épreuves orales ! Le jury ne demande qu'à être séduit et heureusement surpris, comme cela s'est produit, par exemple pour telle explication d'un passage de la *Vie d'Antoine* présentée sous forme de commentaire composé où la candidate, par sa finesse et son intelligence du texte, a emporté l'adhésion de ses auditeurs.

Sur les 11 candidats admissibles, un seul était en option A, ce que le jury regrette... Nous rappelons que le « profil » d'un candidat en option A peut être celui d'un futur grammairien passionné par la langue médiévale ou moderne.

Bilan des épreuves écrites Années 2012-2014

	Session 2012	Session 2013	Session 2014
Moyenne générale Ecart : notes/20	05,08 – 11,71	06,25 – 12,66	03,72 – 15,04
Composition française	03 – 17 (moy. : 08,5)	03 – 15 (moy. : 09,45)	02 – 16 (moy. : 08,08)
Linguistique composition principale	08 – 13,5 (moy. : 10,4)	05,75 – 13,25 (moy. : 09,49)	03,5 – 12 (moy. : 07,6)
Linguistique composition complémentaire	01,5 – 13 (moy. : 06,05)	04 – 12,5 (moy. : 08,84)	01 – 16,5 (moy. : 07,45)
Thème latin	01,5 – 16 (moy. : 09,44)	01,5 – 16 (moy. : 08,22)	01,25 – 12,5 (moy. : 07,25)
Thème grec	03 – 15 (moy. : 09)	04 – 16 (moy. : 09,63)	01 – 14 (moy. : 07,71)
Version latine	0,5 – 11,5 (moy. : 07,2)	01 – 13,5 (moy. : 08,72)	02 – 12,5 (moy. : 09,62)

Sur ces trois années, la comparaison des résultats des épreuves écrites met en évidence qu'il n'y a pas véritablement de baisse générale du niveau mais que, malgré tout, les notes les plus basses... sont de plus en plus basses, alors que les exigences du jury se sont faites légèrement plus modestes sur ces trois années et que les critères de notation sont restés constants.

Le jury a constaté des faiblesses contre lesquelles les futurs candidats doivent lutter :

a- pour ce qui concerne la **composition française** :

- se relire pour éviter les fautes de langue ;
- veiller à la **clarté** dans l'organisation, la progression, l'expression ;
- penser à **élargir** le sujet aux contours de l'œuvre ;
- avoir un bagage de **lectures critiques** à utiliser.

b- pour ce qui concerne les épreuves de **thèmes latin et grec** :

- revoir **sa grammaire normative** ;

- appliquer les règles de grammaire à la lecture de textes simples ;
- penser à utiliser les textes du programme en littérature classique pour préparer ces

épreuves.

c- pour les **épreuves de linguistique** :

- faire des **fiches systématiques** en phonétique, morphologie, syntaxe à partir des points de traduction délicats des œuvres au programme ;
- s'entraîner à faire des plans de question à partir des rapports de jury.

Bilan des épreuves orales

Sur les trois dernières années, le nombre de candidats reçus a évolué de la manière suivante :

2012	2013	2014
7 postes	10 postes	10 postes
7 admissibles	10 admissibles	11 admissibles
5 reçus	7 reçus	6 reçus

Attention, il faut ajouter à ces chiffres un autre élément : la barre d'admission a été sur ces trois dernières abaissée de 10% par an... C'est dire si le jury tient compte des conditions de préparation des candidats et de l'évolution de la formation en Lettres classiques.

Les recommandations qui viennent d'être faites pour les épreuves écrites sont largement valables pour les épreuves orales. La clarté et la rigueur sont des qualités essentielles pour réussir toutes les épreuves de ce concours, qui demande du travail, un véritable travail, de maîtrise des exercices, de connaissance de toutes les œuvres au programme et d'aisance en grammaire et en linguistique, qu'il s'agisse de la langue française ou des langues anciennes. **Il s'agit juste de travailler à fond pendant une année pleine dès la parution du programme**, cela en vaut la peine : toute une carrière en sera enrichie !

Une nouvelle génération d'agrégatifs de grammaire est en expansion, et le prochain concours devrait être plus satisfaisant, à la fois en nombre de candidats et en qualité. Nous leur souhaitons bonne lecture de ce rapport et leur adressons tous nos encouragements.

2. USAGES ET CONSEILS PRATIQUES

Le programme du concours est fixé chaque année et renouvelé par moitié en latin et en grec. Il est publié au *B.O.E.N.* à partir de janvier de l'année de la session. Pour la prochaine session, celle de 2015, il a été publié le 14 février 2014. Les candidats ont donc le loisir de commencer à préparer les textes dès l'année précédant le concours, au moins pour une partie de programme en langues anciennes, et en tout cas avant la rentrée universitaire de l'année du concours. Nous les encourageons chaque année à le faire. Cela permet à la fois de prendre le temps de se familiariser avec les œuvres et de gagner du temps pendant l'année, tout au bénéfice des compléments qui seront apportés en cours.

Les épreuves écrites des concours des agrégations des Lettres se dérouleront simultanément, pour la session 2015, du lundi 16 mars au vendredi 20 mars. Le calendrier en est publié sur le site du ministère. Les épreuves d'admission se déroulent du lundi au vendredi, fin juin-début juillet. Elles ont lieu généralement dans un établissement public parisien.

Ce concours, lourd il est vrai sur le plan technique par rapport à l'agrégation de Lettres classiques, demande une préparation en amont, dès la licence en réalité. C'est le cas, certes, pour toutes les agrégations. Mais l'agrégation de grammaire présente une particularité : les deux épreuves de grammaire et linguistique à l'écrit et la leçon à l'oral sont des épreuves techniques qui demandent l'acquisition d'un bagage solide, en linguistique ancienne ET en linguistique française médiévale et moderne.

A côté de cette particularité, il faut souligner que l'agrégation de grammaire partage avec les autres agrégations des Lettres un point commun fort : la composition française à l'écrit, d'une durée de sept heures, et l'explication française à l'oral. La composition française écrite est placée depuis la session 2013, en première position. Il s'agit donc surtout de "tenir la barre" avec fermeté et confiance tout au long des épreuves en pensant bien que c'est un CONCOURS où tous les candidats sont dans des conditions analogues. Nous ajouterons qu'il faut absolument "tenir le coup" et se présenter à **toutes** les épreuves écrites. **La note de zéro est éliminatoire, à l'écrit comme à l'oral.**

Les candidats de la session 2014 savaient très bien qu'ils étaient peu nombreux à se présenter à une agrégation aussi lourde, répétons-le sans hésiter, que l'agrégation de grammaire. La difficulté de ce concours est donc en quelque sorte « compensée » par la proportion de chances de réussite en ce moment, puisqu'il y avait 11 admissibles pour 10 postes. Les encouragements prodigués dans le rapport de la session 2013 ont, semble-t-il, été entendus : le jury a constaté une proportion signifiante d'enseignants en exercice parmi les candidats admissibles cette année. Cependant, comme on le relira au fil de la lecture des rapports détaillés pour chaque épreuve, avoir la pratique de l'enseignement des langues anciennes en collège ou en lycée ne suffit pas à garantir la réussite aux épreuves d'admissibilité. Avoir eu, de plus, la chance de bénéficier d'un enseignement conséquent en linguistique des langues anciennes au cours de ses années de licence, il y a plus de quinze ans, constitue en soit, certes, un avantage par rapport à des candidats qui ont obtenu leur diplôme il y a deux ou trois ans avec un enseignement beaucoup moins lourd dans leur maquette de licence, mais cela ne suffit pas non plus. **Le jury demande instamment à tous les futurs candidats de lire avec attention les rapports détaillés qui suivent, en particulier en linguistique (langue médiévale, langue française, langue grecque et latine). Les membres du jury, qui savent que la préparation à cette agrégation est rarement proposée dans les universités françaises, y ont développé dans le plus grand détail les conseils à suivre pour réussir ces épreuves, et ils y ont intégré cette année une bibliographie**

de base. Il faut absolument se procurer ces manuels et en posséder le contenu pour réussir correctement les épreuves écrites et orales en linguistique.

Les épreuves de linguistique à l'écrit sont placées en milieu de semaine, le jeudi, et sont réparties de la manière suivante : 4h30 le matin pour la composition principale (option A, ancien français et français moderne ; option B, latin et grec) et 2h30 pour la composition complémentaire, l'après-midi (option A, latin et grec ; option B, ancien français et français moderne). Depuis la session 2013, les épreuves de la composition complémentaire sont dans toute la mesure du possible un peu allégées : les questions sont réduites (questions portant seulement sur une partie du texte, analyses de mots en nombre restreint ou bien texte d'étude court) afin de tenir compte des conditions de préparation de cette agrégation, dont on sait combien elles sont de plus en plus difficiles. Les épreuves de thème latin et de thème grec suivent la dissertation. La version latine, elle, est en dernière position. Ces épreuves ont chacune une durée de quatre heures sans changement. La préparation à toutes ces épreuves ne peut être satisfaisante sans un entraînement régulier en amont, avec une "mise en condition" : il faut faire tous ces exercices en se mettant dans les conditions du concours le plus vite possible pendant l'année de préparation, même si c'est, au début, un peu difficile. Mais plus on en fait, plus il est facile de respecter le temps imparti et de se préparer à réussir.

Les épreuves orales, qui ont lieu fin juin - début juillet, se déroulent chacune devant un jury de trois ou quatre membres. Si un seul d'entre eux a proposé le sujet, tous les membres du jury peuvent intervenir et toutes les questions posées sont faites pour aider le candidat à mettre en valeur ses connaissances et ses qualités. Le candidat doit donc être attentif à tous les membres du jury et surtout conserver toute son attention pour répondre à des questions bienveillantes des interrogateurs qui font tout pour aider le candidat à conserver ses capacités de réaction et à mobiliser toutes ses connaissances. Le jury reste aussi neutre que possible pendant les épreuves orales. Rappelons que, pour chaque épreuve orale d'explication, en français comme en langues anciennes, sont posées, après l'exposé du candidat, quatre questions de grammaire normative (deux en morphologie, deux en syntaxe, en général), très simples (pendant dix minutes) qui sont associées à un entretien avec le jury qui a une durée de cinq minutes. On en trouvera le détail dans les pages suivantes.

Après la délibération finale et la proclamation des résultats, **tous** les candidats, reçus, admissibles et non admissibles, sont accueillis par les membres du jury, et peuvent consulter leurs copies. Nous encourageons très vivement les candidats qui n'ont pas été admissibles ou qui n'ont pas été reçus à venir discuter à ce moment-là avec le jury : il prodiguera tous les conseils et tous les encouragements pour une réussite future. **Nous encourageons aussi les futurs candidats à l'agrégation de grammaire à venir assister aux épreuves orales et à venir demander des conseils aux membres du jury après la proclamation des résultats.** De plus, ils pourront rencontrer les candidats reçus et trouveront aussi auprès d'eux de l'aide : nous avons vu cette année certains candidats reçus proposer aux futurs agrégatifs des photocopies de leurs fiches et même des ouvrages du programme.

Nous rappelons que les épreuves orales sont publiques, mais sous certaines conditions : le public doit être muet, ne prendre aucune forme de note, laisser toutes ses affaires hors de la salle et rester correct. De plus, le président du jury, dans le souci du bon déroulement des épreuves pour les candidats, se réserve le droit de refuser la présence du public.

Nous rappelons ci-dessous les éléments concernant les différentes épreuves du concours. ATTENTION, le déroulement des épreuves orales change à partir de la session 2015. On en trouvera le détail aux pages suivantes.

Descriptif des épreuves (session 2013 et 2014)

Epreuves d'admissibilité

	Intitulé	Coefficient	Durée
1	Composition française	9	7 heures
2	Thème latin	5	4 heures
3	Thème grec	5	4 heures
4	Grammaire et linguistique Première composition	8	4 heures 30
5	Grammaire et linguistique Seconde composition	4	2 heures 30
6	Version latine	5	4 heures

Epreuves d'admission

	Intitulé	Coefficient	Temps de préparation	Durée de l'épreuve
1	Explication d'un texte français moderne	12	2h	30mn + 15mn (questions + entretien)
2	Explication d'un texte latin ou grec tiré des œuvres au programme	9	2h	30mn + 15mn (questions + entretien)
3	Explication improvisée sans dictionnaire	6	45mn	15mn + 15mn (questions + entretien)
4	Grammaire et linguistique Première partie Linguistique	10	Au total 3h	Au total 1h : 25mn exposé linguistique +10mn exposé "Agir" PUIS +15mn entretien linguistique +10mn entretien "Agir"
4bis	Seconde partie "Agir"	5		

Descriptif des épreuves de l'agrégation externe section grammaire à compter de la session 2015

Les épreuves sont notées de 0 à 20. Pour toutes les épreuves, la note zéro est éliminatoire.

Le fait de ne pas participer à une épreuve ou à une partie d'épreuve, de s'y présenter en retard après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, de rendre une copie blanche, d'omettre de rendre la copie à la fin de l'épreuve, de ne pas respecter les choix faits au moment de l'inscription ou de ne pas remettre au jury un dossier ou un rapport ou tout document devant être fourni par le candidat dans le délai et selon les modalités prévus pour chaque concours entraîne l'élimination du candidat.

Le programme des épreuves est **publié sur le site internet du ministère** chargé de l'Éducation nationale.

Épreuves écrites d'admissibilité

Composition française sur un sujet se rapportant à un auteur du programme	7 heures	Coefficient 9
Thème latin	4 heures	Coefficient 5
Thème grec	4 heures	Coefficient 5
Épreuve à option de grammaire et linguistique (sur les textes du programme réduit) • • Première composition (composition principale) Option A : français ancien et moderne. Option B : grec et latin.	4 heures 30 minutes	Coefficient 8
• • Deuxième composition (composition complémentaire) Option A : grec et latin. Option B : français ancien et moderne.	2 heures 30 minutes	Coefficient 4

Version latine	4 heures	Coefficient 5
-----------------------	----------	---------------

Épreuves orales d'admission

Lors des épreuves d'admission, outre les interrogations relatives aux sujets et à la discipline, le jury pose les questions qu'il juge utiles lui permettant d'**apprécier la capacité du candidat**, en qualité de futur agent du service public d'éducation, à **prendre en compte** dans le cadre de son enseignement **la construction des apprentissages des élèves et leurs besoins, à se représenter la diversité des conditions d'exercice du métier, à en connaître de façon réfléchie le contexte, les différentes dimensions** (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) **et les valeurs qui le portent**, dont celles de la République.

Le jury peut, à cet effet, prendre appui sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation fixé par l'arrêté du 1er juillet 2013.

Epreuve 1 : Explication préparée d'un texte de français moderne tiré des auteurs du programme

Durée de la préparation : 2 heures

Durée : 30 minutes

Coefficient 12

L'explication est suivie :

d'une interrogation de grammaire consacrée à des questions simples de grammaire normative que le jury propose à ce moment au candidat (durée : 10 minutes)

d'un entretien entre le jury et le candidat consacré à l'ensemble de l'épreuve (durée : 10 minutes).

Epreuve 2 : Explication préparée d'un texte latin ou d'un texte grec tiré des auteurs du programme, selon tirage au sort

Durée de la préparation : 2 heures

Durée : 30 minutes

Coefficient 9

Avant le commencement des épreuves orales, un **tirage au sort précisera si le candidat doit**, pour les épreuves 2 et 3, **faire une explication préparée latine et une explication improvisée grecque, ou inversement.**

L'explication est suivie :

d'une interrogation de grammaire consacrée à des questions simples de grammaire normative que le jury propose à ce moment au candidat (durée : 10 minutes)

d'un entretien entre le jury et le candidat consacré à l'ensemble de l'épreuve (durée : 10 minutes).

Epreuve 3 : Explication improvisée, sans dictionnaire, d'un texte de latin ou de grec, selon tirage au sort, choisi hors du programme

Durée de la préparation : 45 minutes

Durée : 15 minutes

Coefficient 6

Avant le commencement des épreuves orales, un **tirage au sort précisera si le candidat doit**, pour les épreuves 2 et 3, **faire une explication préparée latine et une explication improvisée grecque, ou inversement.**

L'explication est suivie :

d'une interrogation de grammaire consacrée à des questions simples de grammaire normative que le jury propose à ce moment au candidat (durée : 5 minutes)

d'un entretien entre le jury et le candidat consacré à l'ensemble de l'épreuve (durée : 10 minutes).

Epreuve 4 : Exposé de grammaire et linguistique à propos d'un texte du programme

Durée de la préparation : 2 heures

Durée : 30 minutes

Coefficient 9

A propos d'un texte choisi dans le programme réduit, le candidat **expose une ou plusieurs questions de linguistique et/ou de grammaire**. Il a la faculté de **montrer**, au-delà des exemples du texte, **ses connaissances générales de la langue**.

Le candidat subit obligatoirement l'épreuve orale correspondant à l'option choisie à l'écrit :

Option A : français ancien ou français moderne

Option B : grec ou latin.

L'épreuve est suivie **d'un entretien de 20 minutes**.

Mise à jour : août 2014

Remarque : Les candidats passent les épreuves 1, 2, 4 selon le tirage au sort effectué pendant la réunion d'accueil aux

épreuves d'admissibilité. L'épreuve 3 est toujours la dernière des épreuves d'admission.

Ouvrages usuels essentiels mis à disposition des candidats pour la préparation des épreuves orales

(ATTENTION, pour l'épreuve improvisée hors-programme, aucun ouvrage n'est disponible dans la salle de préparation) :

Dictionnaires :

Dictionnaires bilingues latin-français (F. Gaffiot) et grec-français (A. Bailly, Magnien-Lacroix)

Dictionnaire Littré

Dictionnaire de la mythologie grecque et romaine

Dictionnaire de l'Antiquité grecque et romaine

Dictionnaire culturel de la Bible

Dictionnaire Robert des noms propres

Atlas :

Atlas du monde grec

Atlas de la Rome antique

Civilisation et histoire :

Guide grec antique

Guide romain antique

Histoire grecque

Histoire romaine

Dans la collection "Que sais-je ?", *Le siècle de Périclès, L'Empire romain, Les grandes dates de l'Antiquité*

Dans la collection "Vies quotidiennes", *La vie quotidienne à Rome, La vie quotidienne en Grèce à l'époque classique*

3. RÉSULTATS ET COMMENTAIRES DÉTAILLÉS DES ÉPREUVES ÉCRITES

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE COMPOSITION FRANÇAISE

Établi par MM. Jean-Marc CIVARDI et Louis PICARD

Sujet :

« La liberté du genre romanesque en fait l'expression privilégiée des grands débats du XVIII^e siècle et des mutations du temps. Contre les identités fixes et les caractères innés de la tragédie, le roman raconte des devenirs, suit des itinéraires existentiels, regarde la vie de tous les jours. L'absence de forme *a priori* correspond au postulat de l'empirisme qui conçoit l'individu comme le résultat de ses sensations, comme un croisement d'influences. D'une première personne qui se limite à une expérience particulière à une troisième personne qui cherche une distance par rapport aux faits, la multiplicité des possibilités narratives est en phase avec un monde décentré, monde de la physique moderne qui fait son deuil des anciennes certitudes de l'anthropocentrisme, monde de la politique moderne qui refuse l'obéissance aux traditions et le principe d'autorité. »

Cette citation de Michel Delon, spécialiste reconnu du siècle des Lumières, était extraite de sa contribution « Le roman du XVIII^e siècle » (p. 699) dans le volume *Histoire de la France littéraire. Classicismes XVII^e - XVIII^e siècle*, dirigé par Jean-Charles Darmon et Michel Delon (P. U. F., coll. « Quadrige », 2006), le genre d'ouvrage qu'un candidat doit consulter soit avant d'étudier en détail l'œuvre au programme, soit après, pour avoir un large panorama littéraire de l'époque et du genre abordé plus particulièrement. M. Delon ne pensait pas qu'au roman de Montesquieu en écrivant ces lignes mais elles nous ont paru riches de développements pour l'exercice demandé. La citation était évidemment longue et se devait d'être restituée, et non simplement répétée, dans l'introduction. Le travail de présentation et d'analyse du sujet joue précisément un rôle essentiel puisqu'il détermine, avec la problématique, l'ensemble de la démonstration. Il ne s'agit pas d'un élagage qui consisterait à évacuer tout ce qui dans l'énoncé semble secondaire aux yeux du candidat, au risque d'un gauchissement du sens de l'ensemble. Il ne s'agit pas plus d'en paraphraser les uns après les autres les formules et les termes, au risque d'une redondance peu porteuse. S'il convient bien sûr de donner un sens et un contenu précis aux formules du sujet en en restituant leurs présupposés (ainsi l'expression « itinéraires existentiels » était à examiner par rapport aux protagonistes du roman mais ne se rapportait pas à la phénoménologie telle que J.P. Sartre la présente, même romancée), l'essentiel est d'en faire apparaître la cohérence, celle d'une thèse ou d'une proposition critique qu'il s'agit ensuite de discuter.

L'ensemble de la composition française doit alors fonctionner comme une prise de position par rapport au sujet : il est donc indispensable d'y faire référence tout du long et, au moins à ces moments décisifs que sont les transitions, de faire état de ce qui dans le sujet doit être validé, nuancé ou modulé. Autrement, le risque est grand de faire se succéder des paragraphes discontinus qui fonctionnent comme une juxtaposition de leçons indépendantes qui, au final, ne démontrent pas grand chose. Le propos doit ainsi être en permanence spécifié à la lumière du sujet.

Hormis une copie blanche, qui vaut donc 0 (rappelons que cette note est **éliminatoire**), les notes s'échelonnent de 2 à 16. La moyenne avec la copie blanche tombe à 7,46 et sans celle-ci elle est de 8,08. La note la plus basse a été donnée à un travail qui ne respecte pas les règles de la dissertation puisqu'il se présentait davantage comme un exposé, avec les mentions « introduction » et « conclusion » (dûment soulignées qui plus est), des I, II, III, A, B, C, D, etc., au lieu d'une articulation souple. De surcroît l'expression française y était souvent très maladroite voire fautive (le « gallicisme » n'est pas le gallicanisme). En règle générale, l'expression manque de densité et de précision, ce qui a pu donner lieu à de trop nombreuses formules au mieux absurdes (« le roman de Montesquieu se veut déiste », par exemple). Dans le même ordre d'idées, plusieurs copies étaient décevantes parce que limitées à l'introduction et à ce qui semble être une première partie ou un vague développement. Il ne s'agit pas bien entendu de noter au nombre de pages mais il n'est guère admissible que les sept heures allouées (et après un an de préparation) ne permettent pas à des candidats arrivés à ce niveau d'études de réfléchir au sujet, de l'explicitier, de l'illustrer et de le discuter.

Comme les années précédentes, le jury déplore qu'il ne soit pas fait mention, surtout sur un auteur et une œuvre connus, des lectures critiques proposées par d'autres auteurs, contemporains ou

postérieurs, ou bien par des spécialistes modernes. Lors de l'année de préparation au concours, l'entraînement à la dissertation ne devrait pas être sous-estimé ni la lecture des œuvres littéraires françaises délaissée au profit de l'étude des langues anciennes ou de l'ancien français. Dans le cas des *Lettres persanes*, en consultant un ouvrage ou quelques articles de Jean Starobinski, le livre de Jean Golzink dans la collection « Études littéraires » aux P. U. F., quelques ouvrages et anthologies sur le roman au XVIII^e siècle, et en travaillant et connaissant bien le texte même, un candidat se trouvait suffisamment armé pour affronter le sujet proposé. De fait, la faiblesse des références critiques faisait souvent apparaître plus cruellement encore la fragilité des prises sur le texte. Les renvois au texte sont souvent trop approximatifs, qu'il s'agisse de citations plus ou moins exactes ou d'une difficulté à faire apparaître les enjeux narratifs, énonciatifs ou argumentatifs de l'ensemble.

Dans presque toutes les copies nous déplorons un certain manque d'histoire culturelle : nous n'avons pas lu de développements sur le sensualisme, sur Locke ou Hume, au sujet du « postulat de l'empirisme qui conçoit l'individu comme le résultat de ses sensations ». De même la question du « monde décentré, monde de la physique moderne qui fait son deuil des anciennes certitudes de l'anthropocentrisme » a été ignorée ou n'a pas été replacée dans la perspective du texte. Il ne s'agit pas de faire étalage d'érudition, mais de restituer les conditions minimales de compréhension du texte.

Les meilleurs travaux ont su proposer, à partir d'une analyse rigoureuse du sujet, un développement articulé et progressif, adossé sur une connaissance précise du roman de Montesquieu : ses moyens et ses enjeux s'en trouvaient éclairés et revivifiés. C'est là le propre de cette lecture engagée que doit être la composition française.

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE THEME GREC

Etabli par mesdames Hélène FRANGOULIS et Claire MUCKENSTURM-POULLE

Sujet

Puisque le Ciel nous (1) fait la grâce que, depuis tant de siècles, on demeure infatué de nous, ne désabusons point les hommes avec nos cabales extravagantes, et profitons de leur sottise le plus doucement que nous pourrons. Nous ne sommes pas les seuls, comme vous savez, qui tâchons à nous prévaloir de la faiblesse humaine. C'est là que va l'étude de la plupart du monde, et chacun s'efforce de prendre les hommes par leur faible, pour en tirer quelque profit. Les flatteurs, par exemple, cherchent à profiter de l'amour que les hommes ont pour les louanges, en leur donnant tout le vain encens qu'ils souhaitent : et c'est un art où l'on fait, comme on voit, des fortunes considérables. Les alchimistes tâchent à profiter de la passion qu'on a pour les richesses, en promettant des montagnes d'or à ceux qui les écoutent. Et les diseurs d'horoscopes, par leurs prédictions trompeuses, profitent de la vanité et de l'ambition des crédules esprits. Mais le plus grand faible des hommes, c'est l'amour qu'ils ont pour la vie ; et nous en profitons, nous autres, par notre pompeux galimatias, et savons prendre nos avantages de cette vénération que la peur de mourir leur donne pour notre métier. Conservons-nous donc dans le degré d'estime où leur faiblesse nous a mis, et soyons de concert auprès des malades, pour nous attribuer les heureux succès de la maladie, et rejeter sur la nature toutes les bévues de notre art.

Molière, *L'Amour médecin*, III, 1

(1) C'est un médecin qui s'adresse à ses confrères.

Une bonne connaissance de la grammaire grecque, une maîtrise parfaite de la langue française, telles sont les deux qualités indispensables que doit posséder un candidat à l'agrégation de grammaire afin de réussir l'épreuve de thème grec. Le texte proposé cette année, un extrait de *L'Amour médecin* de Molière, ne dérogeait pas à la règle, et les candidats devaient être capables de comprendre toutes les nuances de la langue française du XVII^e siècle pour en donner l'équivalent dans la prose attique des V^e-IV^e s. av. J.-C.

La moyenne des notes de la session 2014 (7, 7) est inférieure à celle des deux sessions précédentes (9, 63 en 2013 et 9 en 2012) et, même si les meilleures copies (12,5 ; 13 ; 14) témoignent d'une connaissance précise de la morphologie et de la syntaxe grecques, les plus mauvaises (01 ; 03,5 ; 04 ; 05,5) accumulent barbarismes, solécismes et contresens. Le jury déplore d'ailleurs le nombre très important de barbarismes commis cette année. Devrait-il être nécessaire de rappeler que les articles ne portent pas un esprit doux mais un esprit rude, qu'il faut éviter de mettre un accent grave au milieu des mots, et qu'il serait préférable de ne pas « créer » des formes monstrueuses, telles que, par exemple, *κόλακοι, *οἶσθε, *τῷ ἐρώτῳ, *νοσόντων, *ἔδωκαν, *παρέδοκε ou *μεγαλοπρεπήν ?

De plus, certaines phrases ou expressions ont plus particulièrement dérouté les candidats :

- « puisque le Ciel nous fait la grâce » : il ne faut évidemment pas traduire « le Ciel » de façon littérale, mais comprendre qu'il s'agit d'une référence à Dieu. Par conséquent, non seulement la traduction par οὐρανός est un contresens, mais Molière étant monothéiste, ὁ θεός doit être mis au singulier : τοῦ θεοῦ ταύτην τὴν χάριν δόντος...

- « on demeure infatué de nous » : l'expression a souvent été mal comprise, certains candidats pensant à tort que « on » et « nous » désignaient les mêmes personnes (les médecins). En fait, l'indéfini « on » correspond aux hommes en général, tandis que « nous » désigne les médecins se réjouissant de l'infatuation dont ils sont l'objet de la part de l'humanité tout entière : οἱ ἄνθρωποι οὐκ ἐπαύσαντο περὶ πλείστου ἡμῶς [pronom non réfléchi] ποιούμενοι.

- « ne désabusons point les hommes avec nos cabales extravagantes » :

En grec, la défense momentanée doit obligatoirement être traduite par un subjonctif aoriste précédé de μή : μή μεταπεισώμεν.

Le terme « cabales » n'a ici rien à voir avec des « mystères » tels que les mystères dionysiaques ou les mystères d'Éleusis. Toute traduction par l'adjectif μυστικός ou par le substantif μυστήριον est donc à proscrire au profit de termes faisant référence à des querelles incessantes et sans objet (le verbe στασιάζω par exemple) : μή τοὺς ἀνθρώπους μεταπεισώμεν ἀνοήτως πρὸς ἀλλήλους στασιάζοντες.

- « nous ne sommes pas les seuls [...] qui tâchons » est un gallicisme qu'il faut éviter de traduire littéralement en grec. Il suffit d'employer μόνοι (apposé au sujet) : οὐ γὰρ ἡμεῖς μόνοι, [...] , πειρώμεθα...

- le substantif « les alchimistes » doit être rendu en grec par une périphrase, par exemple « ceux qui prétendent fabriquer de l'or » : οἱ δὲ χρυσὸν ποιεῖν φάσκοντες. Des termes comme μάγος ou φαρμακεὺς ne sont pas assez précis, et le verbe ἀποχρυσόω-ῶ n'est pas classique (employé par Artémidore).

- « soyons de concert » signifie ici « soyons d'accord » et non « soyons ensemble ». On peut utiliser par exemple le verbe ὁμολογέω-ῶ (avec le réciproque ἀλλήλοις).

D'une façon plus générale, certaines fautes de syntaxe sont présentes dans la plupart des copies :

- rappelons que les particules δὴ et μὲν ne peuvent en aucun cas coordonner une phrase avec la phrase qui précède.

- quant aux solécismes les plus fréquents cette année, ils témoignent d'une grave méconnaissance de l'emploi du réfléchi et du non réfléchi dans l'expression de la possession. Prenons l'exemple de la première personne du pluriel (qui apparaissait à plusieurs reprises dans le texte de Molière) : le pronom personnel ἡμῶν et l'adjectif possessif ἡμέτερος (employé seul) expriment obligatoirement la possession non-réfléchie, la seule façon d'exprimer la possession réfléchie étant de faire suivre l'adjectif possessif par αὐτῶν (cf. la grammaire de J. Bertrand, § 153).

- de plus, les règles d'enclave ont souvent été malmenées par les candidats qui ont oublié ces quelques principes simples : le pronom réfléchi s'enclave, le pronom non réfléchi ne s'enclave pas, le démonstratif en position de possessif non réfléchi s'enclave (cf. toujours la grammaire de J. Bertrand, § 153).

Ces diverses constatations nous amènent donc à donner aux futurs candidats quelques conseils, souvent répétés dans les précédents rapports, mais toujours utiles pour l'année de préparation au concours :

- tout d'abord, ils doivent systématiquement réviser la morphologie et la syntaxe grecques. Ils disposent pour cela des grammaires traditionnelles (Allard et Feuillâtre, Ragon et Dain, J. Bertrand), la meilleure grammaire étant pour chacun celle dont il a l'habitude. Cette révision doit être complétée et approfondie par le recours régulier à des syntaxes (Bizos, Humbert) ou à des ouvrages plus particulièrement consacrés à l'étude du thème grec (Bizos, A. Lebeau).

- les candidats doivent aussi s'exercer en faisant le plus grand nombre possible de thèmes grecs dans l'année. Seule la pratique permet en effet d'acquérir une certaine familiarité dans le maniement

de la langue. Pour ceux qui ne disposent pas d'une préparation universitaire, les ouvrages précédemment cités (Bizos, A. Lebeau) contiennent des thèmes avec leurs corrigés. Il ne faut pas non plus oublier de s'exercer en temps limité : il est regrettable que l'un des candidats de cette année n'ait pas eu le temps de traduire les trois dernières lignes du thème proposé.

- pour acquérir de l'aisance et de la familiarité avec la langue grecque, il faut compléter ces révisions par la pratique du « petit grec », c'est-à-dire par la lecture régulière, quotidienne si possible, de textes grecs en prose attique.

Enfin, nous terminerons ce rapport par quelques conseils pour le jour de l'épreuve :

- les candidats doivent impérativement commencer par une lecture attentive du texte français (liaisons, repérage des mots équivoques ou obscurs, des gallicismes, des images), avant de mettre en place les structures syntaxiques pour l'ensemble du texte et d'élaborer une première traduction, de préférence sans dictionnaire.

- ce n'est qu'ensuite qu'il leur faut chercher (ou plutôt vérifier) les mots dans le dictionnaire afin d'établir une traduction définitive.

- de plus, il est toujours indispensable de garder du temps pour une relecture sélective de son travail, en vérifiant successivement et systématiquement la graphie (majuscules, esprits, accents, ponctuation), l'euphonie, les élisions, les formes négatives (non seulement οὐ / μή mais aussi οὐ / οὐκ / οὐχ), la coordination, la morphologie verbale (conjugaison, personne, temps, mode, voix) et les accords (par exemple la règle τὰ ζῶα τρέχει, les accords des participes au féminin ou bien les substantifs qui n'ont pas le même genre en français et en grec).

Il ne nous reste plus qu'à souhaiter bon courage et bon travail aux candidats de l'année prochaine.

GRAMMAIRE ET LINGUISTIQUE
COMPOSITION PRINCIPALE
Option A
I

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE D'ANCIEN FRANÇAIS
Établi par monsieur Pierre NOBEL

COMPOSITION PRINCIPALE
OPTION A : FRANÇAIS ANCIEN

Acelin a tenté de s'emparer du trône de France. Guillaume l'a mis en fuite mais arrive à le suivre.

Li cuens Guillelmes a la fiere persone Veit Acelin, forment l'en araisone :	1912
« Traïtre lerre, li cors Deu te confonde ! Por quei faiseies ton dreit seignor tel honte ? Richarz tes pere ne porta onc corone. »	
Es vos Bertran, qui ot l'espee longe.	1916
Veit le Guillelmes, fierement l'araisone :	
« Bels niés », dist il, « conseil vos demandomes De cest traïtre, comment le destruiromes. »	
Et dist Bertrans : « Que pensez vos, bels oncles ?	1920
Or li metons enz el chief tel corone Dont la ceruele li espande en la boche. »	
Il passe avant et tint l'espee longe :	
Ja le ferist quel veissent cent ome	1924
Quant li escrie cuens Guillelmes ses oncles :	
« Bels niés », dist il, « ne l'adesez vos onques. Ne place a Deu, qui forma tot le monde, Que il ja muire par arme de prodome !	1928
Je l'ocirai ainçais a molt grant honte, Que tuit si eir en avront grant reproche. »	

Le Couronnement de Louis

QUESTIONS

1 — **Traduire** le texte en français moderne (4 points)

2 — **Phonétique** (4 points)

Étudier l'évolution, jusqu'au français moderne, de *conseil* (1918, latin *consilium*) et de *cent* (1924, latin *centum*).

3 — **Morphologie** (4 points)

Classer les noms communs masculins du passage selon le système de l'ancien français.

4 — **Syntaxe** (4 points)

Rendez compte des emplois du subjonctif dans le passage.

6 — **Vocabulaire** (4 points)

Étudier dans une perspective diachronique et synchronique les mots *araisone* (1917) et *chief* (1921).

Les années précédentes, le rapporteur a relevé que c'était le manque de temps qui a souvent empêché les candidats de traiter l'ensemble des questions. Le passage proposé à l'épreuve d'ancien français en 2014 a donc été considérablement abrégé : il ne comportait que 20 vers au lieu de 32 en 2013.

Seule une candidate a remis une copie au titre de l'option A. Il est dès lors impossible d'établir un corrigé en se fondant sur un ensemble qui eût permis de relever des erreurs récurrentes auxquelles il s'agit de remédier.

Le cadre de l'épreuve est d'une grande stabilité et porte sur 5 points différents : traduction, phonétique, morphologie, syntaxe et vocabulaire. Chaque question était notée sur 4. On pourra se reporter au le rapport établi en 2013 et aux conseils qui y sont prodigués pour traiter les différentes questions.

Pour aider à la compréhension du texte, les candidats disposaient de la traduction d'André Lanly, d'une traduction partielle de l'œuvre dans *Le cycle de Guillaume d'Orange*, Anthologie, choix, traduction, présentation et notes de Dominique Boutet, Lettres Gothiques n° 4547, des analyses de Jean Frappier dans *Les Chansons de geste du cycle de Guillaume d'Orange II : Le Couronnement de Louis, Le Charroi de Nîmes, La Prise d'Orange*, Paris, Sedes, 1965, p. 47sqq., mais aussi du glossaire de l'édition du *Couronnement de Louis*, due à Ernest Langlois et parue en 1889 à la SATF (actuellement consultable sur Gallica, à l'adresse <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5048k.r=Couronnement+de+Louis.langFR>). On ne saurait leur conseiller assez de consulter aussi *Le Dictionnaire du Moyen Français* de Robert Martin qui peut s'avérer utile, même pour un texte du XII^e siècle (consultable à l'adresse <http://www.atilf.fr/dmf/>). Enfin, ils peuvent et doivent avoir recours aux deux concordanciers qui sont établis chaque année :

- l'un par Sylvie Bazin à l'Atilf de Nancy (<http://www.atilf.fr/dmf/CouronnementLouis/>),
- l'autre par Denis Hue à l'Université de Rennes II (<http://www.sites.univ-rennes2.fr/celam/cetm/court/concordancier%20couronnement.pdf>). Le sens d'un terme peut souvent être établi par recours aux différentes occurrences. Il y apparaît dans des contextes variés qui permettent d'en déterminer la signification.

TRADUCTION

Rares sont les termes qui pouvaient poser un problème de compréhension dans le passage. *Fier* est parfois difficile à interpréter et l'on a par trop tendance à recourir au calque. Dans *Guillaume a la fiere persone* les correspondants en français moderne les plus adéquats sont *hardi*, *intrépide* et l'on pourra dès lors proposer « Le comte Guillaume au caractère intrépide ». Un peu plus loin, Guillaume s'adresse *fierement* à Bertrand (v. 1917) : on comprendra « avec fermeté, avec une grande assurance ». *Adeser aucun* (v. 1926) signifie 'approcher quelqu'un', et ici, contextuellement, 'attaquer quelqu'un'. *Prodome* (v. 1928), terme extrêmement fréquent en ancien français, peut signifier dans ce contexte d'hostilité 'vaillant guerrier. On comprendra : « Ne plaise à Dieu qui créa la terre entière qu'il meure par l'arme d'un vaillant guerrier ». Il n'est cependant pas exclu que l'on puisse proposer une autre interprétation : « qu'il meure par l'arme avec laquelle on frapperait un honnête homme ». *Ainceis* (v. 1929) signifie la préférence et a le sens de 'plutôt'.

On ne comprend pas comment, au niveau de l'agrégation, un candidat en arrive à confondre le cas sujet et le cas régime. *Li cors* (v. 1913) est un cas sujet. Le terme *cors* sert à désigner l'être humain dans son intégralité, mais s'applique aussi à Dieu : *li cors Dieu* (v. 1913) est dès lors l'équivalent de Dieu et c'est Lui qui doit anéantir Acelin. Inversement *seignor* (v. 1914) est un cas régime déterminé par l'adjectif *dreit* précédé du possessif *ton* au cas régime aussi.

Bels, dans *Bels niés* (v. 1918) et *bels oncles* (v. 1920) signifie « cher ». Nous avons conservé un résidu de cet emploi dans *beau-frère* ou *belle-mère*. L'adjectif n'exprime nullement l'idée de beauté.

Le vers 1924 offre un bel exemple de subjonctif d'imminence contrecarrée juxtaposant un imparfait du subjonctif et un présent de l'indicatif. Sa transposition ne devait pas poser de problème : « il allait le frapper de sorte que cent hommes l'auraient vu, lorsque le comte Guillaume, son oncle, s'écrie à son adresse ». Elle devait permettre de traiter correctement la question de syntaxe.

PHONETIQUE

L'évolution de *consilium* au français moderne *conseil* peut être retracée de la façon suivante :

consilium /kōnsīliũm/ : proparoxyton, la pénultième, suivie d'une voyelle, étant brève

/kōnsé|o/ : /m/ final s'amuit dès le latin classique

dès le I^{er} siècle de notre ère, *i* en hiatus se consonnifie en yod qui provoque la palatalisation de *l*

bouleversement vocalique : les voyelles brèves deviennent des voyelles ouvertes, *i* bref et *u* bref s'ouvrent en *e* et *o* fermés

la transcription peut correspondre à une prononciation du V^e siècle

/kōnsé|/ : amuïssement des voyelles finales vers le VII^e siècle

/kōnsé|/ : nasalisation du *o* vers le XII^e siècle. La graphie qu'on trouve le plus souvent est *conseil*, où le digramme *il* note le *l* palatalisé. La lettre *n* a une double fonction : elle note la nasalisation de la voyelle qui précède et la consonne nasale qui est prononcée

/kōsé|/ : en moyen français, la consonne nasale implosive n'est plus prononcée. Le *e* fermé s'ouvre en position entravée

/kōsé|y/ : au XIX^e siècle, *l* palatalisé se transforme en yod. Le phonème ne survit plus que dans *million*, *millionnaire*, *milliard*, *milliardaire*, mots dans lesquels se fait entendre aussi, actuellement, une prononciation avec yod, sans *l* palatalisé. Quant au digramme *il*, il transcrit désormais le yod. La lettre *n* n'a plus qu'une seule fonction : transcrire la qualité nasale de la voyelle qui précède.

On constatera que la graphie n'évolue pas depuis le XII^e siècle.

L'évolution de *centum* au français moderne *cent* a dû se faire ainsi :

centum /kěntũm/ : la lettre *c* transcrit une vélaire sourde. Il s'agit d'un paroxyton où la voyelle tonique entravée est brève. L'entrave empêche la diptongaison de la voyelle qui précède et la sonorisation de la consonne qui suit

/kěnto/ : sur l'amuïssement du *m* final et le bouleversement vocalique, voir plus haut
au III^e-IV^e siècle, la vélaire *k* devant *e* se palatalise

/tsěnto/ : la consonne palatalisée avance son point d'articulation et subit un phénomène d'assibilation

/tsěnt/ : dépalatalisation et amuïssement de la finale vers le VII^e siècle

/tsěnt/ : la voyelle devant *n* se nasalise vers le XI^e siècle. La graphie la plus courante est *cent*, où *c* note une constrictive dentale. Sur la double fonction de *n*, voir plus haut.

/tsánt/ : sous l'effet de la nasalisation, la voyelle s'ouvre. La graphie reste la même par latinisme.

/sánt/ : les affriquées se réduisent par perte de l'élément dental au XIII^e siècle

/sâ/ : amuïssement de la finale et de la consonne nasale implosive. Dans *cent*, *n* ne note plus que la qualité nasale de la voyelle qui précède. C'est la prononciation en moyen français.

Les deux mots proposés à l'étude permettent de constater que la graphie n'a pas changé depuis le XII^e siècle. L'orthographe du français moderne transcrit donc en gros la prononciation de l'époque médiévale.

MORPHOLOGIE

Les noms communs masculins peuvent se décliner suivant différents paradigmes.

Une première catégorie, qui regroupe les noms de la deuxième déclinaison latine, ou des lexèmes qui y ont été intégrés, présente la déclinaison suivante :

Cas sujet singulier	Base +s	Cas sujet pluriel	Base
Cas régime singulier	Base	Cas régime pluriel	Base + s

-s final est donc un morphème qui a une double fonction : il note l'actant singulier, mais aussi l'objet pluriel.

C'est la déclinaison des mots *eir*, *oncles* et *monde*.

La présence du morphème final -s peut provoquer certaines altérations de la base et nous sommes alors en présence de variantes combinatoires :

- *f* final de la base de *chief* s'amuït devant -s, la séquence *sf* étant difficile à prononcer. La forme du cas sujet singulier et du cas régime pluriel sera donc *chiés*
- *l* palatalisé de *conseil* se vocalise devant -s final : la forme du cas sujet singulier et du cas régime pluriel se présente donc sous la forme *conseuz*.

Le neutre latin *corpus* dont la forme était la même au nominatif et à l'accusatif aboutit à un indéclinable. La base se terminant par un -s, le système ne permet pas l'ajout d'un autre -s qui marquerait le cas. *Cors* aura la même forme à tous les cas.

Une deuxième catégorie regroupe des lexèmes terminés en -e et qui proviennent des parissyllabiques de la troisième déclinaison latine. Le schéma est le suivant :

Cas sujet singulier	Base	Cas sujet pluriel	Base
Cas régime singulier	Base	Cas régime pluriel	Base + s

Ils se distinguent donc de la précédente par l'absence de morphème -s au cas sujet singulier, pour marquer l'actant. C'est la déclinaison du mot *pere* qui se présente bien, dans notre passage, sous cette forme au cas sujet singulier (v. 1915).

Certains impararissyllabiques latins, du fait du déplacement d'accent entre le nominatif et les autres cas ont abouti à des noms qui présentent une alternance de la base. La déclinaison sera la suivante :

Cas sujet singulier	Base 1	Cas sujet pluriel	Base 2
Cas régime singulier	Base 2	Cas régime pluriel	Base 2 + s

Nous aurons ainsi les deux bases *cuens/conte*, *niés/nevou*, *uem/ome*, *traître/traïtor*, *lerrellarron*, *sire/seignor*. Dans le *Couronnement de Louis*, la forme du cas sujet du mot *homme* est cependant généralement *om*, si bien que nous avons simplement une alternance du nombre de syllabes.

Il importe de signaler que le *traître* du v. 1919 n'est pas la forme attendue puisque le terme est complément. Ce sont visiblement les besoins de la versification et la nécessité d'une césure épique qui dictent l'emploi de la forme du cas sujet.

De ce système, il restera, en français moderne, les formes du cas régime singulier et du cas régime pluriel. Apparaît donc un nouveau système qui oppose le pluriel au singulier par l'adjonction d'un *-s*.

Certaines bases particulières du cas sujet singulier ont cependant pu se maintenir avec une nature grammaticale ou un sens particuliers. *Sire* sera utilisé pour s'adresser au monarque, quant à la forme du cas sujet singulier *om/on* elle survit dans le pronom indéfini *on*.

SYNTAXE

Alors que l'indicatif exprime la réalisation du procès, le subjonctif signifie son possible. La réalisation est soumise à un examen critique de la pensée. On distinguera l'emploi du subjonctif dans les différents types de propositions.

1• Dans une proposition indépendante ou principale, le subjonctif sert à exprimer un souhait : *Li cors Deu te confonde* (v. 1913) et *Ne place a Deu* (v. 1927).

Le subjonctif imparfait exprime une imminence contrecarrée : une action allait se produire — l'adverbe de temps *ja* en marque l'imminence —, mais un fait, exprimé à l'indicatif, en empêche la réalisation : *Ja le ferist [...] Quant li escrie* (v. 1924-25).

2• Dans une proposition complétive, l'emploi du mode dépend du sémantisme ou du mode du verbe de la proposition principale. Il est au subjonctif dans la principale du vers 1927 (*place*) et l'on trouvera normalement le subjonctif dans la complétive du vers 1928 (*muire*).

3• Dans la proposition circonstancielle de conséquence du vers 1924 (*quel veïssent cent ome*), le subjonctif apparaît par attraction du verbe de la principale qui est subjonctif : *Ja le ferist*.

4• C'est le même phénomène d'attraction qui explique le subjonctif dans la relative du vers 1922 : *Dont la cervelle li expande*. En effet, l'antécédent *corone* du relatif est incluse dans une proposition à l'impératif, qui exprime un ordre : *Or li metons enz el chief tel corone*.

VOCABULAIRE

Araisnier, qui apparaît aussi sous la forme *araisonner*, est un dérivé de *raison* qui avait développé le sens de ‘parole, discours, récit’, à partir de celui de ‘explication qui rend compte d’une chose’, attesté en latin classique. *Habere rationem cum aliquo* signifiait ‘avoir une explication avec quelqu’un’. L’évolution vers le sens de ‘parole adressée à quelqu’un’ se comprend facilement.

Araisnier aucun signifie d’abord ‘s’adresser à quelqu’un pour essayer de le convaincre, lui faire entendre raison’. À partir de là se développe le sens général de ‘s’adresser à quelqu’un, l’interpeller’. Dans le *Couronnement de Louis*, l’infinitif apparaît sous la seule forme *araisnier*. La construction syntaxique est toujours la même : *araisnier aucun*, et le seul sens représenté est ‘s’adresser à quelqu’un, l’interpeller’.

C’est seulement au présent de l’indicatif que l’on trouve la forme pleine *araisne* (v. 1912 et 17) qui est une forme forte. À partir de là est apparu un infinitif *araisonner*. Le participe passé, qui est une forme faible, est déjà attesté sous la forme *araisné*, analogique, dans le *Couronnement de Louis* (v. 792).

C’est à la fin du XVI^e siècle qu’apparaît l’emploi moderne *araisonner un navire*, avec le sens ‘procéder à une visite d’un navire pour vérifier sa nationalité, sa provenance, son chargement’. C’est le seul qui soit vivant en français moderne.

Chief est le survivant du latin *caput* qui signifiait ‘tête d’un homme ou d’un animal’, mais aussi ‘bout, extrémité de quelque chose’.

C’est avec le sens de ‘partie supérieure du corps de l’être humain’ que le mot apparaît dans le *Couronnement de Louis*. Il est en concurrence avec *teste* (v. 507, 1135, 1213, etc.) et l’on trouve les deux termes dans les mêmes contextes. Rappelons cependant que *chief* n’est pas employé pour les animaux.

Chief, au sens de ‘tête’ n’est plus utilisé en français moderne, remplacé qu’il a été par *tête*. Le sens survit simplement dans *couvre-chef*. Le noyau sémantique du terme est actuellement ‘le plus important, le premier’ : *chef d’une armée, chef-lieu, au premier chef*, etc.

Le sens de ‘bout, extrémité’ se réalise dans le dérivé *achever* ‘mener au bout’ et l’adverbe *derechef*, qui signifie textuellement ‘de nouveau à partir de la fin’.

Il s’agissait là de deux termes extrêmement fréquents dans les textes médiévaux. Le premier n’a cependant survécu que dans le vocabulaire maritime, avec un sens particulier, le second, toujours bien vivant, n’apparaît plus que dans des emplois où il figure avec un sens dérivé du sens premier.

COMPOSITION PRINCIPALE
OPTION A :
II.
RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE FRANÇAIS MODERNE
 Établi par Madame Fabienne BOISSIERAS

SUJET

COMPOSITION PRINCIPALE
OPTION A : FRANÇAIS MODERNE

Heureusement pour la réputation de M. Rênal comme administrateur, un immense *mur de soutènement* était nécessaire à la promenade publique qui longe la colline à une centaine de pieds au-dessus du cours du Doubs. Elle doit à cette admirable position une des vues les plus pittoresques de France. Mais, à chaque printemps, les eaux de pluie sillonnaient la promenade, y creusaient des ravins et la rendaient impraticable. Cet inconvénient, senti par tous, mit M. de Rênal dans l'heureuse nécessité d'immortaliser son administration par un mur de vingt pieds de hauteur et de trente ou quarante toises de long.

Le parapet de ce mur, pour lequel M. de Rênal a dû faire trois voyages à Paris, car l'avant-dernier ministre de l'Intérieur s'était déclaré l'ennemi mortel de la promenade de Verrières ; le parapet de ce mur s'élève maintenant de quatre pieds au-dessus du sol. Et, comme pour braver tous les ministres présents et passés, on le garnit en ce moment avec des dalles de pierre de taille.

Combien de fois, songeant aux bals de Paris abandonnés la veille, et la poitrine appuyée contre ces grands blocs de pierre d'un beau gris tirant sur le bleu, mes regards ont plongé dans la vallée du Doubs ! Au-delà, sur la rive gauche, serpentent cinq ou six vallées au fond desquelles l'œil distingue fort bien de petits ruisseaux. Après avoir couru de cascade en cascade, on les voit tomber dans le Doubs. Le soleil est fort chaud dans ces montagnes ; lorsqu'il brille d'aplomb, la rêverie du voyageur est abritée sur cette terrasse par de magnifiques platanes. Leur croissance rapide et leur belle verdure tirant sur le bleu, ils la doivent à la terre rapportée, que M. le maire a fait placer derrière son immense mur de soutènement, car, malgré l'opposition du conseil municipal, il a élargi la promenade de plus de six pieds (quoiqu'il soit ultra et moi libéral, je l'en loue) ; c'est pourquoi dans son opinion et dans celle de M. Valenod, l'heureux directeur du dépôt de mendicité de Verrières, cette terrasse peut soutenir la comparaison avec celle de Saint-Germain-en-Laye.

Stendhal, *Le Rouge et le Noir*, coll. Folio, pp. 49-51.

1. Lexicologie (4 points)

Les mots construits par dérivation de « Mais, à chaque printemps » (l. 4) à « quarante toises de long » (l. 7).

2. Grammaire (8 points)

a- L'infinitif dans le texte. (6 points)

b- Faites toutes les remarques utiles sur : « (quoiqu'il soit ultra et moi libéral, je l'en loue) » (l. 22). (2 points)

3. Étude de style (8 points)

L'ironie.

Un seul candidat a composé pour l'épreuve écrite option A qui s'organise toujours autour de trois pôles distincts : le lexique, la morpho-syntaxe et le style. L'ordre des questions n'est pas anodin puisqu'au décours des analyses faites en langue, des éléments saillants peuvent être récupérés dans l'étude de style.

La note obtenue est 09/ 20.

1. Lexicologie

Remarques générales :

Dans une perspective linguistique, il est d'usage de considérer le mot de façon méthodique : d'abord observée dans sa forme (description morphologique : mot construit *vs* simple, dérivé, composé, conversion ou transfert ...) puis dans son sémantisme en langue (étude diachronique ; de l'étymologie au français) puis eu égard au cotexte immédiat (étude synchronique), chaque lexie retient l'attention différemment. Tantôt il sera intéressant de recourir à l'étymon, tantôt inutile, tantôt ce sera la morphologie qui méritera un ample développement ou encore le sens en contexte (mise en réseau du mot avec des synonymes, antonymes, hyperonymes, hyponymes ...). Chaque mot impose donc un traitement différent et c'est là toute la subtilité de l'exercice. Aussi tout candidat doit disposer d'un stock lexical acquis au fil de ses études et précisément travaillé : de la langue classique au français moderne l'évolution sémantique est suffisamment sensible pour que certains mots (étudiés aussi en ancien Français) puissent être traités au mieux. On rappelle aussi que certains auteurs modernes exploitent à dessein les sens les plus anciens de mots apparemment transparents. Tout travail de préparation rigoureux passe par une enquête lexicologique approfondie et suppose une suspicion toujours forte sur le sens des mots. Il serait bien inutile d'apprendre un catalogue de mots mais on peut conseiller aux candidats de fréquenter quelques ouvrages précieux et pédagogiques : *Introduction à la langue du XVIII^e siècle 1. Vocabulaire*, de Anne Sancier-Chateau, Nathan Université 128 (en bibliothèque), *Introduction à la lexicologie*, d'Alice Lehmann et Françoise Martin-Berthet, Armand Colin.

Étude des mots construits par dérivation de « Mais, à chaque printemps (l. 4) à « quarante toises de long »¹

La question invite à définir ce qui distingue la formation de mots par dérivation (affixale) des autres procédés d'enrichissement du lexique. Pour tout mot construit, il est possible de libérer une base (verbale, adjectivale, nominale), autonome ou non, sur laquelle sont adjoints à gauche un préfixe, à droite un suffixe. L'unité complexe s'offre ainsi à une analyse en morphèmes (plus petites unités de sens et/ou grammaticales) et dans la plupart des cas le sens est prédictible après décomposition. L'opération consistant à ajouter un ou plusieurs éléments sur la base est une dérivation progressive. Les morphèmes flexionnels (flexions verbale et en genre) ne sont pas *stricto sensu* des affixes à l'origine d'une unité nouvelle ; ex : *sillonnaient*. Cela étant dit, on les exclura du corpus. Certains affixes possèdent des formes allomorphes (*in/ im/ ir/ il*), il est de même pour certaines bases. Dans la majorité des cas, la dérivation préfixale est *endocentrique* (pas de changement de catégorie), la dérivation suffixale est *exocentrique*.

Dérivation préfixale

On relève 3 termes dans la phrase construits par préfixation : *inconvenient*, *impraticable*, *immortaliser*. Pour certains d'entre eux, les bases en synchronie sont facilement identifiables : *pract*, *conv(énient)*, *mortal* (base **allomorphique**). Le préfixe négatif *in* ajouté à la base *convenient* (participe présent de *convenir*) ne change pas la catégorie grammaticale du mot (procédé **endocentrique**). Concernant *promenade* cette unité en synchronie est bien **polymorphématique** : *pro* + *men* + *ade*. L'élément *pro* « avant » est une unité autonome ; cependant il peut être considéré comme un « pseudo-préfixe » intervenant dans la formation des dérivés (*pré* est strictement un préfixe de même sens). Le problème se pose pour d'autres unités : *soutenir* (l.16) , entreprendre...

¹ On pourra consulter dans Le Grand Larousse de la Langue Française, tome 1 les tableaux récapitulatifs des unités rentrant dans la formation des mots (plus variantes et signifiés).

Remarque : *Printemps* est un substantif composé et résulte de la soudure de deux unités autonomes.

Dérivation suffixale

Les mots sont plus nombreux. Parmi les mots suffixés, on retient les deux termes préfixés *impraticable* et *immortaliser*.

Dans *impraticable* / * *praticable*, le suffixe *-able* adjectival [base verbale], très productif, dénote « ce qui est possible de ».

Le cas d'*immortaliser* mérite un commentaire : le préfixe *im-* est indispensable à la construction du mot * *mortaliser* ? Le suffixe verbal *-iser* [base adjectivale] a une valeur factitive (transformation). Un tel mot, pour lequel préfixe et suffixe sont requis de façon simultanée, peut être enregistré comme un **parasynthétique**.

Sur le suffixe *-ade* dans *promenade*, il constitue des noms sur base verbale avec le sens d'action ou résultat d'action.

Trois autres termes sont retenus : nécess *-ité*, administr *-ation*, haut *-eur*. Ce sont trois suffixes nominaux porteurs d'un sens enregistré en langue :

-ité [base adjectivale] introduit la notion de qualité.

-tion [base verbale] renvoie à l'action ou le résultat d'une action. Une remarque est attendue sur la para-synonymie de certains suffixes en français (*-tion*, *-ade*, *ement*) très productifs en français.

-eur [base adjectivale] dénote une qualité.

La dérivation suffixale est **exocentrique** dans tous les cas.

Pour toute étude morphologique, qu'il s'agisse de dérivation ou de composition, le candidat peut avoir l'intuition qu'il peut décomposer le mot en morphèmes ou en unités lexicales sans pour autant reconnaître de façon fiable en synchronie ces éléments compositionnels : *quid* de « montagne » par exemple ? qui supposerait l'existence d'un suffixe **-agne* non attesté ajouté à la base nominale bien repérable *mont-* ?

2. Grammaire

Selon le libellé proposé, le candidat devra orienter son étude quelque peu différemment. L'indication « morpho-syntaxe » suggère *in medias res* que l'intérêt de la question réside en partie dans l'examen de la formation d'unités, d'un point de vue diachronique et synchronique. Le subjonctif, l'adverbe, par exemple, peuvent offrir des prises à de telles analyses formelles. Cependant, c'est la syntaxe qui intéresse au premier plan et, comme à l'oral, il est souvent inutile et coûteux en temps de s'arrêter sur la morphologie pure. L'intitulé « grammaire », plus large, laisse le soin à l'étudiant, s'il le juge nécessaire, de faire quelques commentaires de morphologie, celui de « syntaxe » écarte toute dérive sur la forme.

Faut-il rappeler qu'il n'existe pas de plan « prêt à porter » et que seul le corpus permet au candidat de décider de son organisation ? L'introduction, obligatoire, doit apporter les éléments essentiels de définition et permettre de distinguer précisément le sujet (par rapport à d'autres possibles). On attend que certaines notions théoriques, revisitées grâce aux recherches contemporaines, puissent être questionnées dans leur pertinence. La lecture en parallèle de plusieurs approches permet de se constituer une culture grammaticale solide et réfléchie. S'agissant des deux questions retenues (l'une de synthèse, l'autre d'analyse), il n'est possible en aucune manière de s'écarter de la grammaire. Les décisions d'écriture repérées, voire travaillées lors de cette étape seront reversées au compte du style dans le dernier exercice.

a) L'infinifit dans le texte

Introduction :

L'infinifit est un mode non personnel (avec le participe et le gérondif), non temporel : sont neutralisées en effet les distinctions de personnes et de temps. Morphologiquement, la grammaire reconnaît une forme composée dite « infinitif passé », dénomination abusive dès lors que la distinction forme simple vs forme composée renvoie à une distinction aspectuelle (accompli et inaccompli) et non temporelle : ex : *avoir couru* (116). Le verbe à l'infinifit peut être transformé à la voix passive (diathèse/ topicalisation).

Temps dit *in posse* dans la théorie guillaumienne, le verbe à l'infinitif ne présente que l'idée du procès, sous sa forme la plus virtuelle.

L'infinitif participe à la fois du verbe et du nom (c'est la forme nominale du verbe) ; on parle d'un mode mixte. Cette double appartenance lui permet d'être pivot d'une proposition, de régir des compléments comme un verbe conjugué et d'être apte à assumer toutes les fonctions syntaxiques du nom.

I EMPLOIS NOMINAUX :

Il occupe une fonction nominale tout en conservant des prérogatives verbales, ex : « *immortaliser + son administration* complément d'objet direct).

- Complément du nom : « *la nécessité d'immortaliser* » (l. 6)

Le complément à l'infinitif est une expansion du groupe nominal et constitue un élément de caractérisation.

- Complément circonstanciel : « *Après avoir couru* » (l.16).

Le groupe prépositionnel infinitival peut commuter avec une proposition subordonnée temporelle * après qu'il a couru. Son point d'incidence est la phrase.

« *pour braver tous les ministres* » (l. 11)

La circonstancielle finale est possible, actualisée au subjonctif : *Pour qu'il puisse braver tous les ministres.

- Complément d'objet : « *cette terrasse peut soutenir la comparaison* » (l.24)

On souligne que l'infinitif entre dans la construction d'une locution verbale : « soutenir la comparaison » équivaut à « rivaliser ». L'infinitif a la fonction d'un complément d'objet du verbe *pouvoir* (transitif direct). La pronominalisation par le pronom neutre *le* conforte l'analyse : * cette terrasse *le* peut.

II EMPLOIS VERBAUX : pivot de la proposition

-pivot d'une proposition non dépendante :

« *Que [la terre rapportée] M. Le maire a fait placer* » (l.20)

« *M. de Rénal a dû faire trois voyages* » (l.8)

Dans le cas de la périphrase factitive, (faire + infinitif), les deux éléments [semi-auxiliaire+ auxilié à l'infinitif] sont solidaires. Ce trait de coalescence est propre aux périphrases verbales ; ni le détachement ni la pronominalisation de l'infinitif ne sont possibles.

Dans la périphrase avec l'auxiliaire modal *devoir*, l'infinitif porte l'essentiel de la signification.

-pivot d'une proposition dépendante :

« *on les voit tomber dans le Doubs* » (l. 17)

La proposition infinitive *stricto sensu* répond à deux conditions. Elle impose la présence d'un verbe dans la principale (pris dans une liste fermée) régissant la proposition à l'infinitive (complément) et l'inscription d'un « sujet » (« contrôleur ») de l'infinitif distinct de celui de la principale :

On voit/ les [les ruisseaux] tomber

La phrase introduit ainsi deux prédications : deux informations nouvelles (autour de deux thèmes et de deux prédicats).

Cependant l'étiquette traditionnelle de « proposition infinitive » et l'analyse syntaxique qui la sous-tend suscite des réserves : si le GN et l'infinitif entretiennent sur le plan logico-sémantique, un rapport prédicatif (le GN est le sujet sémantique de l'infinitif), ils ne sont pas pour autant engagés dans une relation syntaxique sujet/verbe (le sujet donne ses marques au verbe).

La mobilité respective des deux termes, la suppression de l'un ou l'autre, la forme accusative (*les*) et la « montée » devant le verbe introducteur du pronom clitique amène à analyser l'énoncé comme une construction à deux objets. Double prédication.

En fait, cette pronominalisation au cas accusatif reflète l'organisation hiérarchique de la phrase et montre que lorsqu'un élément cumule plusieurs fonctions, celle s'exerçant par rapport au pivot de la principale (cod) est prise en compte avant celle s'exerçant par rapport au pivot de la subordonnée.

La proposition infinitive lato sensu

La grammaire générative considère que tout infinitif possède un sujet propre, support agentif, contrôleur, en l'absence d'un sujet exprimé. Sujet phonétiquement nul, coréférent au sujet du verbe principal conjugué.

b) Faites toutes les remarques utiles sur : « (quoiqu'il soit ultra et moi libéral, je l'en loue) » (l. 22)

La phrase parenthétique introduit un énoncé accessoire qui relève d'une autre énonciation. Ce décrochage ne menace en rien l'organisation de la phrase cadre. La phrase complexe ainsi isolée est constituée d'une proposition subordonnée circonstancielle concessive antéposée (mobilité) suivie d'une principale. Concernant la subordonnée concessive, on rappelle que c'est le rejet d'une relation logique attendue qui justifie le mode subjonctif. Une proposition subordonnée concessive elliptique est coordonnée à la première **et que moi, je sois libéral*. Par ailleurs on peut s'interroger sur le rattachement de la subordonnée dans la mesure où son contenu présupposé la laisse sous la seule dépendance de l'énonciation. La principale est caractérisée par la montée des pronoms clitiques : le pronom personnel de rang 3 *le* précède le pronom adverbial anaphorique *en* (il réfère à l'ensemble de l'énoncé précédent). Ils occupent respectivement la fonction (cod) et la fonction (cos). Le verbe *louer* régit deux compléments essentiels.

3. Étude de style : l'ironie

Sans pouvoir accueillir de trop amples développements sur l'ironie, **l'introduction doit cependant fixer quelques éléments théoriques indispensables**. L'ironie littéraire est une communication complexe (polyphonie énonciative) qui rompt avec le discours sérieux en prenant à parti les lecteurs, qui, chez Stendhal, on le sait, constituent une communauté d'élus. Exigeant une signalisation plus ou moins voyante, l'ironie suppose l'identification de cibles, entités emblématiques porteuses de valeurs que l'ironisant dénonce implicitement. L'extrait proposé issu du chapitre II introduit le lecteur dans l'univers réaliste d'une petite ville de Province présentée à travers l'observation de biais d'un archi-narrateur (auteur) concentré sur la description scrupuleuse d'un lieu hautement symbolique.

1. L'Im-pertinence

La notion renvoie à l'incongruité de différentes données dont la visée est loin d'être purement informative ainsi qu'à un manquement logique visiblement à l'œuvre dans le texte.

1.1 Un thème constant :

Déjà prépondérant dans le chapitre I, le thème du mur constitue l'hyper-thème du texte à partir duquel peuvent s'agrèger des thèmes dérivés ou secondaires (*M. de Rênal, les magnifiques platanes* l. 19). Explicitement commentée dans le précédent chapitre, la frénésie bâtisseuse du Maire est ainsi par avance livrée à la critique. La place liminaire de cette présentation gonflée suffit à dénoncer la vanité d'un homme porté par une ambition absurde. Ce portrait en creux de M. de Rênal installe d'entrée de jeu la tonalité d'un roman où l'artifice informe les mœurs et les êtres. Le nom propre s'inscrit régulièrement (l. 1 ; l. 6 ; l. 8 ; l. 20) ; il est repris par le pronom anaphorique *il* sujet de procès (*a dû faire* l. 7 ; *a élargi* l. 21 ; périphrase factitive *a fait placer* l. 20) et les formes obliques (déterminants possessifs).

L'extrait proposé se développe en trois paragraphes qui chacun récupère le thème unique et le déploie à grand renfort de répétitions (*immense mur/ promenade/ terrasse, soutènement*) et de figures dérivatives (*nécessaire/ nécessité/ administrateur/ administration*). Ces mots réapparaissent à intervalles réguliers, véritables indices de l'obsession collective (*senti par tous*, l. 6, *On* l. 11) qui tient lieu de projet ambitieux. Les enjeux d'une telle construction chronologiquement évoquée (*à chaque printemps* l. 4 ; *avant-dernier ministre de l'Intérieur* l. 9 ; *maintenant* l. 10) sont ainsi dénoncés par la seule importance textuelle que lui accorde Stendhal. Le projet descriptif mobilise quantité de modificateurs du nom (caractérisation par relative fréquente) dont l'effet d'exagération suffit à saper toute lecture réaliste de la description (superlatif *les plus pittoresques de France* l. 4 ; modalisation adverbiale *fort bien* l. 16 ; *fort chaud* l. 18). Saturée de précisions objectives, techniques et chiffrées (l. 7 ; l. 10 ; l. 22), la description devient le lieu d'une compétition ridicule que la dernière phrase vient confirmer. Le déterminant démonstratif conserve ici une valeur laudative dont on perçoit l'intention critique (l. 3 *cette admirable position*, l. 18, l. 23 *cette terrasse*) car l'interprétation ironique suppose toujours une lecture soupçonneuse capable d'inverser les évaluations positives en discrédit.

1.2 Dissonances et ordre des mots

L'insolite vient souvent de la proximité entre termes ou énoncés opposés qui troublent la conformité du sens et contribuent à mettre à mal les conduites humaines. Ainsi « *cet inconvénient mit M. de Rênal dans l'heureuse nécessité* » (l. 6) ou « *immortaliser son administration par un mur...* » ou

encore « *l'ennemi mortel de la promenade* » (l. 9), « *l'heureux directeur du dépôt de mendicité* (l. 23) etc... sont des énoncés suffisamment déviants sémantiquement pour être interprétés à rebours. Le groupe prépositionnel antéposé *dans son opinion* (l. 22), loin de traduire le cheminement d'une pensée, en dénonce au contraire la faiblesse par la coordination d'un énoncé (*et dans celle de M. de Valenod*, l. 23) qui invalide l'autorité du Maire et retarde ironiquement l'objet dérisoire de réflexion (l. 23). Sans grande aptitude politique, M. de Rênal fait de ce mur le socle de sa *réputation* (l. 1) : la confrontation entre un idéal et la réalité est accablante.

Les outils argumentatifs qui traversent de part et d'autre le texte (*Mais* l. 4 ; *car* l. 8- 21 ; *Et* l. 10 ; *malgré*, l. 21, *quoique* l. 22 ; *c'est pourquoi* l. 22) fonctionnent à vide pour dénoncer là encore la vanité du projet. Présents dans l'extrait, le verbe et l'auxiliaire modal *devoir* (l. 3 ; l. 8 ; l. 20 avec détachement à gauche, *ils la doivent à la terre*), la modalité logique déontique (le nécessaire), mettent en lumière les ambitions étriquées du Maire, d'où la démesure de l'expression « *comme pour braver tous les ministres présents et passés* » (l. 9). La modalisation par *comme* (l. 1-11) laisse percer la voix ironique du narrateur aussi sûrement que les énoncés hyperboliques (*une des vues les plus pittoresques* l. 4, *combien de fois* l. 13 ; *magnifiques platanes* l. 19, etc.) qui saturent le texte. La lourdeur de certaines expansions nominales est à relever : l. 16 *l'ennemi mortel de la promenade de Verrières* ; *l'heureux directeur du dépôt de mendicité de Verrières* l. 23.

Par l'aménagement de segments, la phrase travaille à construire le portrait-charge des personnages présentés : (l. 1) le groupe prépositionnel, modalisé par *heureusement*, retarde l'énoncé ironique qui va suivre. La dernière phrase, (l. 19-24) progresse par adjonctions successives de segments ou propositions et s'emballe pour *in fine* s'achever sur une assertion péremptoire (*cette terrasse peut soutenir la comparaison*, l. 24). Quant à la parenthèse, elle opère un décrochage énonciatif propre à susciter la critique, la concessive *quoiqu'il soit ultra et moi libéral* (l. 23) introduisant les germes d'un conflit idéologique vite dissipé par la réalisation concrète du mur. L'écart sensible est renforcé par l'anaphorique « en » qui dans le bref segment discursif « je l'en loue » fragilise la louange.

2. Clichés et complicités énonciatives

2.1 La métaphore de l'espace

A propos de l'ironie, P. Hamon parle d'un art topographique. Cela signifie que diverses signalisations doivent trouer le texte bien sûr, mais aussi que l'espace y est un foyer de significations particulièrement dense. Largement représenté dans le texte, le vocabulaire de la spatialité s'écarte de la pure objectivité pour passer dans le champ de la grandeur morale et politique (*admirable position* l. 3). Ainsi l'hyperonyme *hauteur* (l. 7) se retrouve disséminé à travers d'autres vocables de la verticalité (*soutènement* l. 2 ; *au dessus de* l. 3 -10 ; *une des vues* l. 3 ; *creusaient* l. 5 ; *plongé* l. 15 ; *au fond* l. 15 ; *tomber* l. 18).

La reprise du Nom propre Verrières (*vs Saint-Germain-en-Laye, Paris*) l. 10 et l. 23 en dernière place d'un groupe étendu, dit l'importance majeure accordée à cette référence pour les acteurs évoqués. Sorte de centre du monde, la ville de Verrières trahit l'exiguïté des ambitions et des vues chez des personnages emmurés eux-mêmes dans le conformisme de la province.

2.2 Poésie et ironie ?

Assumée par un narrateur homodiégétique, (*mes regards* l. 14 ; *je l'en loue* l. 22), la présentation ancrée dans le discours (formes verbales : présent d'énonciation l. 11, passé composé l. 14) rend compte d'un enthousiasme partagé (syntaxe affective l. 15) et conforté par une sensibilité naïve face au spectacle de la nature. Comme souvent chez Stendhal, la réalité est évaluée à l'aune d'un idéal où le beau ne souffre aucune nuance. Au centre l'extrait (l. 13-19), la référence à la *rêverie du voyageur* (l. 18) invite à déceler les clichés esthétiques (*ut pictura poesis*). Les phrases courtes, (l. 16-19), concentrés de données sensorielles, de métaphores, de tours insolites (*la rêverie du voyageur est abritée*, l. 18), constituent un tableau quasi conventionnel d'une nature idéale. Le descripteur lui-même endosse la posture contemplative du romantique (voir la construction absolue *la poitrine appuyée*, l'apposition *songeant aux bals* l. 1) : la longue exclamative soutenue par des effets phoniques se conclut par un alexandrin. Les procédés poétiques participent à brouiller l'interprétation, en forçant l'adhésion, le narrateur disqualifie son propos même si l'habillage stylistique ne peut être complètement versé au compte de l'ironie. Porté par une passion des arbres et un goût des paysages, Stendhal, au gré de ses voyages, a pu livrer des descriptions comparables. Ainsi, l'ironie littéraire « peut rentrer en système, à l'échelle de la page, comme à l'échelle de tout le texte, avec d'autres

postures d'énonciation (notamment sérieuses), ou même faire s'opposer plusieurs sous-systèmes d'énonciation ironique en multipliant les cibles, les ironisants, ou les complices, ou faire entrer en légère dissonance ironie de l'énoncé et ironie de l'énonciation » [P. Hammon : 94]. Le lecteur Stendhalien alerté par des procédés locaux bien repérables (hyperbole, répétitions, opposition, connotation autonymique *mur de soutènement* l. 1, etc.) ne peut faire l'économie de cette mise en perspective plus large. Dans ce seul extrait, les cibles sont plurielles. Si le dessein ironique de Stendhal repose sur de subtils décryptages, au lecteur dans l'enchevêtrement des voix d'entendre au juste.

Conclusion

Diffuse, l'ironie, pour être appréciée, doit montrer son énonciation avec une plus ou moins grande clarté. Nulle intrusion tonitruante ici mais des touches multiples qui viennent alerter sur une écriture oblique singulière dont les traits saillants se retrouvent dans l'ensemble des romans stendhaliens. De nombreux moyens d'expression disséminés participent à inscrire en filigrane la voix de tête. Personnage paratopique type pour D. Maingueneau, Julien Sorel est soumis aux aléas de ses rencontres de sorte que son regard est toujours suspecté par le lecteur. Inscrit dans un espace qu'il n'habite jamais vraiment, il se plie aux jugements et aux mœurs sans pouvoir pour autant s'élever. L'ironie de Stendhal qui possède seul l'autorité énonciative, démasque les conduites mesquines, les hiérarchies infondées et les dangers de la démesure. « Notre héros » ne peut jamais échapper bien longtemps à l'évaluation ironique de l'auteur. Dans son étude *Stendhal pseudonyme*, J. Starobinski définit l'ironie comme la « quintessence spirituelle du masque ».

LEXICOLOGIE

- APOTHÉLOZ Denis, *La construction du lexique français*, Paris, Ophrys, 2002.
 AUTHIER-REVUZ Jacqueline, *Ces mots qui ne vont pas de soi*, Paris, Seuil, 1995.
 CORBIN Danielle, *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*, Lille, PUL, 1991.
 LEHMANN Alice et MARTIN-BERTHET Françoise, *Introduction à la lexicologie, sémantique et morphologie*, Paris, Dunod, 1998.
 MORTUREUX Marie-Françoise, *La lexicologie en Langue et discours*, Paris, A. Colin, (1997) 2004.
 PICOCHÉ Jacqueline, *Précis de lexicologie française*, Paris Nathan, "Que sais-je ?", 1990.
 SANCIER- CHATEAU Anne, *Introduction à la langue du XVIIIe siècle*, Paris, Nathan, col., 128, 1993.

GRAMMAIRE

- ARRIVÉ Michel, GADET Françoise, GALMICHE Michel, *La Grammaire d'aujourd'hui*, Paris, Flammarion, 1986.
 CALAS Frédéric et GARAGNON Anne-Marie, *La phrase complexe*, Paris, Hachette, coll. « Ancrages », 2002.
 DENIS Delphine, SANCIER Anne, *Grammaire du français*, Paris, Le livre de Poche, 1994, Les usuels de poche.
 FOURNIER Nathalie, *Grammaire du français classique*, Belin, Paris, 1998.
 LE GOFFIC Pierre, *Grammaire de la phrase*, Paris, Hachette, 1993.
 MOIGNET Gérard, *Systématique de la langue française*, Paris, Klincksieck, 1981.
 RIEGEL Martin, PELLAT Jean-Christophe, RIOUL René, *Grammaire méthodique du français*, PUF, "Que sais-je ?", 1994.
 SOUTET Olivier, *La syntaxe du français*, Paris, PUF, "Que sais-je ?"
 TESNIÈRE Lucien, *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck, (1959), 1982.
 WILMET Marc, *Grammaire critique du français*, Paris, Hachette, 1993.

STYLISTIQUE ET RHÉTORIQUE

- CALAS Frédéric, CHARBONNEAU Dominique, *Méthode du commentaire stylistique*, Nathan, coll. Fac, 2000.
 DE BOISSIEU Jean-Louis, GARAGNON Anne-Marie, *Commentaires stylistiques*, Paris, Sedes, 1987.
 FROMILHAGUE Catherine, *Les Figures de style*, Paris, Nathan, col., 128, 1995.
 FROMILHAGUE Catherine, SANCIER Anne, *Introduction à l'analyse stylistique*, Paris, Bordas, 1991.
 , *Analyses stylistiques, Formes et genres*, Dunod, 1999.
 JAUBERT Anna, *La lecture Pragmatique*, Paris, Hachette supérieur, 1990.
 GARDES-TAMINE, *La stylistique*, Tome III, Coursus, A. Colin, 1992.
 HAMON Philippe, *L'Ironie littéraire, Essai sur les formes de l'écriture oblique*, Paris, Hachette, 1996.
 STOLZ Claire, *Initiation à la stylistique*, Ellipses, 1999.

COMPOSITION PRINCIPALE
OPTION B
I.
GREC
RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE GREC
 Établi par monsieur Alain BLANC

Sujet

85.3 Καί ὁ μὲν Ἀρχίδαμος τοιαῦτα εἶπεν· παρελθὼν δὲ Σθενελάδας τελευταῖος, εἷς τῶν ἐφόρων τότε ὢν, ἔλεξεν τοῖς Λακεδαιμονίοις ὧδε.

86.1

« Τοὺς μὲν λόγους τοὺς πολλοὺς τῶν Ἀθηναίων οὐ γινώσκω· ἐπαινέσαντες γὰρ πολλὰ ἑαυτοὺς οὐδαμοῦ ἀντεῖπον ὡς οὐκ ἀδικοῦσι τοὺς ἡμετέρους ξυμμάχους καὶ τὴν Πελοπόννησον· καίτοι εἰ πρὸς τοὺς Μήδους ἐγένοντο ἀγαθοὶ τότε, πρὸς δ' ἡμᾶς κακοὶ νῦν, διπλασίας ζημίας ἄξιοι εἰσιν, ὅτι ἀντ' ἀγαθῶν κακοὶ γεγένηται. 2 Ἡμεῖς δὲ ὁμοῖοι καὶ τότε καὶ νῦν ἐσμέν, καὶ τοὺς ξυμμάχους, ἦν σωφρονῶμεν, οὐ περιοψόμεθα ἀδικουμένους οὐδὲ μελλήσομεν τιμωρεῖν· οἱ δ' οὐκέτι μέλλουσι κακῶς πάσχειν. 3 Ἄλλοις μὲν γὰρ χρήματά ἐστι πολλὰ καὶ νῆες καὶ ἵπποι, ἡμῖν δὲ ξύμμαχοι ἀγαθοί, οὓς οὐ παραδοτέα τοῖς Ἀθηναίοις ἐστίν, οὐδὲ δίκαις καὶ λόγοις διακριτέα μὴ λόγῳ καὶ αὐτοὺς βλαπτομένους, ἀλλὰ τιμωρητέα ἐν τάχει καὶ παντὶ σθένει. 4 Καὶ ὡς ἡμᾶς πρέπει βουλευέσθαι ἀδικουμένους μηδεὶς διδασκέτω, ἀλλὰ τοὺς μέλλοντας ἀδικεῖν μᾶλλον πρέπει πολὺν χρόνον βουλευέσθαι. 5 Ψηφίζεσθε οὖν, ὦ Λακεδαιμόνιοι, ἀξίως τῆς Σπάρτης τὸν πόλεμον καὶ μῆτε τοὺς Ἀθηναίους ἔατε μείζους γίνεσθαι, μῆτε τοὺς ξυμμάχους καταπροδιῶμεν, ἀλλὰ ξὺν τοῖς θεοῖς ἐπίωμεν ἐπὶ τοὺς ἀδικοῦντας. »

Thucydide, *La guerre du Péloponnèse*, I, c. 85.3-86

QUESTIONS

Question 1. Le redoublement verbal : formes et fonctions.

Question 2. Les moyens linguistiques (morphologiques, syntaxiques et lexicaux) utilisés pour signifier la nécessité, l'ordre, la contrainte.

Onze candidats ont composé. Tous ont traité les deux questions. Les uns ont mieux réussi la première question, d'autres la seconde. Les meilleurs résultats ont été obtenus par les plus réguliers. Une copie a obtenu 8/10 et 7,5/10, soit 15,5. Trois autres sont au-dessus de la moyenne (11,5 ; 10,5 ; 10). Les autres copies sont en-dessous, deux en étant relativement proches (9,5 et 8,5) et trois en étant au contraire bien éloignées (4 ; 3,5 ; 2,5). La moyenne de l'épreuve est de 8,09, en retrait par rapport au résultat de 2013 (10,3). L'an dernier, les candidats étaient peu nombreux et leur niveau dans cette matière était assez homogène ; cette année, leur nombre a augmenté, mais certains ne s'étaient manifestement pas assez préparés pour les épreuves de linguistique. Ainsi semble s'expliquer cette baisse. Du reste, c'est plutôt la moyenne de l'an dernier qui était remarquable. Celle de cette année retrouve le niveau de celles de 2005, de 2008 et 2009, et est seulement de peu inférieure à celles de 2010 et 2011.

Question 1.

Cette question demandait de faire un relevé complet, d'analyser les formes dans l'optique du sujet et d'organiser alors sa réponse. Les formes étaient εἶπεν, γινώσκω, ἀντεῖπον, γεγένηται, διδασκέτω, γίνεσθαι, καταπροδιῶμεν. La première condition pour réussir l'épreuve est de reconnaître les formes, c'est-à-dire de comprendre le texte, et ceci vaut bien évidemment pour les deux questions.

Manifestement, beaucoup de candidats n'ont pas étudié le texte de près. Il y a donc eu des omissions, le plus souvent εἶπεν et ἀντεῖπον, dont la structure de formes à redoublement est, il est vrai, masquée dans la synchronie grecque, mais aussi omission de γίγνεσθαι (parce qu'il était vers la fin ?), et surtout beaucoup de confusions : διδασκέτω non identifié comme impératif, καταπροδιδόμεν non identifié comme subjonctif, etc. Une bonne connaissance des textes au programme est indispensable. Cette préparation doit se faire au minimum avec les manuels de base qui restent encore, sur la plupart des points, assez à jour, et que l'on continuera donc de conseiller aux étudiants, en particulier à ceux qui doivent travailler seuls et sont loin d'une bibliothèque universitaire assez fournie : pour la morphologie, la *Morphologie historique du grec* de P. Chantraine, pour la phonétique, la *Phonétique historique du mycénien et du grec ancien* de M. Lejeune, pour la syntaxe, la *Syntaxe grecque* de J. Humbert, en tant que syntaxe descriptive de la langue grecque classique, et pour l'étymologie, le *Dictionnaire étymologique de la langue grecque* de P. Chantraine, dans sa dernière édition si possible. Si à chaque difficulté dans les œuvres au programme on fait une fiche en cherchant dans ces ouvrages pour trouver la solution, on progresse rapidement, et si on ne trouve pas la solution de toutes les difficultés immédiatement, l'expérience accumulée résoudra bientôt la plupart des problèmes laissés en suspens. Nous insistons ici en répétant ce qui est dit dans la présentation générale des exigences du concours que l'on aura lues dans les premières pages de ce rapport : le jury est tout à fait conscient que de plus en plus de candidats n'ont pas la possibilité d'avoir de formation spécifique en linguistique ancienne, ni pour la préparation à l'agrégation de grammaire proprement dite, ni en amont dans leur cursus de Lettres. Il n'exigera donc pas que les candidats soient au fait des toutes dernières hypothèses de reconstructions en indo-européen, mais il attend que les acquis fondamentaux soient, eux, bien maîtrisés et puissent être bien exposés.

Pour ce qui est du plan, on a accepté un classement selon les diverses formes de redoublement ou selon les thèmes verbaux qu'ils caractérisent. Pour formuler des réponses pertinentes et claires, on conseille aux candidats de ne pas oublier de replacer chaque forme dans son système morphologique : bien des erreurs auraient été évitées si certains candidats s'étaient réécrits le présent de l'indicatif de δίδωμι. Ils n'auraient pas écrit, par exemple, en se fondant sur la forme du texte citée plus haut, qu'à la première personne du pluriel les présents athématiques à redoublement ont le degré plein.

Le texte était intéressant car pour le présent il montrait le redoublement à voyelle [i] dans un présent athématique, celui que l'on vient de citer, dans un présent thématique (γίγνεσθαι) et dans deux présents thématiques à suffixe *-sḱ e/o- (γινώσκω et διδάσκω). Il fallait poser la question de la valeur du redoublement, montrer les caractéristiques morphologiques des formes du texte et les rapprocher d'autres formes de même famille en grec et en dehors du grec (Quand on cite des mots latins, il faut toujours indiquer les quantités des voyelles !). Il importe donc de s'être constitué pendant l'année son petit lexique des grandes racines de l'indo-européen : *ǵenh₁- pour γίγνεσθαι, *ǵneh₃-/*ǵn h₃- pour γινώσκω, etc. Le texte contenait aussi deux formes d'aoriste et une forme de parfait. Là aussi, on pouvait se demander quelle est la valeur initiale du redoublement, en soulignant bien que le redoublement a été généralisé au parfait, mais en grande partie banni de l'aoriste. La forme de parfait n'était pas si simple qu'il y paraît ; on pouvait toujours la décrire, montrer son vocalisme qui est en apparence *e et isoler l'élargissement -η-. Quant à l'aoriste de λέγω (ou plutôt l'un de ses aoristes : le texte contenait aussi ἔλεξε, et on pouvait le signaler), il repose sur la racine *ǵ ek^u- par un phénomène de supplétion. Énigmatique en synchronie, il s'éclaire merveilleusement à l'aide de la grammaire comparée, et on a été satisfait de trouver son explication juste dans quelques copies, avec mention du degré radical réduit, de la dissimilation de *ǵε-ǵκ^w- en *ǵεικ^w- (> *ǵεικ-), et avec mention du fait que l'indicatif attique comporte en plus l'augment qui s'est contracté avec le thème de l'aoriste.

Signalons que le sujet a été quelquefois mal compris. Un candidat a axé sa réponse sur l'énonciation (?), un autre a étudié les constructions verbales périphrastiques. De telles erreurs montrent que la fréquentation des manuels conseillés (et bien entendu il y en a d'autres, qui ne sont en rien déconseillés, comme les grammaires de Helmut Rix, *Historische Grammatik des Griechischen*, Darmstadt, 1976 et de Andrew L. Sihler, *New comparative grammar of Greek and Latin*, Oxford, 1995) n'a pas été assidue. Ces candidats doivent savoir que le remède est à leur portée.

Question 2.

L'intitulé du sujet de cette question est précis : il ne faut pas seulement étudier l'ordre (on se bornerait alors aux impératifs et aux subjonctifs jussifs), mais aussi la nécessité et la contrainte, et il ne

faut pas se borner à la morphologie (expliquer comment est formé un impératif ou un adjectif verbal), mais dire un mot de la syntaxe, ainsi que du lexique s'il y a des mots porteurs d'un sème de nécessité, d'ordre, ou de contrainte. Dans l'ensemble, les réponses à cette question ont été très inégales, et ceci probablement pour deux raisons : un manque de réflexion initiale sur le sujet, qui fait que la plupart des candidats n'en ont traité qu'une partie, en le restreignant le plus souvent à l'expression de l'ordre et de la défense, et une connaissance du texte qui, comme on l'a déjà dit plus haut, laisse nettement à désirer : si on ne comprend pas bien le texte, comment identifier ce qui exprime nécessité, ordre, contrainte ? Le conseil que nous donnons encore et encore aux candidats pour qu'ils puissent traiter correctement cette question manque d'originalité : prendre le temps de bien comprendre le texte pour y repérer tout ce qui se rapporte à la question posée. En fonction du matériau rassemblé, un plan apparaîtra et les connaissances engrangées pendant les années de la préparation de la licence et du master permettront à coup sûr une réponse honorable. Les connaissances solides qu'on acquiert pour se préparer au concours de l'agrégation de grammaire ne s'oublie pas d'un coup et, si on a préparé correctement les textes au programme et les grandes questions de morphologie et de syntaxe exposées dans les manuels, il est quasi impossible de faire une contre-performance.

Dans les propos que Thucydide lui prête, Sthenelaïdas rappelle d'abord ce qu'est, selon lui, la conduite des Athéniens, et il présente, en opposition, l'attitude des Lacédémoniens, caractérisés d'abord par la fidélité à leurs alliés. Les lignes 9 et 10 méritaient d'être lues avec attention : il y est question des alliés de Sparte, alliés qu'il ne faut pas livrer aux Athéniens (οὓς οὐ παραδοτέα τοῖς Ἀθηναίοις ἐστίν), alliés qu'il ne faut pas juger avec des procès et des discours (οὐδὲ ... διακριτέα), mais qu'il faut secourir (ἀλλὰ τιμωρητέα). Juste après, au § 4, Sthenelaïdas s'exclame : « Et que personne ne vienne nous apprendre qu'il convient de réfléchir » (Καὶ ὡς ἡμᾶς πρέπει βουλευέσθαι ... μηδεὶς διδασκέτω...), et il tire la conclusion de son bref discours au § 5 : « Votez donc (Ψηφίζεσθε οὖν)... et ne laissez pas les Athéniens s'agrandir (καὶ μῆτε τοὺς Ἀθηναίους ἔατε μείζους γίνεσθαι), et ne trahissons pas nos alliés (μῆτε τοὺς ξυμμάχους καταπροδιδώμεν), mais marchons contre les coupables » (ἀλλὰ ... ἐπιώμεν).

Il n'est pas question de faire ici un corrigé modèle, mais juste de montrer aux futurs candidats que la question peut être traitée en peu de temps et en peu de mots si l'on a des bases grammaticales solides, ce qui est indispensable à ce niveau.

Les §§ 4 et 5 se prêtent à de beaux commentaires en ce qui concerne l'ordre et la défense : un bel impératif présent moyen (Ψηφίζεσθε) pour l'ordre, deux beaux impératifs présents (actifs) pour des défenses (μηδεὶς διδασκέτω, ... μῆτε ... ἔατε), deux subjonctifs présents pour des exhortations (négative, puis positive) dans lesquelles le locuteur s'inclut (μῆτε ... καταπροδιδώμεν, ... ἀλλὰ ... ἐπιώμεν). Il y a donc pour les candidates et les candidats matière à exposer leurs connaissances sur l'emploi des modes et des temps pour exprimer ordre et défense.

Les lignes 9 et 10 permettaient de parler de la nécessité et de la contrainte puisqu'elles contiennent des adjectifs verbaux d'obligation. On apprend dans les grammaires qu'il y a deux constructions possibles, l'une personnelle, l'autre impersonnelle, et que dans ce dernier cas l'adjectif verbal est au NVA singulier ou pluriel (je dois pratiquer la vertu : ἐμοὶ ἀσκητέα ἐστὶν ἢ ἀρετὴ οὐ ἐμοὶ ἀσκητέον / ἀσκητέα ἐστὶν τὴν ἀρετὴν). On voit donc quels commentaires il fallait faire sur les formes du texte. Mais il fallait avoir identifié les formes en question, et connaître les règles syntaxiques exposées ci-dessus. Les copies ont été sur ces points très décevantes, et la construction au neutre pluriel avec régime à l'accusatif n'a pas été correctement dégagée. L'agrégation est un concours de haut niveau ; il est normal qu'il y ait des difficultés à surmonter. Il faut savoir lire et retenir même ce qui est écrit en petits caractères dans les grammaires...

Tout ce qui précède relève de la morphologie et de la syntaxe. Mais deux fois au § 4 Sthenelaïdas employait πρέπει « il convient ». N'est-ce pas une façon de dire « vous devez en vertu d'une obligation morale » ? On voit donc que le lexique intervenait aussi dans ce passage. Curieusement, plusieurs candidats sont allés chercher μέλλω, dont le sème était bien différent, et ont omis πρέπει. De telles erreurs n'arriveraient pas si les candidats s'obligeaient à traduire les formes qu'ils commentent.

Les défauts constatés le plus fréquemment dans les copies ont été

- une connaissance insuffisante du texte, on l'a dit, avec en conséquence beaucoup de fautes d'identification des formes ;
- le manque de traduction qui a causé beaucoup d'obscurités dans l'argumentation ;

– un bagage souvent beaucoup trop léger en syntaxe : le nom même d'adjectif verbal d'obligation n'est apparu que très peu souvent et ses constructions n'ont été, on l'a dit, pratiquement jamais décrites. Cela étant dit, on a pu avoir, à l'occasion, de bonnes surprises, comme par exemple de fines remarques sur l'indicatif futur qui peut indiquer une intention forte et prendre ainsi une valeur jussive.

Rappelons enfin à certains qu'il s'agit bien d'une épreuve de linguistique où l'on doit étudier des phénomènes grammaticaux. Certaines copies ont dérivé vers l'explication littéraire et ont commenté la teneur du discours de Sthenelaïdas d'un point de vue stylistique. Tel n'était pas le sens de la question posée dans cette épreuve de grammaire et linguistique et l'intitulé de la question le précisait bien entre parenthèses.

**COMPOSITION PRINCIPALE
OPTION B**

II.

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE LATIN
Établi par Monsieur Laurent GAVOILLE

La moyenne de cette épreuve est de 7,4/20, ce qui est particulièrement bas, à la fois de manière absolue (de nombreuses copies n'avaient tout simplement pas le niveau de l'agrégation) et relative (les moyennes précédentes étaient de 10,3 en 2013 et de 8,7 en 2012). Seules 3 copies sortent du lot, sans toutefois atteindre des niveaux très élevés ; l'une se situe à peu près à la moyenne ; le reste (environ 2/3 des copies) a obtenu une note inférieure à 6/20 :

15,5/20 : 1 copie

14/20 : 1 copie

12/20 : 1 copie

9/20 : 1 copie

entre 5 et 6/20 : 3 copies

entre 3 et 4/20 : 4 copies

Texte de référence : Cicéron, *Lettre XCV (Fam. I, 2, de Ego eo die... à prouidebo.)*

Question 1. La formation des noms abstraits dans le passage. Vous ne manquerez pas d'enrichir le classement morphologique de considérations sémantiques (et étymologiques si possible)

La moyenne pour cette question est de 8,6/20. Les disparités sont grandes : 3 copies ont entre 14 et 17/20, 2 entre 9 et 10/20, 6 (soit une bonne moitié) entre 3 et 7/20. Un nombre trop important de copies manifestait cette année une grande méconnaissance des exigences du concours, sur lesquelles le présent rapport souhaite insister : celui-ci sera plus long qu'un simple "corrigé", car il servira à montrer aux candidats dans quelle direction travailler pour cette épreuve.

1. Comment préparer une question de morphologie (ou de morpho-sémantique) ?

La question, bien classique, pouvait être traitée avec le seul manuel de P. Monteil (*Éléments de phonétique et de morphologie du latin*), que certains candidats semblent ne pas avoir ouvert cette année. Ce n'est pas parce qu'il date d'une bonne trentaine d'années qu'on doit s'en passer. Il est vrai que notre connaissance de la reconstruction indo-européenne a progressé depuis, mais il n'est pas nécessaire, pour obtenir l'agrégation de grammaire, qui est un concours de recrutement d'enseignants du secondaire, d'être à la pointe de la recherche en matière de linguistique ancienne. Rappelons que cet ouvrage est présenté par l'auteur lui-même comme un manuel d'initiation à la linguistique latine (destiné à être complété par des lectures plus spécialisées) ; le jury est donc en droit de trouver pour le moins étonnant que des candidats à l'agrégation ne l'aient pas utilisé. Pour présenter chaque flexion du latin, P. Monteil examine la « formation des thèmes » (p. 149 et suiv. pour la flexion thématique, p. 166-167 pour la flexion en *-ā*, p. 175 et suiv. pour la flexion athématique des thèmes en consonne, etc.) : c'est là que les candidats pouvaient trouver une revue des différents suffixes utilisés en latin, parmi lesquels il suffisait de retenir ceux ayant une valeur abstraite (toujours bien précisée, cf. p. 167 pour « **-yh₂* » par exemple). À la p. 122, l'auteur évoque explicitement cette valeur, à propos des deux suffixes apparentés « **-yǎ-* et « **-yǒ-* » qui ont permis aux langues de « tirer d'une même base deux dérivés, respectivement nom abstrait et adjectif » ; l'auteur ajoute que la différence entre eux se ramène « à une opposition *-(e)h₂*, exprimant la collectivité et l'abstraction, /**-ǒ-*, exprimant l'individualité ». La lecture préalable de tels passages aurait permis à tous les candidats de bien cerner le sujet, qui porte sur le procédé de la « dérivation » en latin (celui-ci consistant dans l'ajout d'un « suffixe » à une « base »), visant à former des noms qui ne réfèrent pas à un individu ou un objet particuliers, mais à une abstraction. La mise en relation par P. Monteil d'un suffixe et d'un sens (« *-(e)h₂* exprime la collectivité et l'abstraction ») aurait dû également faire comprendre aux candidats qu'aux formes il faut faire correspondre un sens (parmi les abstraits, on distingue par exemple les noms d'action, les noms de qualité, les noms d'état). Enfin, la notion de « base » doit attirer l'attention sur la nature de celle-ci : en latin, les dérivés abstraits sont construits soit sur une base verbale (comme *cogitātiō* sur *cogitāre*), soit sur une base nominale (comme *dignitās* sur *dignus*). Le sujet demandait donc qu'on s'intéresse au sens global du dérivé, mais aussi au sens du radical latin

de départ, ou encore au sens de la racine indo-européenne sous-jacente. Sur ces considérations sémantiques, le manuel de P. Monteil est également utile : les racines y sont données avec leur sens, et on trouve des précisions au sujet des suffixes ; par exemple, p. 195, il est précisé que les noms en *-tus*, « dérivés de thèmes verbaux, désignent abstraitement la notion exprimée par le verbe : *cultus*, *cāsus*, *status*, etc..., en face de *colō*, *cadō*, *stō* » ; la suite apporte des nuances importantes et extrêmement utiles : « souvent cependant le sens s’est concrétisé, et à date historique des mots tels que *cantus*, *partus* désignent “ce qui est chanté, enfanté” ; *fluctus* “ce qui coule” [...]. Certains de ces termes désignent même des sensations très concrètes, notamment auditives : *crepitus*, *gremitus*, *gemitus*, *sonitus*, *strepitus* ». De telles remarques devraient permettre aux candidats de ne pas se contenter de recopier le premier sens donné par le Gaffiot, mais de réfléchir plus précisément à l’organisation sémantique d’un lexème, en prenant en compte, par exemple, le jeu possible entre abstrait et concret.

Évidemment, ce manuel de P. Monteil peut être complété. Sur la question des dérivés abstraits, on pouvait consulter la *Grammaire fondamentale du latin. Tome IX. Création lexicale : la formation des noms par dérivation suffixale* (Peeters, Louvain-Paris-Dudley MA, 2002), et plus particulièrement le chapitre sur « les substantifs abstraits de qualité » (J. Daude, p. 225 et suiv.). Sur l’aspect indo-européen de la question, on pouvait lire l’article de G.-J. Pinault « Aspects de la reconstruction de l’abstrait en indo-européen », in *Les noms abstraits. Histoire et théorie*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 1996, p. 199-211.

Pour guider les candidats, l’intitulé du sujet précisait toutes ces exigences : l’aspect morphologique était mis en tête, mais il était explicitement demandé de compléter ce classement fondamental par des considérations sémantiques et étymologiques (quand c’est possible).

Ajoutons qu’il faut avoir bien lu le programme restreint. Pour le jury, c’est une exigence fondamentale que les candidats maîtrisent bien le texte proposé. Aucun contresens ne doit y être fait, ce qui suppose que les formes et les constructions soient bien reconnues. Par exemple, *nactus* a parfois été pris pour un nom d’action (qui n’existe pas en latin) alors qu’il s’agissait du participe en **-to* de *nanciscor*. Ce genre d’erreur est évidemment du plus mauvais effet. Le programme restreint doit être lu en se reportant régulièrement, pour les mots importants, au *Dictionnaire étymologique de la langue latine* d’A. Ernout et A. Meillet, Paris, 1960, surtout intéressant pour l’histoire des mots (classement et histoire des sens), qui fait l’objet de la première partie de chaque article. La consultation de ce dictionnaire doit être complétée par la lecture du *Vocabulaire des institutions indo-européennes* de Benveniste (Minuit, 1969).

Toutes ces considérations paraîtront superflues à certains qui savent d’eux-mêmes qu’il faut travailler sur des manuels pour passer l’agrégation de grammaire (et tout concours) et bien lire le sujet proposé. Mais il nous semble nécessaire de l’écrire cette année, car nombre de candidats sont arrivés visiblement sans aucune préparation, ignorant tout de la linguistique latine. C’est ainsi que certaines copies ont montré des défauts rédhibitoires, que le jury aimerait ne plus revoir.

2. Défauts rédhibitoires

2.1. Incorrections

- Français : des candidats à l’agrégation n’ont pas le droit de ne pas savoir accorder le sujet et le verbe (ex. trouvé dans une copie : « Les noms abstraits s’oppose aux noms concrets »), de ne pas maîtriser l’accord du participe (ex. : « ont été construit »), d’écrire dans une langue incorrecte (« malgré que »).

- Rédaction : beaucoup oublient l’astérisque, qui est à employer pour toute forme non attestée (c’est-à-dire pas seulement l’indo-européen). Si l’on peut évidemment utiliser les signes “<” et “>” pour une évolution sémantique et des flèches (→) pour les rapports de dérivation, il faut d’abord les mettre dans le bon sens, et ensuite ne pas croire qu’ils dispensent de faire des phrases (la linguistique n’a rien à voir avec le morse). Un élément morphologique doit être suivi ou précédé d’un trait d’union, car un autre élément est susceptible de le précéder ou de le suivre : on devrait écrire **-tiō-*, **-tū-*, **-tā-t-* en diachronie, mais *-tiō*, *-tūs*, *-tās* au nominatif en synchronie (le signe “+” n’est pas interdit, mais il ne dispense pas du trait d’union et doit plutôt être réservé aux élargissements ; par exemple : *-tās* < **-tā-+-t-*).

- Longueurs des voyelles

Les quantités (en priorité les longues) doivent être notées : cette exigence ne relève pas du caprice de la part des membres du jury, mais de la nature de la langue latine où la longueur est un trait pertinent. La prise en compte des longueurs permettrait aux candidats d’éviter des erreurs fâcheuses : si *-tiō-* a un *ō*, il ne peut reposer sur « **-tyo* » comme on a pu le lire (puisque **-yō-* est bref) ; *inīquitas*, avec *ī*

représentant la diphtongue *ae* de *aequus*, ne peut « venir de **inequitas* », encore moins d'une prétendue racine « **ek^w*- » avec *e* bref.

2.2. Désordre

- Le jury attend toujours un classement : on ne saurait se contenter de prendre les mots dans l'ordre du texte.

- Ce classement doit se fonder sur des catégories appropriées au sujet. Pour cette question portant sur les noms abstraits, il ne sert absolument à rien, par exemple, de les classer selon leur appartenance à une déclinaison (cela n'apprend rien de dire que *grātiā* relève de la 1^{ère} déclinaison, *cogitātiō* de la 3^e). Un tel classement conviendrait à une question sur l'organisation du système nominal en latin.

2.3. Superficialité

Le jury attend des explications : un simple relevé de formes ne saurait évidemment suffire. Ces explications sont souvent diachroniques : on ne peut se contenter de dégager les suffixes *-tās*, *-tiō*, *-iā*, il faut en expliquer l'origine. La base à laquelle s'ajoutent les suffixes doit être également expliquée : par exemple, *cogitātiō* doit être mis en rapport avec *āgitō* et donc avec *āgō*, dont la racine **h₂eg-* doit être sue ; *dignitās* doit être présenté comme un dérivé de *dignus*, dont la racine **dek-* (celle de *dēcēt*, avec idée de convenance) est également courante. D'autre part, les catégories doivent être de nature linguistique : les notions de « 1^{ère}, 2^e, 3^e déclinaison » ou de « 1^{ère}, 2^e classe d'adjectifs » sont des appellations de grammaires scolaires, qui peuvent être utilisées en synchronie éventuellement, mais auxquelles on doit préférer le classement classique, fondé en diachronie, qu'on trouve dans toute morphologie historique du latin : thèmes en **-ā*, en **-ō*, en consonne, en **-y* ou en **-w* pour reprendre la graphie de P. Monteil (qu'on peut actualiser en écrivant **j* et **u*).

2.4. Insuffisances

- Relevés partiels : certaines copies n'étudient que la moitié des formes, ou parfois moins. Le jury n'attend pas forcément une exhaustivité parfaite, mais un certain nombre de termes évidents par leur forme et par leur sens étaient attendus, comme *suspīciō*, *cōgitātiō*, *rātiō*, *cāsus*, *discēssūs*, *senātūs*, *cūrā*, *operā*, *cūpiditās*, *dignitās*, *inīquitās*, *auctōritās*, *perfidīā*, *diligentiā*, *grātiā*, *auspīcium* ; on pouvait hésiter davantage sur *lex*, *tempus*, *ordō* (forme et sens). Il n'est d'ailleurs pas interdit de s'interroger, de formuler des questions, car il est évident que certains termes posent problème : autant les noms en *-tiō*, en *-tūs*, en *-tās*, sont indiscutablement de sens abstrait, autant d'autres méritent une discussion sur leur statut : sont-ils vraiment abstraits, leur formation est-elle claire ?

- Erreurs d'identification : sous prétexte que les abstraits de qualité du texte présentaient une finale en *-itās*, certains ont fait comme si seul le suffixe *-itās* existait, sans jamais mentionner la forme fondamentale *-tās* ; d'autres ont expliqué *senātūs* comme *dominūs*, par le suffixe thématique *-ōs* (le suffixe *-tū/ūs*, très rarement repéré, semble inconnu de la majorité des candidats). Pour ce qui est de la base, *cōgitātiō* et *suspīciō* ont pu être présentés comme des dérivés d'adjectifs, alors que les noms d'action dérivent de bases verbales (*cogitā-*, *suspīc-*).

- Confusion entre coupe syllabique et coupe morphologique : *cōgitātiō* ne doit pas être découpé en « *co-gi-ta-ti-o* » : la coupe syllabique ne nous apprend rien sur la formation du nom et, pire, laisse croire à l'existence d'un radical *-gi-* et d'une succession des suffixes *-tā-* et *-tiō*, ce qui est évidemment faux. La seule coupe morphologique en synchronie est *cōgitā-tiō*, et en diachronie **cō-āgitā-tiō*.

2.5. Graves étourderies ou ignorances

On attend des candidats qu'ils connaissent le latin, avant même d'exiger d'eux des connaissances en linguistique. Certaines erreurs d'analyse extrêmement graves témoignent à tout le moins d'une grande étourderie : *diēs* (qui de toute façon n'est pas un nom abstrait) a été présenté comme suffixé en *-e* (quel est ce suffixe, quelle est sa longueur ?) sur une base *dī-*, alors que le nom du jour repose sur une racine **djey-* (le *ē* s'expliquant phonétiquement à l'accusatif par **djey-m* > **djemm* > *diēm*) ; « *dign-i-* » est un découpage faux, puisque l'adjectif *dignus* repose sur **dig-nō*. De même, *cōgitātiō* et *suspīciō* ne peuvent être classés ensemble sous une rubrique « abstrait en *-iō* », puisque le premier nom est en *-tiō*. Le manque d'attention peut mener à des incohérences : on a pu voir *perfidīā*, *diligentiā*, *grātiā* expliqués comme *cūrā* par un suffixe en *-ā* issu de **-h₂*, alors qu'il s'agit de deux suffixes différents : d'un côté le suffixe **-ih₂*, de l'autre **-(e)h₂* > *-ā*. Plus graves encore sont les pures inventions, qui laissent malheureusement penser que le candidat maîtrise mal le latin : *cupiditās* ne peut dériver du « verbe *cupido* » puisque celui-ci n'existe pas (il y a en revanche un nom *cupidō*, *cupidinis*) ; n'existent pas non plus l'adjectif « *perfides* » ni le verbe « *diligeo* » : il suffit

d'ouvrir le dictionnaire pour s'en apercevoir. *Cōgitātiō* a été expliqué plusieurs fois comme dérivé de *cōgere* et non du fréquentatif *cōgitāre* : sur *cōgere*, le latin a créé les dérivés *cōactus* et *cōactiō*.

Pour ceux qui auraient évité ces graves erreurs, le jury attendait qu'un certain nombre de points importants soient traités avec soin, ce qui n'a pas toujours été le cas.

3. Exigences du jury

3.1. Sur la distinction entre synchronie et diachronie

La répartition entre synchronie et diachronie, quand elle est utilisée, doit être claire. Ainsi, certains ont classé les formes en fonction de leur finale vocalique ou consonantique. Une telle répartition exige que soit bien précisé si cette voyelle ou cette consonne finales apparaissent en synchronie (à l'époque classique par exemple) ou relèvent d'une explication diachronique. Le suffixe *-tiō*, par exemple, est vocalique en synchronie, mais consonantique en diachronie, puisqu'il repose sur **-tiōn*, de même que le suffixe *-iā* qui repose sur **-ih₂* (les laryngales fonctionnent comme des consonnes dans le système i.-e.) ; autre exemple : le suffixe *-tū/ū-* est vocalique en synchronie, mais consonantique en diachronie (*-tū-* < **-teu*). Ceux qui ont rangé *-tiō-*, *-tū-* d'un côté, *-tās* de l'autre auraient dû préciser que cette classification était justifiée en synchronie seulement. Cela aurait d'ailleurs donné un peu d'intérêt à ce classement, car la nature vocalique ou consonantique du suffixe n'est pas un critère très pertinent en soi. D'autres ont mêlé synchronie et diachronie, ce qui est plus grave : ainsi, on a pu voir *-iā* rangé dans les suffixes vocaliques (ce qui est vrai en synchronie), mais en même temps *-tiō* dans les consonantiques (ce qui est vrai en diachronie).

3.2. Sur le classement

Le plan doit tout d'abord être adapté au sujet : la formation des noms abstraits concerne au premier chef la dérivation, qui en latin se limite à la suffixation puisque cette langue peut utiliser comme préfixes des éléments séparables (comme *per* que nous avons ici dans *perfidia*). Du point de vue du sens, seul le suffixe permet de ranger un nom dans la catégorie des abstraits : la présence ou l'absence de préfixe n'est donc pas pertinente pour ce sujet et ne doit pas devenir un critère de classement. Plus grave : faire de *perfidia* un « préfixé » est à moitié faux, puisque c'est aussi un suffixé : c'est ce qu'on appelle un parasyntétique. Ces notions doivent être maîtrisées.

Un plan par suffixes uniquement est insuffisant : il faut faire intervenir la notion de base, pour bien montrer qu'on connaît les différentes dérivations possibles. Encore faut-il le faire bien : beaucoup de candidats ont tout expliqué à partir de bases verbales. Or *cūrā* n'est pas formé « à partir du verbe *cūrō* » (c'est le contraire), ni *cūpiditās* sur *cupiō*, mais sur *cupīdus*. *Inīquitās* ne dérive pas de *aequō*, mais de l'adjectif *inīquus*, composé de *aequus*. Il est également très inexact de dire que *perfidia* « est formé à partir de *fides* » : la racine est commune, certes, mais *perfidia* dérive de l'adjectif *perfidus*. *Opus*, quant à lui, ne relève pas d'une formation « radicale », puisque c'est un dérivé en **-e/os*.

Il était possible d'élaborer un plan fondé sur les principes de dérivation des abstraits en indo-européen : d'un côté les noms abstraits d'action, déverbatifs, de l'autre les noms abstraits de qualité, dénominatifs. Certains noms latins n'obéissent pas à cette distinction, soit parce qu'ils sont de formation plus récente (dérivés secondaires, sur base déjà dérivée), soit parce que la racine a été perdue de vue (*tempus*). Cela aurait donné :

Eléments de correction de la question

I. Abstraites conformes au modèle i.-e.

A. Déverbatifs (ou sur racine verbale), noms d'action

1. fém. en *-tiō-* ou en *-iō-* : *suspīciō* sur le thème de *suspīcor* (mais *i* long difficilement explicable), *cōgitātiō* sur *cōgitāre*, *rātiō* sur *re-or*, *rā-tus sum*.

2. masc. en *-tū/ū-* : *cāsus* < **cād-tu-s*, *discēssus* (avec brève difficile, cf. *infra*) sur le thème de *dis-cēd-ō* "s'éloigner", composé de *cēdō* "marcher, se retirer". *Sēnātus* est difficile, en l'absence d'un verbe **sēnāre*.

3. fém. en *-ā* : *cūrā* féminin en **-eh₂-h₂-* sur racine verbale inconnue, (*curāre* est secondaire, dénominatif).

4. noms racines féminins : *lex*.

5. Neutres en *-es/os-* : *tempus*, mais pas de verbe correspondant.

B. Dénommatifs, noms de qualité

1. *Dīgnitās* sur *dīgnus* ; *cūpiditās* sur *cupīdus* ; noter la concurrence avec *cupīdō*, *-īnis*, évité par les prosateurs classiques mais préféré par les poètes (pour des raisons métriques, *cūpiditās* avec son tribrake, n'entre pas dans l'hexamètre) ; *cupīdō*, avec son *-ī-*, semble quant à lui formé sur le

thème verbal *cupī-* du parfait *cupīuī*, où le *-ī-* est vraisemblablement analogique des formations de 4^e conjugaison (*audīuī*) ; *inīquitās* dérive de *inīquus*, lui-même composé de *aequus* (d'où le *ī* dans *inīquus*).

2. *Perfīdiā* dérive de *perfīdus* composé, pour le sens, de *fīdus* (sur degré plein de la racine, comme *fīdō*) “en qui on peut se fier”, mais formé, comme *fīdēlis* (dérivé de *fīdēs*), sur le degré réduit de la racine ; *grātiā* : les adjectifs en **-to* servant de base, le plus souvent, à des abstraits d'état ou de qualité en *-itiā* et non en *-iā* (*iūstus*, *iūstitiā*), il est difficile de se prononcer sur les rapports entre *grātus* et *grātiā*.

3. *Auspīcium* est un dérivé sur base verbale composée *au-spīc-* “regarder les oiseaux” (comme *aucup-ium* “fait de prendre les oiseaux”).

II. Abstrait non conformes au modèle i.-e.

A. Noms d'actions

opĕrā : fém. en *-ā* sur un thème de neutre déjà suffixé en *-ūs/-ĕr-* (*opus*, *operis*) ; *dīligentiā* sur la forme nominale *dīligent-* du verbe *dīligo*.

B. Noms de qualité

Auctōritas dérive de *auctōr*, nom d'agent en **-tōr* sur base verbale *aug-* de *augeō*. Il s'agit donc d'un dérivé récent, qui n'est pas construit sur une base adjectivale.

D'autres plans sont évidemment envisageables : déverbatifs d'un côté (avec principalement des noms d'action), dénominatifs de l'autre (avec principalement des noms de qualité), en distinguant à chaque fois ceux qui obéissent aux principes de formation indo-européenne des abstraits, et ceux qui y contreviennent.

Il faut bien choisir le mode de présentation des suffixes : ici c'est le mode synchronique qui a été privilégié (“fém. en *-tiō-*”), qui suppose qu'on explique par ailleurs l'origine de ce suffixe latin. Mais on peut aussi choisir de présenter d'emblée les suffixes sous leur forme i.-e (fém. en **-ti-h₃ōn-* etc.). Quoi qu'il en soit, le jury attendait une explication diachronique des suffixes latins.

Ainsi, il fallait savoir faire remonter le suffixe *-tiō-* à **-te₂-/-ti-* qui fournit des noms d'action féminins (par ex. sur **g^wem-* “venir”, véd. *gāti-*, gr. βάσις), mettre en face de lat. *-ti-* (qu'on retrouve encore dans **artis* > *ars*) les noms grecs en *-σις*, et expliquer qu'en latin *-ti-* s'est combiné au suffixe *-ōn* pour former un suffixe complexe *-tiō(n)* devenu très productif. Le suffixe *-ōn* (**h₃ōn-*), dont la nasale dentale tombe en finale absolue, se retrouve dans deux séries de noms en *-ō[n]* : l'une est constituée de noms désignant souvent des personnes (*Catō*, sur *catus* “finaud”), l'autre de substantifs thématiques ou athématiques où intervient l'idée de possession (*Nāsō* sur *nasus* “nez”, comme ἵππων “écuyer” sur ἵππος). Parallèlement, *-tūs* (gén. *-tūs*) devait être présenté comme issu de **-t(e/o)u-*, c'est-à-dire du suffixe **-(e/o)u-* élargi par **-t-* comme dans **-tō* ; il s'agit de noms d'action, désignant abstraitement la notion exprimée par le verbe (*cultus*, *colō*), avec concrétisation fréquente (sensations : *gemitus*, *sonitus*). Pour le suffixe **-(e/o)s-* il fallait dire qu'il servait à former des noms d'action de genre neutre à vocalisme *e* type γένος *genus* “fait de naître” en rapport avec un verbe (le vocalisme de l'abstrait a pu être refait sur celui de l'adjectif, cf. βάρος “lourdeur” sur βαρῦς). En latin, ces noms en **-e/os-* sont plus isolés, parfois sans rapport avec un verbe : c'est justement le cas de *tempus*. Le suffixe **-iō-*, qui procède de la thématization de **-ei-/i-*, vieille formation dont on a peu d'exemples, produit des adjectifs (*patrius*) et des substantifs le plus souvent inanimés : noms de métiers (*artificium*), noms d'actions (*auspīcium*). Concernant *-tās* issu de **-te₂-t-s*, il fallait le mettre en relation avec **-tā-* < **-te₂-* qui servait en i.-e. à tirer des substantifs abstraits à partir d'adjectifs. Le latin (hormis *iuuentā* et *senectā*) et le grec ne l'ont conservé que sous la forme élargie **-tā-t-* qui sert à former des substantifs féminins, dérivés d'adjectifs et exprimant la qualité (σεμνότης). On retrouve le même élargissement dans les thèmes en **-tū-* élargis en **-t-* (*iuuentūtis*). Les quatre noms du texte présentant une forme plus développée *-ītās*, il convenait de la commenter. Il faut peut-être partir du thème **cupidō-* de *cupid-us*, avec même passage de /o/ à /i/ que dans *hospitem* < **hos(ti)-pot-em* : *cupid-ī-tās* < **cupid-ō-tāt-s*. C'est en tout cas l'explication donnée par Meiser (*Historische Laut- und Formenlehre der lateinischen Sprache*, 1998), qui a l'avantage de concorder avec les principes de l'indo-européen (abstrait de qualité sur base adjectivale) ; mais Monteil voit plutôt dans cette finale en *-ītās* l'extension d'une finale *-īdus* issue des adjectifs en *-dus* bâtis sur le thème de verbes d'état en **-eh₁-* (type *timeo/timidus*), avec **h₁-do-s* > *-īdus*. Quant au suffixe *-iā* issu de **-ih₂-/*-ieh₂-* (autre formulation : **-iyā-* < **-ih₂eh₂-* : collectif du suffixe d'adjectif d'appartenance **-ih₂o-*), il sert à former des noms abstraits tirés d'adjectifs. Les deux longueurs sont présentes en grec où les abstraits sont le

plus souvent en *-*ieh₂*- (ξενία, φιλία), mais aussi, en grec homérique ou chez les Tragiques, en *-*ih₂* (cas obliques en *-*ieh₂*-, conformément à l’alternance indo-européenne qu’on retrouve en sanskrit : *dev-ī/ dev-yā-*), comme φύζα sur φύγ-, γέννα “race”, μοῖρα “destin”.

3.3. Sur les considérations sémantiques

Il ne faut pas se contenter de recopier les sens du Gaffiot, mais donner le sens de la racine (quand il y en a une), celui du terme (verbe ou adjectif) d’où dérive le nom abstrait, celui qui est fondamental pour le dérivé, puis celui du contexte s’il est différent (ce qui suppose une certaine connaissance du texte). Ainsi, il est choquant de lire que l’*auctoritās* est « la qualité du *princeps* sous l’Empire » quand le texte proposé est de Cicéron et que le mot est employé dans son sens concret de “résolution”. Pour travailler cette matière, il faut fréquenter régulièrement le *Dictionnaire étymologique de la langue latine* d’Ernout et Meillet qui présente de manière excellente le sémantisme de chaque famille de mots disposant d’une entrée.

À cette exigence de base, les candidats pouvaient apporter, en fonction de leurs connaissances et de leur temps, quelques développements sur quelques noms bien connus. Ainsi, il n’était pas difficile de préciser que le verbe *reor*, par affaiblissement du sens “compter”, signifiait le plus souvent “penser”, mais que le sens technique était resté dans l’adjectif en *-*tō rātus* “compté, calculé” et dans *rātiō* “compte”, tous deux bâtis sur le degré réduit de la racine. Le sens premier de *rātiō* doit être celui d’un nom de procès, à savoir “action de compter”, sens qui a favorisé le rapprochement avec le grec λόγος. Ce sens abstrait est peu attesté, le latin utilisant couramment le mot pour le résultat concret de cette opération. Tout ne peut être dit sur un sémantisme aussi complexe que celui de *rātiō* (par métaphore, “compte rendu”, d’où par restriction “plan, méthode” mais aussi “raisonnement” et de là “raison”), mais on pouvait préciser que dans le contexte, où *rātiō* est déterminé par *popularis* et s’oppose à l’évocation d’une séance du sénat (*eo die senatus erat futurus*), le nom signifie “plan, projet, méthode”, l’expression désignant le projet consistant à s’en remettre au peuple (ce que Cicéron refuse) plutôt qu’à un vote du sénat.

Un mot aussi important que *grātiā* appelait quelques remarques. Principalement, il convient de présenter les deux sens actif et passif de *grātus* (“accueilli avec faveur” vs. “reconnaissant”) et de *grātia* : “sentiment de reconnaissance” (et son résultat concret : “remerciements”) ou “bienfait”, c’est-à-dire l’acte par lequel on suscite de la reconnaissance, ce qui explique les sens passifs : “sentiment de bienveillance et considération” (c’est-à-dire faveur dont on bénéficie). Sous l’influence du grec χάρις (qui lui aussi peut signifier “bienfait”), *grātia* en vient, par procédé de calque sémantique, à signifier “charme” et “grâce divine”. Il aurait été bon de rapprocher sémantiquement *grātia* de *dignitās* et d’*auctōritās*, car ces trois termes peuvent signifier “faveur, crédit” (surtout lorsqu’ils sont joints, ce qui n’était pas le cas dans le texte).

Sur *dignitās*, les candidats auraient pu souligner que le texte en présentait deux sens différents : un sens abstrait “mérite, dignité, haut rang” (2^e occurrence du texte : *dignitatem nostram retinebimus* : “s’en tirer avec honneur”) et un sens concret (1^{re} occurrence du texte : *ad tuam dignitatem tuendam* “sauvegarder ta dignité”). Sur les rapports entre le signifié de la racine (“recevoir, percevoir”) et celui de *dignus*, on pouvait expliquer que le sens premier de cet adjectif était “recevable, acceptable”, à partir duquel se développait “convenable, digne de”.

Auctōritās invitait à rappeler les sens de *auctōr*, lui-même dérivé du causatif *augeō* “faire croître” : globalement “celui qui accroît”, “celui qui fonde” et en particulier, “celui qui parle en premier au sénat”, d’où “conseiller, instigateur” ; dans la langue du droit : “garant”. L’*auctōritās* est le fait d’être *auctor*, mais le mot signifie plus fréquemment “instigation”, “autorité (“influence, prestige”), “garantie”, et aussi “avis prédominant”, ce qui est le cas ici dans le syntagme *senatus auctoritas* (techniquement, il s’agit d’une décision du Sénat qui n’a pu aboutir à une loi en raison du veto émis par un tribun).

Perfidia aurait dû conduire les candidats à dire quelques mots de *fidēs* et de sa célèbre famille, présentée par É. Benveniste dans son *Vocabulaire des institutions indo-européennes* : *fidēs* signifie le “crédit” dont on jouit auprès du partenaire (et secondairement le sens subjectif “confiance qu’on place en quelqu’un”), ce qui implique une relation de dépendance. Dans *perfidia* et *perfidus*, *per-* marque la déviation comme dans *peruertō*, *periūrus*. Chez Plaute, on trouve le pluriel concret *perfidiae*. À *perfidia* on pouvait associer *inīquitās*, car l’alliance des deux mots dans le texte indique clairement que *inīquitās* a ici le sens moral de “iniquité” (et non le sens physique, moins courant, de “inégal, non

plat”) ; l’adjectif *aequus* a d’abord un sens physique (“égal”), d’où dérive un sens moral, donc abstrait (“juste, impartial”).

Discessus aurait dû fournir l’occasion de rappeler l’opposition entre les dérivés en *-tiō* objectifs et les dérivés en *-tū/ūs* subjectifs, opposition mise en lumière par Marouzeau puis par Benveniste pour qui « les mots en *-tus* [...] énoncent le procès au point de vue du sujet, comme aptitude ou capacité, comme réalisation ou pratique personnelle » (*Noms d’agent et noms d’action*, p. 96), ce qui est le cas ici : *discēssus* signifie “départ, éloignement” comme activité du sujet (alors que *discēssiō* est le fait de séparer quelque chose (+ gén. “objectif”) d’où “vote”). *Cāsus* a aussi un sens subjectif fondamental (“chute, arrivée de quelque chose”, d’où concrètement “hasard, chance, occasion”, surtout à l’ablatif *cāsū* que nous avons dans le texte). En face, *suspīciō* “soupçon”, est clairement suivi d’un génitif objectif (*cupīditātis*). Sur *cōgitātiō*, il aurait fallu dire que le fréquentatif-intensif *agitāre* signifiait “pousser vivement”, d’où “agiter, poursuivre” au physique, mais aussi au moral, c’est-à-dire “agiter dans son esprit” (parfois accompagné des ablatifs *mente*, *animo*), et que le composé *cōgitō*, d’où dérive *cōgitātiō*, s’était spécialisé dans le sens intellectuel “agiter des pensées” (sens objectif net). Restait *senātus*, dont le sens n’est pas facile mettre en place, en raison de l’absence de base verbale connue. On n’attend pas des candidats qu’ils connaissent les explications avancées, mais ils peuvent évoquer une concrétisation évidente, peut-être rapprocher de termes comme *equitātus* (sur *equitāre* “être cavalier, chevaucher”), et penser à une influence du gr. γερουσία “Conseil des Anciens”, qui est en relation directe avec γέροντες “vieillards”, tout en précisant qu’en latin, ce n’est pas *senēs* mais *patres conscripti* qui désigne les sénateurs (*senātus* doit être construit, comme tout masculin en **-tu-s/*-toy-s*, sur une base verbale ; sur le modèle de *eques*, *equitis* → *equit-āre* “être cavalier” → *equitātus* “état de cavalier”, d’où *equites* → *equit-ātus* “cavalerie” comme “ensemble de cavaliers”, on peut reconstituer *sen-ēs* → *sen-ātus* en l’absence d’un intermédiaire **sen-āre* “faire fonction de *senex*”).

Sur *cūrā* on pouvait dire qu’il s’agit bien d’un abstrait, comme le montre son association dans le texte avec *grātiā* et *diligentiā* (son antonyme est *incūriā*), et rappeler qu’il correspond aux noms grecs abstraits ἐπιμέλεια ou φρονις. Ce type d’abstrait est mal représenté en latin. Le féminin *operā* est vraisemblablement issu du neutre pluriel *operā* à sens collectif (le collectif ayant des liens étroits avec le féminin) : “activité du travailleur, soin” (joint alors souvent à *cūrā* comme dans le texte).

3.4. Sur les racines

Le jury se satisfait de la théorie benvenistienne de la racine telle qu’on la trouve dans *Origines de la formation des noms en indo-européen*, et telle qu’elle est reprise sous une forme simplifiée dans le manuel de P. Monteil. Certains, bien informés, utilisent une terminologie et une notation plus modernes, qui sont évidemment les bienvenues, mais ne sont en aucun cas considérées comme indispensables. Le jury attend surtout que les racines soient bien posées. Par exemple, connaître les règles de formation des racines éviterait d’écrire une racine † **b^heyd-* privée de sa seconde aspirée. S’il n’est évidemment pas exigé des candidats de les connaître toutes, il est attendu qu’ils sachent présenter les plus courantes. Là encore, un apprentissage sérieux et méthodique du manuel de P. Monteil (les racines à savoir sont pour la plupart présentées au fil de l’ouvrage) ou de la *Phonétique grecque* de M. Lejeune suffit. Ainsi les candidats auraient dû savoir exposer correctement les racines suivantes :

- **h₂eg-* “mener, pousser” dans *cōgitātiō* dérivé de *cōgitāre* < **cō-āgitāre*, *āgitō* étant le fréquentatif-intensif de *āgō*.
- **g^werH-* “louer, célébrer” dans *grātiā* (véd. *gṛṇāti* “il chante, il loue”), *grātus* “accueilli avec faveur” correspondant à véd. *gūrtā-* “célébré”.
- **b^hejd^h-*, “se fier à, faire confiance” dans *perfidīā* où le radical *-fid-* (qui aussi est celui de *fidēs*) s’explique par le degré réduit de la racine (degré plein dans gr. *πειθομαι*, lat. *fidō*).
- **dek-* “recevoir, percevoir” dans *dignitās* : *dignus*, dérivé en **-no*, “qui convient à, digne de”, appartient à la famille de *dēcet* “il convient”, *decus* “bienséance”, (comme *lignum* sur *lego*), cf. gr. hom. *δέκτο* “il recevait”, lat. *doceo* “faire percevoir, d’où enseigner” (causatif).
- **spek-* “regarder” dans *auspīcium* (même radical que dans *conspīcio* par exemple, *spectaculum*) et dans le nom *suspīciō* (mais avec *ī*).
- **leg-* “ramasser, recueillir” dans *diligentiā* (sur *diligens*, participe de *diligō*, devenu adjectif “attentif, scrupuleux”).

À défaut de racine (il n'y en a pas pour tous les mots, et on n'est pas censé les connaître toutes), on peut se contenter de dégager un radical latin (ce qui suppose d'évoquer une famille) :

- pour *cūra*, il fallait savoir poser le plus ancien **koisa* (*coirauit* CIL), souvent cité dans les manuels comme exemple de traitement de la diphtongue *-oi-*.

- *rā-/rē-* dans *rātiō*, dérivé en *-tiō* sur la racine verbale de *rēor* "calculer compter". On a un degré réduit dans *rā-*, un degré plein dans *rē-* avec abrègement en hiatus dans *rēor*.

- *cēd-/cēd-* (difficile) dans *discēssus*, dérivé en *-tū/ūs* de *discēdo* "s'éloigner" (composé de *cēdo* "marcher, se retirer").

- *sen-* "vieux" dans *sēnātus*, *sēnex* < **seni-k-s*.

- *cup-* dans *cūpīdītās*, dérivé en **-(i)tās* de *cūpīdus* (racine **keup-* "trembler intérieurement").

- *aug-* dans *auctōritas*, *augeō* "faire croître" (racine **h₂eug-*).

3.5. Introduction et conclusion

Rappelons qu'elles sont nécessaires. On pouvait commencer en rappelant que le latin est souvent considéré comme une langue concrète qui a dû, selon la formule de Marouzeau, conquérir l'abstrait. Mais il convient de nuancer immédiatement : le latin archaïque possède déjà beaucoup de noms abstraits comme les noms racines (*iūs*, *uīs*) et de nombreux suffixes, ne serait-ce que *-tū/ūs* pour les noms d'actions, plus fréquent à l'époque archaïque que par la suite. Il n'en est pas moins vrai qu'à l'époque classique certaines dérivations abstraites se sont considérablement développées, comme *-tiō*, *-tās*, *-tūdō*, *-iā*, *-mōnium*, et plus particulièrement à l'époque cicéronienne. Il convenait aussi en introduction de partir d'une définition de l'abstrait : comme les grammairiens latins, on pouvait opposer le nom concret se référant à une réalité spatio-temporelle (*equus*) et le nom abstrait se rapportant à ce qui est conceptuel : *uirtus*, *temperantia*. On pouvait aussi évoquer les difficultés de la notion : un nom peut être concret en synchronie mais remonter à une formation d'abstrait en indo-européen. C'est ainsi que coexistent des noms d'action (abstrait) et des termes lexicalisés (concrets) : en face du type productif τόμος "coupure", les noms d'unités sociales comme δόμος, lat. *domus* issus de **dómo-* "construction" ne sont plus motivés. Traditionnellement, en morphologie indo-européenne, on distingue les abstraits déverbaux, ou noms d'action, et les abstraits déadjectivaux, ou noms de qualité : on pouvait annoncer un plan répondant à cette répartition, en annonçant qu'on prendrait en compte les évolutions proprement latines et (pour répondre à l'intitulé du sujet) les aspects sémantiques (rapports de sens entre dérivé et forme de base, question de la concrétisation) et étymologiques.

Si l'on peut, il est toujours bon en conclusion d'évoquer des formations qui n'étaient pas présentes dans le texte : par exemple les dérivés en **-men* qui ont connu des emplois concrets (nom verbal, nom d'agent, nom résultatif, nom d'instrument), mais aussi les dérivés neutres hétéroclitiques en **-r/n-* (type *iter*, *itineris*). On pouvait aussi mentionner l'évolution de l'abstrait vers la grammaticalisation (formation d'infinitifs, gérondifs, dont il n'était évidemment pas question dans ce sujet). Le texte pouvait facilement être qualifié comme étant représentatif d'une langue qui se prête bien, malgré ce qu'on peut lire ici et là, à l'abstraction, mais aussi représentatif de son époque et de son auteur : Cicéron, influencé par le grec, crée beaucoup d'abstrait nouveaux. On pouvait ajouter qu'en conséquence, des suffixes différents se faisaient parfois concurrence.

Question 2. Les /ě/ dans le premier paragraphe du texte (synchronie, diachronie), de *Ego eo* jusqu'à *esse corruptam*.

La moyenne pour cette question est de 6,2/20 : une grande majorité de candidats ont survolé la question, rédigeant des réponses rapides et superficielles, parfois indigentes (parfois seulement 2 ou 3 formes étudiées, parfois même un simple relevé de formes sans aucune explication). L'échelonnement des notes est le suivant : 14/20 : 2 copies ; 10/20 : 1 copie ; entre 06 et 08/20 : 2 copies ; entre 01 et 05/20 : 6 copies (soit un peu plus de la moitié).

La synchronie (c'est-à-dire l'étude phonétique et phonologique) est, sauf exception, absente ou faible. Les candidats savent rarement trouver par exemple des oppositions de longueur pertinentes : ainsi, « *ěgo* vs *diě* » ne fait pas une paire minimale. Rappelons que dans une paire minimale, c'est la substitution d'un seul élément, par lui-même dépourvu de sens et de fonction, le phonème, qui produit un changement de sens au niveau du mot. On attend aussi des candidats qu'ils définissent les traits

distinctifs d'un phonème, le rendement des oppositions, et qu'ils cherchent d'éventuels cas de neutralisation de celles-ci.

Pour la diachronie (c'est-à-dire la phonétique historique), il faut naturellement des connaissances, mais il faut d'abord bien identifier les phonèmes en question, ce qui suppose un entraînement au cours de l'année. Manifestement, beaucoup de candidats n'avaient pas l'habitude de repérer les longueurs de voyelles dans un texte latin. Pour une question de phonétique, il faut d'autre part savoir mobiliser des connaissances d'un autre ordre : morphologiques (pour expliquer par exemple le -*ē*- de *uidēō*, anciennement long) et étymologiques (pour justifier le -*ē*- de *rēgō*), ce qui implique souvent l'usage de la comparaison avec le grec. Il faut enfin savoir organiser la réponse : en phonétique, on attend que les candidats sachent distinguer ce qui est hérité de l'i.-e. et ce qui "récent", c'est-à-dire de date latine.

1. Étude synchronique : phonétique et phonologie

1.1. *Traits distinctifs* : il faut savoir situer le /*ē*/ dans le triangle vocalique du latin, en définissant son point d'articulation et son mode articuloire (réduit ici au degré d'aperture ; l'opposition oral/nasal n'est pas pertinente pour les voyelles du latin).

1.2. *Paires minimales* : les paires *uēnit* : *lēuis* : *lēuis* permettent facilement de montrer que la longueur est un trait pertinent ; la paire *mēntem* : *mōntem*, que la région articuloire en est un aussi ; pour l'aperture, on peut opposer *legēt* et *legīt*, en admettant que [e] et [i] sont deux voyelles palatales. Bref, /*ē*/ est bien un phonème du latin.

1.3. *Rendement* : les oppositions ont un fort rendement dans les langues flexionnelles si elles concernent les désinences. C'est le cas ici puisqu'on peut opposer en synchronie *legēt* à *legūt* et à *legānt*, *legerēt* à *legerīnt*, ou encore *consulēm* à *consulūm*.

1.4. *Neutralisation des oppositions* : après *u-*, l'opposition /*ē*/ : /*ō*/ semble neutralisée comme le montre *uēster* en face du plus rare *uōster* sans dissimilation (alors que *nōster* subsiste). L'analogie explique aussi certains cas de neutralisation : *uōrto*, en face de *uērto*, serait analogique du participe en **-to* *uōrsus* issu de **u_r-to-s*. Les changements de timbre dus à l'apophonie ne sont pas de nature phonématique : le radical -*dē*- de *reddēre* est le même que *dā*- dans *dāre*, comme -*fēc*- dans *confēcum* est le même que *fāc*- dans *fācio*.

2. Étude diachronique

Celle-ci peut-être menée avec ce qu'on trouve dans le manuel de P. Monteil (*Éléments de phonétique et de morphologie du latin*), mais on peut aussi se référer à des ouvrages plus récents qui proposent parfois d'autres explications (comme G. Meiser, *Historische Laut- und Formenlehre der Lateinischen Sprache*, Darmstadt, 1998). Pour le plan, on séparera ici, très classiquement, les *ē* "anciens" des *ē* "récents", c'est-à-dire secondaires.

2.1. /*ē*/ anciens

2.1.1. Dans des invariants

- Particules de phrases : **-k^we*, particule enclitique qui sert à la coordination copulative : *nactusquē* (cf. grec τε).

- Préverbes, prépositions, comme **pēr-* dans *pērspicio*.

- *Autēm* et *prīdēm* sont difficiles, mais tout candidat peut rapprocher du lexème de *īdēm* : le neutre *īdēm* permet de détacher une particule -*ēm* qu'on retrouverait dans *autēm* ; -*dēm* (présent dans *īdem* < **is-dēm* et dans *prīdēm* < **pris-dēm*) serait alors issu d'une mécoupure.

2.1.2. Dans le degré plein d'une racine i.-e.

- *ēs-t* et *ēs-se* reposent sur la racine **h₁es-* "être".

- *rēgo* (gr. ὀπάγω) : **h₃reg-* "diriger".

- *sēnату* (cf. *sēnex*, gr. ἔπος) : **sen-* "vieux".

- *apērtum* est difficile (les candidats n'étaient pas censés savoir l'expliquer) : il faut vraisemblablement poser une forme **a/op-uer*, reposant sur la racine **H_uer-* "enfermer, mettre dedans" (cf. LIV), précédée de *ab-/ap-* (cf. gr. ἀπό) marquant l'inversion du procès, comme *ob-/op-* dans *opēriō* (explication déjà suggérée dans Monteil).

2.1.3. Dans le degré plein d'un thème i.-e.

On pouvait étudier ensemble les formes *ēum*, *ēius*, *ēō* et *antēā*, car elles reposent sur le thème d'anaphorique. En i.-e. le pronom anaphorique réunit deux thèmes pronominaux : **ēj-/i-* (i.ir. **ay-ām*) pour le nominatif et l'accusatif sg. et pour les formes du pluriel, et **ē(/ō-)* pour les génitif, datif, locatif et ablatif sg. En latin, seul *ēius* continue **ē-* (**ēsjos*, i.ir. *a-sya*), les autres formes dérivant de **ēj-* : *ēō*

< **ĕjō*, *eum* < **ĕjōm* (mieux que **h₁ey-* que pose Monteil car **h₁i-* aurait donné *ae-* en latin). *Antĕā* s'explique comme *praeter-ĕā* et *inter-ĕā* par la lexicalisation d'un plus ancien syntagme, avec *-ĕā* représentant la forme collective en *-*eh₂* (cf. *trīgintā*) du thème **ĕj-*. À ces formes il fallait ajouter *ĕgō* issu, comme le grec *ἐγὼ*, du thème **h₁eg-ō* (on trouve encore chez Plaute *ĕgō*, mais l'abrègement iambique généralise assez vite *ĕgō*).

2.1.4. Dans le degré plein d'un morphème i.-e.

- Suffixes : l'étymologie de *idonĕus* est inconnue mais sa finale en *-ĕus* remonte, comme dans *aurĕus*, *augustĕus*, à un suffixe thématique *-*ĕy-ō* exprimant l'appartenance (d'où la matière ou plus largement ce qui se rapporte à une notion exprimée par la base). Dans *honĕstissimus* on trouve le suffixe *-*ĕ/ōs-* formateur de neutres type *genus*, gr. γένος : *hon-es-tus* dérive de **hon-ōs* qui fait partie des noms en *-*os* devenus animés, d'où nominatif sg. *-ōs* (ou *honōr* avec abrègement de la longue en syllabe finale fermée devant consonne autre que *-s*). *Lībĕro* (**h₁leudh-er-o-*, cf. gr. ἐλεύθερος) contient le degré plein *-*ĕr-ō-* du suffixe thématique *-*r-ō-* (présent dans *cā-rus*, *rā-rus*, *uĕ-rus*), qui a pu prendre une valeur oppositionnelle (Benveniste, Monteil) : "libre" par rapport aux esclaves, *sup-eri* vs. *inf-ri*. Pour les verbes, on avait : *tūĕōr*, causatif/itératif formé à l'aide du suffixe verbal *-*ĕjĕ/ō-*, et *trādūcĕre* caractérisé par la voyelle thématique *-ĕ-*.

- Désinences : *regĕ* et *cogitātīōnĕ* sont tous les deux à ablatif sg. La désinence i.-e. d'instrumental est *-*e(h₁)/-h₁-*. La forme pleine *-*eh₁-*, celle des thèmes en consonne, apparaît en i.-ir. (*-*ā*) ; la forme brève explique le latin *-ĕ* (la forme réduite est celle des thèmes en *-*i* et *-*ū*).

2.2. /ĕ/ récents

- Issus de l'abrègement d'une ancienne longue : c'est le cas de *rĕm* qui s'explique par l'abrègement de la longue devant consonne finale autre que *-s*, qu'on pose **rĕ(y)-m* (Monteil) ou **reh₁-im* (Meiser). Autre exemple similaire : *uidĕrĕr* où le morphème *-*sĕ-* de subjonctif imparfait se trouve en syllabe finale fermée devant *-r* : pour Monteil, qui rapproche *-*sĕ-* de *-*yĕ-*, il y aurait un morphème *-*eh₁-* exprimant fondamentalement la valeur modale, précédé de deux élargissements *-*y-* ou *-*s-* ; selon Meiser, *-ĕ-* est la voyelle thématique longue de subjonctif (cf. gr. λέγωμεν, λέγητε) associée au *-s-* de futur (qu'on retrouve dans les subjonctifs archaïques en *-sim*). Une ancienne longue peut aussi s'abrèger en hiatus, comme l'illustre *uidĕō* formé à l'aide du suffixe d'état : *uidĕre* < **uid-eh₁-ĕ-se* avec conglomérat de suffixes (selon Meiser), ou simplement **uid-eh₁-se* (selon Monteil qui sépare la formation des déverbaux avec l'ancien morphème d'aoriste *-*eh₁-* marquant l'entrée dans un état, cf. grec ἐμάνην, de celle des déadjectivaux en *-*yĕ-* type *albĕre* < **albĕyĕ-se*).

- Issus d'un ancien *-*ĭ-* qui a subi en latin un changement de timbre. En syllabe finale, le texte offre l'exemple des infinitifs *tradūcĕrĕ* et *ĕssĕ* dont le morphème d'infinitif *-sĕ* (*-rĕ* par rhotacisme) est issu nom d'action en *-*es-* au locatif (ou au datif-locatif) sg., type **genh₁es-ĭ* > *genĕrĕ*. [On peut ajouter que *antĕā* est construit sur le thème *ant-* de *antĕ* (voir plus haut : **ant-ĕjā*), pour lequel on pose **h₂antĭ* (locatif en *-*ĭ* normal pour les thèmes consonantiques) de **h₂ant-* "front" avec renforcement de l'ancien *-*ĭ* en *-ĕ* : normalement le *-ĭ* tombe en finale absolue (*est* < **h₁es-tĭ*), sauf lorsque la morphologie impose la conservation d'une désinence (ainsi **mari* se renforce en *marĕ*.)] En syllabe intérieure ouverte, on a l'exemple de *fūĕrat* qui remonte, selon Monteil, à **fū-is-ā-t* avec le « morphème tampon » *-is-* : entre deux voyelles, le *-s-* se sonorise et passe à *-r-* (rhotacisme), ce qui entraîne le changement de timbre de la voyelle *-i-* en *-e-* (*cinis*, *-eris*). Autre hypothèse (Rix, Meiser) : on part d'une forme de participe parfait actif périphrastique (avec verbe "être") des verbes dénommatifs, comme **portā-ŭos-is esom*, qui évolue par haplologie en **portāŭisom* pour la 1^{ère} pers., 2^e pers. **portāŭis*, 3^e pers. *portāŭist* (avant des réfections en *portāŭī*, *portāŭistī*, *portāŭit*), tout cela expliquant un thème *portāŭis-/portāŭer-* où de toute façon le *ĕ* de l'élément *-ĕr-* s'explique toujours par apophonie du *-i-* devant *-r*.

- Issus de la vocalisation d'une sonante nasale : *dignitatĕm* < **digni-ta-t-m* < **digni-tā-t-m*, avec vocalisation de la désinence *-*m* d'accusatif de thème consonantique en *-em* (grec *-α*).

- Issus (peut-être) de la vocalisation d'une sonante liquide : *cĕrtis* est difficile. On n'attendait pas des candidats une réponse définitive, mais ils pouvaient facilement faire le rapprochement avec le grec κριτός (et κρινω) pour poser le problème de ce *-ĕ-*. Le latin *cĕrtus* est rapidement expliqué par Monteil (p. 349 n. 1) comme venant d'un thème III **kr-ĭ-to-*, sans explication phonétique supplémentaire. Meiser pose comme loi phonétique le passage de *-ĭ-* à *-ĕ-*, en s'appuyant sur *cĕrtus* < **krĭtos* (sans thème III), *ter* < **tris*, *testis* < **terstis* < **trito-sth₂-* ; mais il évoque aussi la possibilité d'une chute du *-ĭ-* et d'une vocalisation de *-*ĭ-* en *-er-*, à comparer avec **agrōs* > **agrĭs* > **agers* > *ager*.

- Issus d'une analogie : *quem* (sur le thème de pronom interrogatif **k^wi-*) est mis pour **k^wi-m* qui a été refait par analogie des thèmes consonantiques, de même que dans la troisième déclinaison des noms **ciui-m* a été refait en *ciuem* sur le modèle de *consulem* < **consul-ŋ*.

En introduction, on pouvait facilement justifier le sujet en rappelant que traditionnellement le ě est présenté, avec ō, comme la seule vraie voyelle en indo-européen. Il est donc naturel de s'interroger sur la situation du latin relativement à ce point de départ : une description synchronique des voyelles en latin est nécessaire pour montrer la place du ě dans le système vocalique de cette langue, et une étude diachronique permettra de définir la relation entre latin et indo-européen : si certains ě sont évidemment conservés, d'autres apparaissent à date plus récente, en raison des spécificités phonétiques du latin.

En conclusion, on pouvait souligner l'enrichissement vocalique propre au latin, par rapport à l'indo-européen, tout en rappelant que certains ě anciens avaient disparu dans la résorption des anciennes diphtongues, dans l'apparition de syncopes et dans les altérations diverses de timbre : cet aspect de la question pouvait être traité, bien sûr (certains l'ont un peu fait), mais n'était pas demandé par l'intitulé du sujet (la formulation n'était pas : « Les ě, de l'indo-européen au latin », ni : « Les *ě dans le texte [avec astérisque] ») et ne s'imposait pas, en raison du grand nombre de ě latins déjà présents dans le texte de Cicéron.

**COMPOSITION COMPLÉMENTAIRE
OPTION A**

I.

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE GREC

Établi par monsieur Alain BLANC

Le temps imparti pour répondre aux deux questions de l'épreuve de linguistique grecque de l'option A étant bref, on a choisi cette année encore de les faire porter toutes deux sur le même thème, celui de la seconde personne, celle qui indique l'interlocuteur. Un seul candidat a composé dans cette épreuve.

Sujet

Texte de référence : Sophocle, *Œdipe à Colone*, v. 1348-1369

Questions :

1. Morphologie : relever et étudier les formes verbales contenant une désinence de seconde personne (singulier, pluriel, duel).
2. Étudier l'emploi des indices personnels de seconde personne (singulier et pluriel) et leur accentuation.

1. Morphologie

L'objectif de la question est sans malice. Il s'agit de s'assurer que le candidat sait analyser une forme verbale grecque, ce qui en soi n'est pas simple, qu'il sait isoler l'élément radical, les affixes aspecto-temporels et modaux, et enfin la désinence personnelle, qui indique non seulement la personne, mais le nombre. On attend aussi que soit exposé brièvement le système des désinences grecques, avec son opposition de trois voix et son opposition primaire/secondaire, tout cela en se limitant à la 2^e personne : le sujet serait, sinon, extrêmement vaste.

Dans le texte proposé, au vers 1354, Œdipe s'adresse à Polynice, et au dernier vers il s'adresse toujours à lui, mais en incluant Étéocle. Il y a donc des secondes personnes du singulier et, au dernier vers, une seconde personne du duel. Le duel est rare en grec, mais les candidats n'étaient pas pris en traîtres car l'énoncé de la question devait éveiller leur attention. Il précisait bien : singulier, pluriel, duel. On ne trouvait dans le texte que des formes de la voix active, et on pouvait donc se concentrer sur la singularité de la finale de 2^e sg. thématique de présent-futur, -εις. En rapprochant la finale secondaire -εξ et en rapprochant aussi la seconde personne, primaire ou secondaire, du pluriel (-ετε), on peut isoler la voyelle thématique -ε- et l'élément qui exprime en propre la personne. Le candidat qui remplaçait ainsi -εις dans cet ensemble pouvait en signaler l'obscurité et essayer de présenter une explication. Il y avait aussi des secondes personnes de l'aoriste sigmatique et une 2^e sg. de l'aoriste du verbe τιθημι, ainsi que la fameuse forme de duel (v. 1369 πεφύκατον). Dire que dans ἀπήλασας et ἐξέωσας la désinence de 2^e sg. d'aoriste est -σας est trop rapide. Sur un plan synchronique, il faut segmenter -σα- + -ς en expliquant que l'affixe de l'aoriste sigmatique a deux allomorphes, -σ- et -σα- ; pour ce qui est de la diachronie, il faut expliquer que le -α- a été extrait par mécoupure de la forme de 3^e pl. de l'indicatif et des formes de participe, comme cela est bien expliqué par P. Chantraine dans la *Morphologie historique du grec*. Pour la 2^e sg. ἔθηκας, il ne suffit pas de dire que l'aoriste des verbes en -μι fait appel à un -κ-. Le problème du -α- demeure. Comme on ne peut partir, pour l'expliquer dans ce verbe, ni de la 3^e pl. (ἔθεσαν), ni du participe (θεῖς, θέντος), il faut absolument faire intervenir l'analogie de l'aoriste sigmatique. Dans la quête de secondes personnes, il fallait tout de même garder raison et éviter les méprises ; ainsi, προπέμψας ne peut pas être analysé comme un indicatif puisqu'il n'y a pas l'augment. C'est donc un participe.

L'unique candidat(e) de cette option A a omis la forme de parfait πεφύκατον. Comme on vient de le dire, le dernier mot de la question mentionnait bien « duel », et le dernier vers du texte commençait par le pronom ὑμεῖς qui renvoie nécessairement aux deux frères ennemis : πεφύκατον méritait donc bien d'être commenté !

Redisons-le encore une fois : bien lire ses auteurs pendant l'année et garder ses esprits le jour de l'épreuve : deux pratiques qui n'ont rien d'impossible, et nous invitons donc les candidats à se présenter nettement plus nombreux en option A !

2. Syntaxe

Il n'y a pas que les désinences personnelles qui renvoient aux acteurs de l'interlocution ; il y a aussi les éléments que l'on appelait autrefois pronoms personnels et adjectifs de possession, et que l'on nomme maintenant pronoms nominaux et déterminants possessifs (voir par exemple D. Denis et A. Sancier-Chateau, *Grammaire du français*, Le Livre de Poche, 1994, p. 403 et 435), éléments que par commodité on peut appeler globalement indices personnels. Il importait donc de relever σὺ (1362, 1363), σοῦ (1361), σέθεν (1363), ὑμεῖς (1369), mais aussi σός (1355) et σόν (1365), qui portent bien référence à l'interlocuteur.

Le correcteur attendait des remarques sur la différence, dans les pronoms de 1^{re} et 2^e personne, entre le nominatif-vocatif et les autres cas de la flexion, le nominatif-vocatif étant toujours emphatique et tonique (il n'est pas indispensable puisque la personne est exprimée dans la désinence verbale), tandis que les autres cas sont atones ou toniques selon le poids que le locuteur veut leur donner et donc selon la place où il veut les mettre. Dans le texte, il ne fallait pas hésiter à relever σὺ γὰρ με ... ἔθηκας, σὺ μ' ἐξέωσας, ὑμεῖς δὲ ... πεφύκατον, avec le pronom au nominatif-vocatif tonique et donc en tête de proposition, et on pouvait opposer l'emploi des accusatifs με et μ', qui sont atones et sont donc placés après le mot ou groupe de mots initial, qui est tonique. L'expression de la possession devait être évoquée. Dans la copie que nous avons corrigée, σοῦ du vers 1361 a été pris pour un génitif de possession ; c'est en fait un génitif complément du verbe μεμνημένος : « me souvenant de toi (comme d'un meurtrier) ». Mais la possession est tout de même exprimée dans le texte par l'emploi de l'adjectif possessif σός. Il importait donc d'opposer les deux expressions possibles de la possession et de montrer les différences qui les opposent tant sur le plan de la stylistique que de l'ordre des mots. Une autre forme était présente dans le texte, σέθεν. Le (la) candidat(e) l'a omise. On pouvait pourtant dire qu'elle est remarquable pour sa désinence ablatif, et qu'elle n'en a pas moins le même sens que le génitif σοῦ et le même emploi : c'est une forme tonique employée après la préposition ἐξ, qui est proclitique.

Pour conclure, on attendait une brève introduction sur l'énonciation et sur la nature des pronoms dits personnels, puis une présentation du système grec avec commentaire de toutes les formes du texte. Les candidats ont souvent les connaissances en question puisqu'ils font du thème grec et connaissent les règles de l'emploi des pronoms personnels et des adjectifs possessifs, mais ces connaissances sont pour ainsi dire éparpillées et demandent à être rassemblées. Ceci ne peut se faire que si l'on se met à approfondir les grands pans de la syntaxe en faisant systématiquement le point à partir des grandes grammaires de référence que sont la *Syntaxe grecque* de J. Humbert (Klincksieck) et l'ouvrage du même nom de M. Bizos (Vuibert), qui sont des ouvrages de chevet pour la préparation du thème grec, auxquelles il faut ajouter le tome II de la *Grammaire homérique* de P. Chantraine ou, pour ceux qui connaissent un peu l'espagnol, la *Sintaxis del griego clásico* de E. Crespo, L. Conti et H. Maquieira (Gredos, Madrid, 2003).

**COMPOSITION COMPLÉMENTAIRE
OPTION A**

II.

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE LATIN

Établi par monsieur Laurent Gavaille

L'unique copie d'option A de cette session 2014 a obtenu pour cette épreuve la note de 7,4/20, intermédiaire entre la moyenne de 2012 et celle de 2013.

Texte de référence : Sénèque, *Œdipe*, v. 6-25.

Question 1. Morphologie : la formation des ablatifs dans le passage (synchronie, diachronie).

Le candidat s'est contenté, pour cette question, de la seule synchronie, ce qui est évidemment insuffisant. L'inventaire des formes d'ablatifs était complet, mais il manquait, ce qui est grave, la notation des longueurs : sans elle, *rosa* a la même forme au nominatif et à l'ablatif singuliers, *consul* et *res* semblent avoir la même désinence à l'ablatif. Il manquait aussi, pour donner à cette étude synchronique du dynamisme, la mise en évidence de certaines oppositions au sein du système de la langue latine.

Pour l'étude synchronique, mieux vaut choisir une période qui soit en rapport avec le texte, autrement dit, dans le cas présent, la synchronie classique. Une fois celle-ci choisie, il faut bien veiller à ne pas y introduire de formes archaïques : celles-ci devront figurer uniquement dans la partie consacrée à l'étude diachronique.

Dans une description synchronique, on peut se contenter de rappeler les différentes désinences d'ablatif qu'on rencontre en latin classique (en essayant de ne pas en oublier), mais il est bon de présenter la manière dont les formes se distribuent dans la langue. On pouvait d'abord remarquer que les ablatifs sont presque tous en voyelle, la seule forme consonantique étant celle de l'ablatif pluriel (*-bus*), non représentée dans le texte. Puisqu'il s'agit donc essentiellement de voyelles, on peut utiliser le critère de la longueur et celui du timbre. Ainsi, on trouve des ablatifs en voyelle longue au singulier de toutes les déclinaisons : *-ā* (*rosā* et les adj. correspondant comme *blandā* v. 7, *impiā* v. 21), *-ō* (*regnō* v. 6, *mactatō* v. 18, *tutō* v. 24), *-ī* (modèles *marī* et *fortī*, non représentés), *-ū* (*manū*, v. 15), *-ē* (*rē*, non représenté), et même au pluriel des deux premières déclinaisons : *-īs* pour les noms de la première (*curīs* v. 13) et de la deuxième déclinaison (*saxīs* v. 9, *paternīs regnīs* v. 22). La seule exception est le singulier des noms animés de la troisième déclinaison : *frontē* v. 7, *patrē* v. 18, *facē* v. 21 (auxquels il faut ajouter, dans les adjectifs, les quelques adjectifs en consonne que sont *uetus*, *pauper*, *diues*, *princeps* etc.). La langue présente donc une distribution complémentaire entre d'un côté l'ablatif en voyelle brève pour les seuls noms animés de la troisième déclinaison, de l'autre des formes en voyelle longue. Si l'on observe le timbre des voyelles, on s'aperçoit qu'ils sont tous représentés pour les voyelles longues, mais que parmi les brèves, seul figure le *-ē* : nous avons le même type de distribution complémentaire que précédemment, qui isole la forme des animés de troisième déclinaison de toutes les autres. Tout cela peut être schématisé dans le tableau suivant :

	Les 5 décl. sauf 3 ^e animés	3 ^e animés
Voy. longue	X Tous les timbres représentés	
Voy. brève		X 1 seul timbre

Inutile de faire une colonne particulière pour les adjectifs type *ingens* qui ont un ablatif en *-ī* ou en *-ē*, car cette répartition recoupe celle entre animés et inanimés de la 3^e.

La partie diachronique permettait d'expliquer cette situation.

On pouvait commencer par rappeler qu'en créant son ablatif, le latin a innové par rapport à l'i.-e., où l'ablatif n'est vraiment identifié que pour les thèmes thématiques : ceux-ci présentent, comme les pronoms, une finale particulière en **-o-et* (ou **-o-ed*), alors que les noms athématiques ont

une désinence unique de génitif/ablatif **-es/-os*. Comme le latin distingue le génitif et l'ablatif et que dans le même temps il ne conserve pas de manière régulière, dans sa déclinaison, le locatif et l'instrumental, il a recours tantôt à la désinence d'ablatif (pour les noms thématiques), tantôt à celle d'instrumental (**-e(h₁)/h₁*), ou encore à celle de locatif (**-ī*).

À partir de là, on peut expliquer les finales latines, en se limitant à celles qui étaient présentes dans le texte.

L'explication la plus satisfaisante, pour le *-ā* des thèmes en **-eh₂*, consiste à partir d'une finale d'instrumental sg. **-eh₂-eh₁*. Il n'est pas sûr, en effet, comme le proposait P. Monteil, que le locatif **-eh₂-i* (qui évolue de manière certaine en *-ae* dans *Romae* par exemple), puisse aussi évoluer en *-ā* (mais on ne peut reprocher aux candidats de connaître les explications de Monteil, bien au contraire). La désinence de génitif / ablatif **-eh₂-es*, quant à elle, ne s'est retrouvée que dans le génitif archaïque en *-ās*. Les formes en *-ād*, attestées en latin archaïque, sont analogiques de *-ōd*.

Cette finale *-ōd* des noms thématiques, attestée en latin archaïque puis passée à *-ō*, remonte directement à l'ablatif **-o-et* (ou **-o-ed*), mais on ne peut pas non plus exclure une origine instrumentale (**e/o-h₁*).

Pour les thèmes athématiques en consonne, l'ablatif latin en *-ē* remonte soit à la forme brève de la désinence i.-e. d'instrumental (la forme longue apparaissant en indo-iranien), soit à un locatif **-ī* > *-ē*.

Dans les thèmes en *-i-* (type *ciuis*) et en *-u-* (type *manus*), on privilégiera l'explication par l'instrumental, **-ih₂* évoluant en *-ī* en latin et **-uh₂* en *-ū*. Il aurait été bon de préciser que les finales archaïques *-īd* et *-ūd* sont analogiques des ablatifs thématiques, et surtout que les thèmes en *-i-* ont subi l'analogie des thèmes en consonne pour remplacer finalement leur *-ī* par un *-ē* (peut-être sous l'influence de l'accusatif **-im* > **-em*), le *-ī* ne se maintenant que dans les noms ayant conservé un accusatif en *-im*. Les thèmes en *-i-* de genre neutre, qui possédaient déjà leurs cas directs en *-ē* (type *mare*) ont, eux, gardé leur ablatif en *-ī*, de même que les adjectifs où *-ē* caractérisait aussi le neutre.

Quant au pluriel *-īs*, il est bien explicable pour les thèmes thématiques, dont la désinence i.-e. *s*, qui a vraisemblablement été abrégée sous l'effet de la loi d'Osthoff. On peut aussi songer, comme le fait P. Monteil, à une influence du locatif **-ōisu* avec chute de la voyelle brève en position finale ouverte. La présence de *-īs* dans la déclinaison des thèmes en **-eh₂* ne peut s'expliquer que par l'analogie, car leurs désinences i.-e. d'instrumental ou de locatif auraient dû aboutir à des résultats tout à fait différents.

On pouvait conclure en faisant la synthèse des deux parties, synchronique et diachronique. Si en latin classique on a pu relever une distribution complémentaire entre un ablatif bref en face de cinq ablatifs longs, c'est parce que historiquement, dans les thèmes en consonne, la forme brève de la désinence d'instrumental ne subit pas d'altération phonétique, justement parce qu'elle suit une consonne ; en revanche, lorsqu'elle s'ajoute à une laryngale ou à une sonante, l'évolution phonétique conduit à la création d'une voyelle longue ; trois longues viennent donc s'ajouter à celle de thèmes thématiques, issue d'une contraction. Ainsi s'explique la place particulière réservée aux noms animés (thèmes en consonne d'abord, thèmes en *-i-* ensuite, par analogie) de la troisième déclinaison latine à date classique.

Le latin opère donc, pour l'ablatif, un déplacement par rapport aux oppositions propres au système de l'indo-européen : dans celui-ci, on a d'un côté les formations athématiques, les plus nombreuses, de l'autre la formation thématique, plus récente, dotée de désinences propres à l'ablatif singulier et à l'instrumental pluriel ; en latin, après syncrétisme, évolutions phonétiques et analogies, on se retrouve avec un autre système d'opposition, qui isole l'ablatif des noms athématiques en consonne et noie celui des thématiques parmi les autres formations, au point d'en faire le modèle de nombreuses analogies.

Question 2. Les emplois de l'ablatif dans le passage.

Le candidat a bien posé dès l'introduction la triple origine de l'ablatif latin, mais n'a pas su ensuite organiser sa réponse en fonction de ce cadre, faisant alterner les rubriques proprement syntagmatiques ("ablatif complément du comparatif", "ablatif complément de verbe") avec des critères plus sémantiques ("ablatif de point de vue" "ablatif exprimant le moyen"). Bref, il aurait fallu plus de cohérence : soit on choisit un classement principalement fondé sur la construction, soit on en

choisit un reposant avant tout sur les valeurs sémantiques attachées aux anciens cas instrumental, locatif, ablatif. Le jury n'a en matière de doctrine aucune exigence particulière : toutes les approches syntaxiques sont reçues, pour peu qu'elles soient bien menées. Ainsi, les candidats pouvaient aussi bien mener cette question en utilisant les catégories de la *Syntaxe Latine* d'A. Ernout et F. Thomas (Klincksieck, 1951 pour la première édition), qu'en ayant recours à une analyse plus syntagmatique comme en propose par exemple C. Touratier (*Syntaxe latine*, 1994, ou encore *Grammaire latine*, 2008). Le candidat de cette année ayant utilisé l'explication syncrétique de l'ablatif latin, nous suivrons cette perspective pour le présent rapport.

Le classement d'A. Ernout et F. Thomas repose sur le syncrétisme opéré par l'ablatif latin entre trois anciens cas indo-européens : l'ablatif proprement dit, l'instrumental et le locatif. Il s'agit d'une démarche qu'on peut qualifier à la fois de diachronique (puisqu'elle se fonde sur ce qu'on peut reconstituer en i.-e.) et de sémantique (puisqu'elle attribue une "valeur" aux cas).

1. Sous l'étiquette "ablatif proprement dit", marquant fondamentalement l'origine, mais aussi l'éloignement, la séparation, on pouvait faire figurer les exemples suivants du texte :

1.1. Lieu (origine, point de départ) : *Paternis regnis expulit timor* (v. 22), avec un ablatif sans préposition, ce qui correspond à un emploi classique lorsque le verbe est lui-même préverbe en *e(x)-*.

1.2. Complément du comparatif (origine métaphorique) : *maius aliquod patre mactato nefas* (v. 18). À la différence de la construction avec *quam* qui met en relation des termes inégaux, le complément à l'ablatif fait référence à un terme pris pour type de la qualité (*melle dulcior*) ; il est plus rare que la construction avec *quam*, car il est réservé, à l'époque classique, à des comparatifs au nominatif ou à l'accusatif (*doctior* ou *doctiorem Petro*).

1.3. Ablatif appliqué à des verbes ou à des adjectifs dont le sens porte l'idée de *séparation*. Généralement, les verbes comme *liberare* "délivrer de" se construisent tantôt avec, tantôt sans la préposition *ab*, mais *soluere* se rencontre le plus souvent avec l'ablatif seul, comme dans le texte : *curis solutus* (v. 13).

2. "Ablatif instrumental" : indique avec quoi l'action est faite

2.1. Complément de moyen

Le texte offrait l'exemple d'un instrumental au sens propre du terme dans le syntagme *saxis dirimere* qu'on trouvait au v. 9 (*rupemque saxis uasta dirimentem freta* : "[le flot frappe] les rochers qui fendent de leurs écueils la vaste mer") : *dirimo*, comme le plus courant *caedo*, se construit avec l'ablatif de l'instrument avec lequel on coupe. Cet ablatif s'est particulièrement attaché à des verbes porteurs d'une valeur sémantique qui justifie l'emploi d'un ablatif instrumental ("emplir", "user de", avoir confiance) : ici, *fronte blanda tegis* (v. 7) se rattache au groupe des verbes signifiant globalement "pourvoir de" (comme *augere*, *ornare*, *circumdare*).

2.2. Emplois dérivés

2.2.1. Complément de **cause**, en particulier avec des noms indiquant le sentiment qui fait agir, qu'ils soient employés de manière libre (*metu*, *amore*, *odio*) ou comme compléments de verbes (*exsultare gaudio*). Ici, *regno gaudere* (v. 6) fournissait un exemple d'assignation contrainte, mais on pouvait signaler qu'il était concurrencé par une construction prépositionnelle (*de* + abl.).

2.2.2. Complément d'**agent** du verbe passif : autant le complément d'agent avec *ab* est décrit le plus souvent comme un ablatif proprement dit, autant le complément d'agent à l'ablatif seul, réservé aux inanimés, est un instrumental exprimant le moyen (*sagitta uulneratur*) ou la cause (*maerore conficior*). Au vers 15, *manu perimatur* pouvait être interprété comme un ablatif de moyen (la main est l'instrument du crime), mais aussi de cause (si la main est une métonymie de l'individu).

3. Ablatif "locatif". En dehors des cas où il s'agit d'un nom à valeur locale (nom de ville, nom de lieu), cet ablatif est précisé par une préposition, comme c'est le cas au v. 24 avec *in tuto* (*posui*).

4. Pour finir on pouvait discuter l'occurrence des vers 20-21, susceptible de recevoir plusieurs interprétations :

*thalamos patentis Phoebus et diros toros
gnato minatur impia incestos face* ;

La traduction de l'édition de la C.U.F. ("sous un flambeau impie") suppose un ablatif-locatif, avec *sub* sous-entendu, ce qui est évidemment tout à fait recevable. On pouvait toutefois envisager d'autres constructions possibles. D'abord un "ablatif absolu" à valeur circonstancielle, *impia face* signifiant, sur le modèle de *Cicerone consule*, "le flambeau étant impie". Cela permettait d'évoquer rapidement

les particularités de ce syntagme constitué, comme la proposition infinitive, d'un substantif et d'une forme nominale du verbe, tendant vers le statut d'une proposition subordonnée : à partir d'un instrumental "avec le flambeau impie" se serait développé le participe absolu "alors que le flambeau était impie". Deuxième interprétation possible – plus difficile : faire de *impia face* un ablatif instrumental complément de *incestos*, en donnant à *incestus* une valeur de participe en *-to susceptible d'être complété par un complément de moyen : "non souillés par un flambeau impie".

Quoi qu'il en soit, une telle ambiguïté de *impia face* permettait de conclure non seulement sur la richesse de l'ablatif latin, mais aussi sur sa complexité et la difficulté qu'il y a, souvent, à l'interpréter de manière univoque : les différentes valeurs qu'on distingue, héritées des anciens cas indo-européens, sont parfois étroitement mêlées dans la langue. C'est justement le reproche que fait l'analyse structurale à ce type d'approche, en préférant classer les faits selon la construction syntagmatique de l'ablatif, dans une perspective nettement plus synchronique.

COMPOSITION COMPLÉMENTAIRE
OPTION B
I.
RAPPORT SUR L'ÉPREUVE D'ANCIEN FRANÇAIS
Établi par Monsieur Pierre NOBEL

COMPOSITION COMPLEMENTAIRE :
OPTION B : FRANÇAIS ANCIEN

Charles adresse une série de recommandation à son fils Louis qui vient d'être couronné

Et altre chose te vueil, filz, acointier,	204
Que, se tu vis, il t'avra grant mestier	
Que de vilain ne faces conseilhier,	
Fill a prevost ne de fill a veier :	
Il boiserieient a petit por loier ;	208
Mais de Guillelme le nobile guerrier,	
Fill Aimeri de Narbone le fier,	
Frere Bernart de Brubant le guerrier :	
Se il te vuelent maintenir et aidier,	212
En lor servise te puez molt bien fier. »	
Respont li enfes : « Veir dites, par mon chief. »	
Il vint al conte, si li cheï as piez.	
Li cuens Guillelmes le corut redrecier ;	216
Il li demande : « Dameisels, que requiers ?	
— En nom Deu, sire, et manaide et pitié.	
Mes pere dit qu'estes bons chevaliers,	
N'a tel baron soz la chape del ciel ;	220
En vos vueil metre mes terres et mes fiez,	
Ques me gardez, nobiles chevaliers,	
Tant que je puisse mes guarnemenz baillier. »	
Respont li cuens : « Par ma fei, volentiers. »	224

Le Couronnement de Louis

QUESTIONS

1 — **Traduire** le texte en français moderne (4 points)

2 — **Phonétique** (4 points)

Étudier l'évolution, jusqu'au français moderne, de *piez* (215, latin *pedes*).

3 — **Morphologie** (4 points)

Rendez compte des formes *conte* (215) et *cuens* (216), ainsi que de *enfes* (214). Expliquez l'évolution du système vers le français moderne.

4 — **Syntaxe** (4 points)

Rendez compte de la construction du complément du nom dans le passage.

6 — **Vocabulaire** (4 points)

Étudier dans une perspective diachronique et synchronique le mot *baron* (220).

Onze candidats ont traité le sujet d'ancien français, ce qui permet de faire un corrigé à se fondant sur une comparaison entre les différentes réponses données. Les notes s'établissent entre 1 et 18 sur 20 ; la moyenne est de 8,23. Deux copies ont été notées 18 sur 20.

TRADUCTION

On pourra se reporter aux indications données dans le corrigé de l'épreuve d'ancien français en option A, qui sont également valable pour l'option B.

La construction des deux premiers vers ne devaient pas déconcerter : *que*, au début du vers 205, pouvait avoir la valeur de 'dont', à moins qu'il n'introduise une explication, avec le sens de 'car'. *Acointier aucune chose a aucun* signifie 'faire connaître quelque chose à quelqu'un'. *Boisier* (v. 208) est l'un des nombreux verbes qui, en ancien français, signifient 'tromper' et *loier* a le sens de 'salaire, récompense'. Sur *fier* (v. 210), qui peut poser un problème d'interprétation, on se reporter à ce qui a été dit dans le corrigé de l'option A. *Bons chevaliers* (v. 219) peut être conservé dans la traduction, mais l'adjectif a plus précisément le sens de 'vaillant, valeureux'.

Garnemenz (v. 223) a posé problème : rien à voir avec les enfants, ni même le gouvernement, il s'agit de ce qui garnit, c'est-à-dire équipe : 'l'armure'. *Baillier* ne peut dès lors avoir que le sens de 'porter'.

Les candidats ont tous évité le style médiévalisant en traduisant *dameisels* (v. 217) par 'jeune homme'. En revanche, *baron* (v. 220) a souvent été conservé. Il s'agit ici d'un guerrier. *Chevaliers*, employés au vers précédent, en indique d'ailleurs le sens.

L'emploi d'un terme en reduplication synonymique peut donner le sens d'un autre auquel il est juxtaposé : *maintenir* (v. 212), à côté d'*aidier*, signifie 'protéger' et *manaide* (v. 218) qui va de pair avec *pitié* 'miséricorde'

L'exercice de la traduction nécessite indéniablement la connaissance d'un certain nombre de termes propres à l'ancienne langue. L'analyse du contexte immédiat permet cependant aussi d'établir la signification d'autres, sans qu'il soit nécessaire de passer par le par cœur.

PHONETIQUE

L'évolution de *pedes* à *piez* ne présentait pas de problème : la graphie même témoigne d'une diphtongaison.

pedes /pédēs/ : mot de deux syllabes, c'est la pénultième qui porte l'accent

/pédēs/ : bouleversement vocalique : les voyelles brèves s'ouvrent

/piédēs/ : le *e* tonique en position libre se diphtongue vers le III^e siècle dans l'ensemble de la Romania, sauf en occitan et en sarde

/piédēs/ : -*d* intervocalique se spirantise vers le VI^e siècle, le *e* diphtongal se ferme

/piéts/ : au moment de la chute des finales (VII^e siècle), la spirante s'assourdit et redevient une occlusive. *ts* est une affriquée qui sera notée *z*. La graphie, dans les premiers textes sera *piez*

/pyé/ : au moment de la bascule des diphtongues (XIII^e siècle), l'accent passant sur le second élément de la diphtongue, le premier se ferme en yod. Au même moment, les finales ne sont plus prononcées.

La graphie *piez* est conservée pour le cas sujet singulier et le cas régime pluriel, celle du cas régime singulier et du cas sujet pluriel étant *pie* que l'on transcrit *pié*.

À partir du moyen français on peut trouver la graphie latinisante *pied*, conservée en français moderne. Elle permet d'établir un lien avec les mots de la même famille comme *pédestre*, *piédestal*. En même temps *ed* peut être considéré comme un digramme transcrivant le phonème /e/. La prononciation, quant à elle, ne change pas et reste /pyé/.

MORPHOLOGIE

Conte et *cuens* sont les deux bases que présente le mot CONTE, suivant sa fonction dans la phrase : *cuens* est la forme du sujet et *conte* celle du régime. Il s'agit donc d'un mot à alternance de base dont le paradigme se présente ainsi :

Cas sujet singulier	Base 1	Cas sujet pluriel	Base 2
Cas régime singulier	Base 2	Cas régime pluriel	Base 2 + s

soit

Cas sujet singulier	cuens	Cas sujet pluriel	conte
Cas régime singulier	conte	Cas régime pluriel	contes

Cette alternance de base s'explique par la chute précoce de la posttonique dans l'étymon latin à l'accusatif. Le latin opposait *cōmes* au nominatif à *cōmitem* à l'accusatif. *O* tonique bref, en position libre, a pu se diphtonguer au cas sujet, mais non point au cas régime où la chute de la posttonique a provoqué une entrave. La situation est la même au cas sujet et au cas régime pluriel qui remontent à un **cōmiti* et à un *cōmites*.

Enfes (v. 214) qui est la forme du cas sujet singulier présente aussi une alternance :

Cas sujet singulier	enfes	Cas sujet pluriel	enfant
Cas régime singulier	enfant	Cas régime pluriel	enfants

Elle est cependant due à un déplacement d'accent dans l'étymon latin : nominatif *īnfans*, accusatif *infāntem*

Pour les deux termes, c'est le cas régime singulier et le cas régime pluriel qui ont été conservés et le système du français moderne n'oppose plus la fonction sujet à la fonction régime, mais simplement le pluriel au singulier, par l'adjonction d'un *-s*.

SYNTAXE

La construction complément du nom met en rapport deux termes dans une relation de détermination, un deuxième nom, jouant le rôle de déterminant, venant caractériser un

premier qui est le déterminé. On parle aussi de complément déterminatif du substantif. L'ordre des noms, en rupture avec celui du latin classique, est :

déterminé + déterminatif.

Le passage proposé offrait plusieurs variations dans la construction du complément du nom :

1• la construction directe qui introduit le déterminatif directement, c'est-à-dire sans préposition :

Fill Aimeri de Narbone le fier (v. 210)

Frere Bernart de Brubant le guerrier (v. 211)

La construction apparaît généralement lorsque deux conditions sont réunies :

- le déterminatif est un animé humain. C'est le cas dans les deux exemples
- le déterminé est de préférence un nom relationnel, c'est-à-dire qu'il demande un complément ad-nominbal impliqué par son sens : on est le fils ou le frère de quelqu'un. C'est la raison pour laquelle on trouve la construction directe fréquemment avec les noms de parenté.

Le déterminatif est le plus souvent un nom défini et singulier. Le nom propre remplit toutes ces conditions.

L'exemple du vers 218 *En nom Dieu*, montre que la construction directe est aussi possible lorsque le déterminatif est Dieu.

La construction directe du complément du nom est souvent considérée comme un trait typique de la construction nominale de l'ancien français.

2• Lorsque le déterminatif est un animé humain mais non clairement défini, on trouve généralement la construction avec la préposition *a* :

Fill a prevost ne de fill a voier (v. 207)

3• Lorsque le déterminatif n'est pas un animé, c'est la préposition *de* qui apparaît :

La chape del ciel (v. 220)

En français moderne, c'est la préposition *de* qui s'est imposée dans la construction du complément du nom ; *à* apparaît dans des formulations familières du type *le fils à Jean*, ; la construction directe est parfois conservée dans des noms de lieu : *l'Hôtel Dieu*, *Bourg-la Reine*, etc.

VOCABULAIRE

Baron est un terme d'origine germanique. *Baro signifiait 'homme libre' ou 'guerrier'. La déclinaison *ber/baron* reflète cette origine. Le mot est de la famille du norrois *berja* 'frapper, tuer' et remonte à une racine indo-européenne **bher* 'couper, fendre' que l'on retrouve dans *burin*, *férir* ou *forer*.

Il a dû être introduit une première fois, en latin, par les mercenaires germaniques qui servaient dans l'armée romaine au sens de 'homme brave, valeureux'. C'est le sens que le mot a dans le passage. En espagnol *varón* désigne en l'homme fort, le mâle.

En ancien français le mot a pu prendre d'autres sens dont celui de 'mari'. *Prendre aucun a baron*, en parlant d'une femme, signifie 'prendre quelqu'un pour mari, se marier'.

Comme adjectif, ber/baron a le sens de 'vaillant'. C'est le cas au vers 272 du *Couronnement* où on lit : *Guillelmes li gentilz et li ber*.

Au VI^e siècle, le mot a été introduit une deuxième fois dans la Romania, par les Francs, sous la forme **sacebaro*. **Sace* doit être apparenté au norrois *saka* 'accuser, lutter' et le mot désigne un fonctionnaire chargé de la perception des amendes judiciaires.

De ce dernier emprunt dérive le sens fréquent en ancien français, à savoir 'grand seigneur du royaume'. On parle ainsi de *Charlemagne et de ses barons*. Il s'agit donc d'un homme de rang élevé, qui fait partie de la cour du roi, l'assiste à la guerre comme au conseil, ainsi qu'à l'assemblée de justice, sans pour autant que l'idée de vaillance ne soit absente.

Le mot désigne ensuite un homme possédant une terre et devient un titre de noblesse.

Le dérivé *barnage* peut désigner la vaillance (v. 895) ou l'ensemble des barons (v. 267, 2419).

C'est donc l'emprunt en tant que terme d'adstrat, puis de superstrat qui a donné naissance aux deux sens fondamentaux de *baron*, attestés dans le *Couronnement de Louis*.

**COMPOSITION COMPLÉMENTAIRE
OPTION B**

II.

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE FRANÇAIS MODERNE

Établi par Madame Fabienne Boissieras

SUJET

Texte de référence : Montesquieu, *Lettres persanes*, LETTRE LIV, Rica à Usbek, A ***, Le Livre de Poche, p. 157-158 ("J'étais ce matin dans ma chambre.; associons-nous pour cela.").

Notes : 01 ; 05 ; 05 ; 06 ; 06 ; 07 ; 07 ; 7,5 ; 08 ; 09 ; 15.

1- Lexicologie.

Pêle-mêle, l.5

Locution adverbiale.

La forme du mot montre qu'il s'agit d'un mot construit par composition. Composition populaire qui réunit deux bases *via* un tiret qui les rend solidaires. Il s'agit, conformément à la définition de Benveniste « d'une unité nouvelle à signifié unique et constant » [Benveniste, 1974, p.171]. La relation syntaxique qui lie les deux mots n'est pas claire : si on peut reconnaître la forme verbale *mêle* (présent Rang 3), l'étymologie du second terme reste controversée.

En langue, le sens du mot est stable depuis son origine médiévale : l'idée de mêlée, de mélange désordonné d'objets hétéroclites, de confusion, s'impose toujours en français moderne. Le mot sélectionne le trait inanimé : retrouver une pièce pêle-mêle / mais non *retrouver des amis pêle-mêle. Le mot composé pourrait commuter avec un groupe prépositionnel « sans ménagement » ou un adverbe « confusément »

Le sens du texte : *je me suis trouvé confondu pêle-mêle dans toutes les conversations*. On peut s'interroger sur l'incidence de l'adverbe dès lors qu'il est mobile. Logiquement il est plutôt « attiré » vers *conversations* mais sa proximité avec *confondu* participe à amplifier avec humour et expressivité la confusion manifeste du diseur.

Certainement, l.12

Adverbe, mot construit par dérivation suffixale à partir d'une base adjectivale. De formation régulière (de fréquentes modifications morpho-phonologiques sont répertoriées), le mot impose la flexion en genre de l'adjectif sur lequel s'ajoute à droite le suffixe *-ment*, très productif. Il est inutile ici d'analyser *certain* comme mot dérivé lui-même. Tous les adjectifs ne fournissent pas des adverbes : par récursivité le suffixe peut se greffer sur un autre suffixe (*possiblement*). Le suffixe de genre féminin en latin *mens/mentis* légitime donc la flexion au féminin de la base (*certain/ certaine/ -ment*). Par décomposition, le sens du mot est prédictible : « d'une manière certaine ». Les adverbes en *-ment* sont souvent catalogués sous l'étiquette adverbes de manière. Le suffixe permet de réaliser une dérivation exocentrique.

En langue : doté d'un contenu notionnel suffisant l'adverbe en *-ment* peut assumer une fonction grammaticale (vs *très, si, trop...*). *Certainement* dans une paire question/ réponse est la variante à la réponse par l'adverbe *oui* : il constitue alors une pro-phrase.

Dans le texte, la place de l'adverbe n'est pas contrainte et l'interprétation dépend de l'incidence de cet adverbe. Incident à la proposition « qui ne m'en imposent point », il signifie « de façon certaine », « à coup sûr » : il aurait la fonction de complément circonstanciel. S'il porte sur l'énonciation, il reflète la distance ironique portée sur l'événement (sans fonction grammaticale). À l'oral, l'accent d'intensité lèverait l'ambiguïté, à l'écrit ce serait le rôle d'une pause faible, une virgule.

2- Grammaire : Les subordonnées du début du texte jusqu'à « je puisse m'en dispenser ».

La question à traiter est des plus attendues et l'on souhaite qu'après avoir été identifiée correctement, chaque proposition subordonnée fasse l'objet de commentaires précis.

Introduction

L'étude de la subordonnée s'effectue dans le cadre d'une phrase complexe et, même si la notion de proposition principale s'avère inadéquate dans de nombreux cas, la subordonnée est enchâssée dans

une phrase matrice (proposition), un GN, un tour impersonnel, un présentatif. De par ce critère de dépendance, la subordonnée instaure en effet un rapport hiérarchique entre deux propositions. On doit distinguer les subordonnées marquées (avec présence d'un subordonnant ou connecteur) et les subordonnées non marquées (participiale, infinitive, interrogative indirecte partielle, cas de parataxe). Fonctionnellement équivalentes à des termes simples, les subordonnées assument des fonctions grammaticales (à différencier de la fonction éventuelle des subordonnants). Il n'y a pas de relation bijective entre un type de subordonnée (une relative substantive comme une conjonctive pure peuvent endosser la même fonction objet par exemple). Plusieurs critères peuvent permettre de discriminer les subordonnées : la nature du point d'incidence, le mode, le subordonnant, la fonction syntaxique ou encore la possibilité de remplacement par un constituant simple. Le classement proposé par P. Le Goffic engage d'intéressants débats sur les limites des classements traditionnels. Renouvelée, la terminologie exige de la part du candidat une capacité à penser les nouvelles catégories de subordonnées à partir d'une connaissance parfaite de la *doxa* grammaticale. L'exercice est stimulant s'il est maîtrisé : aucun candidat n'a fait appel à ces approches introduites dans *La grammaire de la Phrase française*. On reprendra un plan souvent retenu dans les grammaires selon la nature de la subordonnée (toutes sont introduites par un subordonnant).

I Les relatives

Introduites par un terme relatif (relatif simple / composé), les relatives connaissent deux fonctionnements distincts.

- Considérée comme un modifieur du nom au même titre que l'adjectif qualificatif, la **relative adjective** réduit ou non l'extension du nom ou son équivalent (l'antécédent) : elle est épithète liée ou apposée. Le relatif anaphorique a une fonction grammaticale (*qui/ que* constituent une mini-déclinaison).

[1] ma chambre **qui**, comme tu le sais, n'est pas séparée des autres (l. 1)

[2] Un homme, **qui** se promenait à grands pas, disait (l. 3)

[3] quelques bons mots, **qui**, vieillissent dans ma tête (l. 9)

La relative dans les trois occurrences est dite explicative (fonction épithète apposée : elle pourrait être supprimée sans dommages pour le sens de la phrase puisqu'elle n'intervient pas dans l'identification référentielle du nom : d'où le commentaire possible en [1] « comme tu le sais ».

Le mode de ces relatives est comme le plus souvent l'indicatif. Le pronom sujet *qui* règle l'accord.

- La **relative substantive lato sensu** (ou dite périphrastique) contrairement aux relatives indéfinies (*qui dort dîne*) mobilise un groupe pronominal formé d'un démonstratif et d'un relatif ;

[4] on entend tout **ce qui se dit** (l.2)

Équivalente à un groupe nominal, la relative est objet direct, le relatif composé sujet.

II Les circonstancielle

Leur proximité avec le complément circonstanciel est souvent repérable (déplaçabilité, complément accessoire). **Il n'y aucune rentabilité dans un classement sémantique** : on peut alors, conformément à la proposition de la *Grammaire méthodique du Français*, ranger les circonstancielle à partir du mode retenu. On opposera les circonstancielle décrivant une situation à l'indicatif et les circonstancielle décrivant une perspectives au subjonctif (les conjonctions ou locutions conjonctives actualisantes vs virtualisantes).

[5] de sorte qu' on entend tout (l. 2)

[6] à mesure que j'ai voulu l'approcher (l. 8)

[7] comme si on l'avait fait exprès (l. 9)

[8] si cela continue (l. 10)

Ces subordonnées introduisent respectivement une notion de circonstance : consécutive [5], temporelle [6], hypothético-comparative[7], hypothétique[8].

[9] sans qu' on ait fait la moindre attention et qu' on m'ait deux fois adressé la parole (l. 6)

[10] sans que j'aie pu en faire le moindre usage (l. 10)

Dans [9] on trouve un système à deux subordonnées circonstancielle marquant l'exclusion (cause rejetée) : la seconde fait l'économie de la préposition, la conjonction *que* vicarie suffit à introduire la subordonnée de même sens. Il s'agit du subjonctif passé dans tous les cas.

III Les conjonctives pures complétives

Introduites par le conjonctif *que* (rarement *ce que*) la proposition est équivalente à un GN : sa fonction de prédilection est complément d'objet du verbe de la principale. Le subordonnant n'assume pas de fonction grammaticale, il démarque seulement la subordonnée.

[11] jamais on n'a voulu souffrir que je les fisse venir (l. 8)

[12] je crois qu'à la fin je serai sot (l. 11)

[13] Il semble que ce soit mon étoile, et que je puisse m'en dispenser (l. 12)

C'est le verbe de la principale qui entrave l'actualisation du procès de la subordonnée. L'emploi du subjonctif est contraint. Contrairement à [11] et [12] où la conjonctive pure est complément objet direct, dans [13] on retient la fonction « séquence du tour impersonnel ».

Cas particuliers

[14] , **comme** tu sais,

On peut analyser cette proposition comme une incise sans dépendance à l'égard de quelque proposition que ce soit. Sorte de parenthèse qui rompt le cours de l'énonciation (fonction phatique), elle n'a pas de fonction grammaticale.

[15] Il y a plus de trois jours que j'ai voulu l'approcher (l. 8)

Dans cette construction dite clivée, un segment de discours « plus de trois jours » est mis en *focus* entre le présentatif et le conjonctif *que* (*c'est depuis longtemps que je le connais). Dans d'autres cas *que* est clairement un relatif (* il y a un ami que tu connais).

[16] je ne sais **ce que** c'est (l. 4)

La subordonnée introduite par **ce que** dépend du verbe percontatif *savoir* (sèmes de mise en débat). Le pronom interrogatif complexe *ce que* est le tour supplétif obligatoire pour l'interrogation indirecte partielle portant sur l'objet : *qu'est-ce ? (interrogation directe partielle). La proposition subordonnée est c.o.d. du verbe de la principale et le pronom interrogatif attribut du démonstratif sujet *ce*. Reste à débattre de la pertinence d'intégrer cette proposition interrogative indirecte dans la catégorie des subordonnées : le pronom interrogatif n'est nullement subordonnant dans l'interrogation directe.

3. Étude de style : Les procédés de mise en scène

L'intitulé orientait le travail de façon à coller au plus près du texte car la notion de mise en scène s'entend diversement et il s'agissait de bien rester sur le terrain du style. Aussi convenait-il dans l'introduction de prendre en compte la complexité d'interprétation de l'extrait par rapport à l'identité générique du roman, aux enjeux de l'échange, aux points de vue, enfin au ton adopté. Ce fragment de la Lettre LIV ne manque pas de servir le projet polémique de Montesquieu, qui le fait ici en exploitant à plein les ressources du genre épistolaire de façon à organiser le débat d'idées avec la (fausse) légèreté d'un échange naturel. L'ironie qui parcourt le texte est une figure qui privilégie le détour à l'expression directe ; elle participe, on le verra, à cet art de la mise en scène.

1. Un montage énonciatif complexe

« Comme au théâtre, il y a une situation de communication double dans l'échange épistolaire tel que le roman le met en scène. Par-dessus – ou au travers de – l'échange des personnages-épistoliers, l'auteur s'adresse au lecteur. C'est cette double énonciation qui constitue l'échange épistolaire en genre littéraire » [Calas, 2007, p.17]

1.1 Dire à quelqu'un ce que quelqu'un dit à un autre :

Le texte présente deux parties qui traitent du thème de la conversation (le verbe générique *dire* est relayé par de nombreux termes référant au discours). Le cadre énonciatif de la lettre, « conversation entre absents », est rapidement confirmé par la présence des pronoms symétriques je/ tu (l. 1) supports de procès qui établissent une feinte contemporanéité : « comme tu sais ». Ce préambule énonciatif introduit avec souplesse le discours direct (DD) qui occupe la majeure partie de l'extrait (l. 3- l. 18). Pure convention donc que la présentation du scripteur et du destinataire que le paratexte confirme dans leur statut énonciatif. La parole confidentielle qu'installe la lettre est suspendue par la citation du discours de l'autre puis récupérée *in fine* à travers l'incise « *reprend l'autre* » (l. 17). La citation est légitimée par la locution consécutive « *de sorte que* » (l. 2) et met le scripteur absorbé dans la forme indéfinie « on » en position de spectateur surpris.

Le discours direct considéré comme un système hétérogène introduit une référence déictique nouvelle : le « *je* » et le « *tu* », (l. 3, l. 15) les formes verbales de discours l. 3 (présent, passé composé), l'adverbe « *hier* » (l. 12), « *depuis quatre jours* » (l. 9) (vs *ce matin* l. 1) construisent un

autre univers fictionnel. L'échange entre les deux parleurs est rapporté à travers des interrogations directe (l. 15), question rhétorique, et indirecte (l. 16).

1.2 On peut rappeler que le décentrement géographique est une concession à l'exotisme qui séduit tant en littérature contemporaine. La référence liminaire au théâtre n'est pas anodine : en effet dès l'introduction les indications spatio-temporelles mettent en place les conditions pour que la parole circule : « cloison mince percée en plusieurs endroits », « ce matin » (l. 1-2), « à grands pas ». Référence spectaculaire qui précède le flux de paroles et ainsi le met à distance. La micro-scène insérée dans la scène cadre multiplie également les didascalies internes.

2. La mise en scène du moi

2.1 Le gonflement du je

Soit à la forme atone, soit à la forme accentuée « moi » (l. 4 ; l. 6), le pronom occupe une place de choix dans le discours direct et les formes obliques de la personne de Rang 1 (déterminants possessifs) sont nombreuses : souvent en amorce de la phrase, le pronom « je » entre en opposition avec les formes « on » propres à invalider ou à contrarier ses projets (l. 8) « *mais à mesure que* », « *mais elles ne tinrent* » (l. 14) ou à travers la locution causale niée « *sans que* » (l. 6 ; l. 10). Entravé donc dans ses actions, le parleur ne peut que constater son impuissance à dire : les formes négatives s'invitent pour souligner sa déconvenue (l. 4 ; l. 7). Le sémantisme de certains verbes l'accroît également : le verbe *faire* récurrent, inapproprié dans ce contexte, permet de mettre à découvert le ridicule du personnage (lexique concret *usage 10, faire un conte, diriger ma conversation, travaillons ...* numéraux).

2.2 le motif du renversement

Tout le discours direct est une dénonciation du narrateur (auteur) de la sottise du bavard. Le sujet est courant chez les moralistes du XVII^{ème} siècle et on aurait à rapprocher ce bavardage inconsistant de certains portraits de La Bruyère (le déterminant indéfini pluriel « *tous mes discours* » l. 15 suffit à railler les paroles du diseur). Le lexique métalinguistique permet de pointer l'artifice du personnage, informé des ingrédients nécessaires au bel effet : « *saillies* » (l. 7), « *conte fort joli* » (l. 8), « *bons mots* » (l. 9), « *mes discours* » (l. 15) etc ... perdent toute pertinence dès lors qu'ils sont préparés, dirigés, voulus, relevés, dans l'intention de *briller*. Les verbes modaux *vouloir* (l. 8), *pouvoir* (l. 11), *devoir* (l. 13) *espérer* (l. 13), rendent compte de cette préméditation stupide. Prompt à porter la charge contre les membres du cercle, (l.15), le locuteur fait récit (emploi du passé simple) de ses mésaventures dramatisant par le mythologisme (l. 15) sa déconvenue. L'ironie se dévoile dans l'interprétation erronée qu'il fait de la réalité et l'assertion « *à la fin je serai sot* » (l. 11) ne fait que mettre en mots ce que la situation rapportée n'a cessé de montrer à son insu (l. 5-6).

Le lecteur, de connivence avec l'auteur, décode ainsi le discours logorrhéique du bavard : les phrases s'enchaînent dans la précipitation et le désordre. La conjonction de coordination « et » sert bien souvent de joncteur de même que la ponctuation semi-forte, les deux points, s'interpose à défaut de liens logiques plus complexes (l. 5 ; l. 6 ; l. 11 ; l. 13). Dérégulées, ces paroles illustrent en acte ce qu'est le manque d'esprit et paradoxe final le mot esprit (l. 16 et l. 17) objet de discours, est ravalé à un exercice pratique : « *travaillons de concert à nous donner de l'esprit* » (l. 17). L'élargissement par le « *nous* » discrédite plus sûrement le « *je* » tout autant que « *l'autre* » (pronom indéfini) confondus dans la même sottise : le pire est à craindre. La tournure impersonnelle « *il me vient une idée* » (l. 17) maintient un temps le suspens et permet de clore sur une pointe.

Le système d'inversion est à l'œuvre dans tout le texte :

-au niveau microstructural : jeu d'opposition *approcher* (l. 8)/ *esquiver* (l. 9) ou *dire/ couper* etc.

-au niveau macrostructural : l'ironie diffuse oblige à réinterpréter les propos dans un sens critique. Elle réside dans une im- pertinence entre l'expression et la réalité.

Conclusion

L'intérêt de cette lecture stylistique est de mettre à découvert la vivacité d'une expression toujours soumise à une réévaluation critique. L'originalité de l'extrait tient à la complexité du système énonciatif, lieu, très souvent dans les *Lettres persanes*, de subtiles mises en scène. L'auteur, le seul qui détient l'autorité énonciative, donne à voir les agissements les plus ridicules en invitant le lecteur plein d'esprit à lire entre les lignes et à entendre les charges si nombreuses lancées contre la société contemporaine. Le plaisir du texte vient de cette invitation à saisir toutes ces intentions clandestines.

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE THÈME LATIN

Etabli par Monsieur Bernard COMBEAUD

Le texte était cette année celui d'une brève lettre de Rousseau, donnée dans son intégralité.

A M le Comte de Lastic²,
Paris, le 20 décembre 1754³.

Sans avoir l'honneur, Monsieur, d'être connu de vous, j'espère qu'ayant à vous offrir des excuses et de l'argent, ma lettre ne saurait être mal reçue.

J'apprends que Mlle de Cléry⁴ a envoyé de Blois⁵ un panier à une bonne vieille femme, nommée Mme Le Vasseur⁶, et si pauvre qu'elle demeure chez moi ; que ce panier contenait, entre autres choses, un pot de vingt livres de beurre ; que le tout est parvenu, je ne sais comment, dans votre cuisine ; que la bonne vieille l'ayant appris a eu la simplicité de vous envoyer sa fille, avec la lettre d'avis, vous redemander son beurre, ou le prix qu'il a coûté, et qu'après vous être moqués d'elle, selon l'usage, vous et Madame votre épouse, vous avez pour toute réponse ordonné à vos gens de la chasser.

J'ai tâché de consoler la bonne femme affligée en lui expliquant les règles du grand monde et de la grande éducation ; je lui ai prouvé que ce ne serait pas la peine d'avoir des gens s'ils ne servaient à chasser le pauvre quand il vient réclamer son bien ; et en lui montrant combien justice et humanité sont des mots roturiers, je lui ai fait comprendre à la fin qu'elle était bien trop honorée qu'un comte ait mangé son beurre. Elle me charge donc, Monsieur, de vous témoigner sa reconnaissance de l'honneur que vous lui avez fait, son regret de l'importunité qu'elle vous a causée, et le désir qu'elle aurait que son beurre vous eût paru bon.

Que si par hasard il vous en a coûté quelque chose pour le port du paquet adressé, elle offre de vous le rembourser, comme il est juste. Je n'attends là-dessus que vos ordres pour exécuter ses intentions, et vous supplie d'agréer les sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être...

Jean-Jacques Rousseau, *Correspondance*⁷.

Le jury a pu constater que les étudiants avaient du moins pris quelque plaisir à traduire ce texte à l'ironie savoureuse, qui leur faisait découvrir un aspect de Jean-Jacques qui n'est pas le mieux connu, même si les notes obtenues (de 1,25 à 12,5, avec trois copies au-dessus de la moyenne) ne reflètent sans doute pas ce plaisir. Signalons en outre que deux thèmes n'étaient pas terminés, alors que le sujet proposé était d'une longueur raisonnable.

Cela dit, on ne peut que regretter la méconnaissance du style ordinaire des lettres de Cicéron ou de Pline, à commencer par cela que le vousoiement n'existe pas en latin. Méconnaissance d'autant moins excusable qu'une partie de la correspondance de Cicéron était au programme. Signe évident de cette méconnaissance : aucun candidat n'a pensé à l'imparfait épistolaire...

² « M le Comte de Lastic » *regis comes apud Lastigos* (*Lastic* est le nom d'une commune du Cantal, par commodité autant que par fantaisie, on admettra ici *Lastigi, -orum*, qui a le mérite d'exister, et qui est le nom latin de deux villes espagnoles, de Bétique (Andalousie)

³ Ne pas traduire l'indication du lieu non plus que celle de la date.

⁴ « Mlle de Cléry » : *Clerica puella* ({Le} Clerc / « Leclerc » < *clericus, a, um* : « du clergé ».)

⁵ « Blois » : *Blesenses, ium*.

⁶ « Mme Le Vasseur » : *Vauassa domina* ; {Le} Vasseur / {Le} Vavasseur < *uassus, i*, « vassal » (ce nom picard est d'origine gauloise ; quant au « vavasseur », c'était, littéralement, le « vassal du vassal ». L'étymologie même du nom de la victime n'est pas ici dépourvue de piquant.

⁷ Ne pas traduire.

L'ordre des mots, constamment barbare, souligne combien les candidats ont peu de lecture quand ils arrivent à l'agrégation. L'ignorance de la construction des complétives et des règles élémentaires de la concordance des temps (par exemple après *noui* ou *audiui*), s'est avérée fréquente, non moins que le peu de maîtrise du discours indirect (nature et conditions d'emploi de ce qu'il est convenu d'appeler « l'attraction modale », usage strictement réglé du *réfléchi indirect*, notamment), toutes choses qui ne laissent pas de surprendre chez des candidats à l'agrégation dite de *grammaire* !

Les fautes de temps ont été nombreuses, y compris sur la chronologie relative. C'est ainsi qu'on ne sait pas recourir à l'ablatif absolu, ou qu'on hésite à mobiliser des tours du type « *Sicilia amissa angebat Hannibalem* » ou « *urbem captam hostis diripuit* », pourtant si fréquents, et linguistiquement si typiques, dans la période narrative en latin. L'utilisation du participe n'est pas aussi étendue en latin qu'en grec, et l'on dira bien plus volontiers *filiam suam misisse cum litteris quae traderent...* que : « *filiam misisse suam cum litteris portantibus...* »

Le lexique n'est pas allé sans poser de nombreuses difficultés : des mots aussi familiers que devraient l'être *sportula*, *uas*, ou *anus*, *-us*, sont ignorés. Que penser de candidats qui, faute de connaître l'usage de la « sportule » dans les rapports entre patrons et « clients » à Rome, sont allés chercher pour « panier », *qualus*, *fascis*, ou *fiscus* ? tous termes qui conviennent mieux au travaux du bâtiment ou de la poliorcétique. Rappelons que le meilleur lexique est souvent celui qui viendrait spontanément sous la plume si au lieu de se ruer aussitôt sur le dictionnaire on essayait de traduire dans un premier temps le plus possible avec ses mots à soi, avec le vocabulaire rencontré au cours de ses lectures. Encore faudrait-il qu'il y en eût, et que l'usage du « petit latin » ne fût pas oublié ! On éviterait ainsi d'employer « *puella* » pour « *filia* », *miser* (*miser*, *miserum*), au lieu de *pauper*, *pauperis* (qui, lui, est une forme épïcène), ou *desiderium* (sentiment d'un manque) à la place de *uoluntas* ou *uelle*, ou de *studere* ou *studium*. Le parfait de *respondeo* (*respondi*) ne ressemble pas à celui de *rideo* (*risi*), et moins encore à celui de *gaudeo* (*gausus sum*), ce qui a donné lieu à l'apparition de certaines formes étrangères à la langue... Quant à *educare*, il se dit plus volontiers du bétail que l'on élève ou nourrit, ou du croît de la terre en poésie, que de « l'éducation » des gens du monde ! Rappelons enfin que la particule de liaison la plus « incolore » est *quidem*, et qu'*enim* ne saurait être employé sans discernement à tout début de phrase.

On pouvait envisager de traduire comme suit :

Regis apud Lastigos comiti Iohannes Iacobus Rufus⁸ salutem dat.

Tibi quanquam uidelicet, domine, ignobilis eram, id tamen certum habebam⁹ has litteras a te aegre ferri nequire, quae nihil ad te traderent nisi facinoris cuiusdam patrati excusationem, cum pecunia.

Modo enim Clericam puellam audiui¹⁰ aniculae cuidam, Vauassae nomine, eidemque tam pauperi ut apud me domi maneret, e Blesensibus sportulam misisse quamdam ; qua in sportula butyro

⁸ ou « *Rufulus* ».

⁹ Pour employer un imparfait épistolaire, qui n'a certes rien d'obligatoire.

plenum inter alia uasculum positum esse, uiginti pondo ; quibus omnibus deinde in culinam, nescio quo pacto, aduectis tuam, hanc bonam anum tam simpliciter tecum egisse ut filiam suam statim, re modo cognita, cum litteris ad id tibi certius faciendum scriptis misisset, quae uel butyrum ipsum uel pretium saltem eius a te repeteret ; quibus auditis, te et uxorem tuam, cum a uobis, ut mos est, multum anus mulier ista derisa esset, nihil respondisse aliud nisi ut a seruis tuis ui foras pulsa esset.

Cui mulieri maerenti cum solaciam praebere studuissem, et procerum usum et hominum politissimo cultu mores demonstraui¹¹, eamque docuissem famulos haud magno fore usui nisi saltem pauperes domo exigerent qui a dominis repetere sua ausi essent, dum denique ostendo quam rustica sint illa uerba fidei pietatisque, huic miserae tandem ita persuasi eam scilicet satis superque¹² honoratam se sibi habendam, quippe cuius butyrum edere inter regis comites unus dignatus esset, ut hoc a me petierit, domine, ut gratias uellem suas agere tibi, utpote qui honorem tantum sibi praebuisses, et item ad te referrem quantum tibi oneri fuisse se paeniteret, quantumue butyrum aueret suum tibi suauem gustu fuisse cibum.

Quod si quid pro sportula missa et e cursoribus accepta pependisses, eius etiam detrimenti se uelle extemplo pretium tibi reddi, ut aequum est. De quibus nihil exspecto ad huius consilium perficiendum nisi iussa tua, et hoc tantum oro ut fas tibi uideatur quod optare audeo ut ualeas.

¹⁰ ou « *audiveram* ».

¹¹ *uel* : « procerum usu hominumque politissimo cultu moribus demonstrandis ».

¹² « *assez, et même trop* », pour remployer un tour cicéronien.

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE VERSION LATINE

Établi par Madame Karine DESCOINGS

De l'utilité de la lecture et des exercices de traduction.

C. PLINIUS FVSCO SVO S.

Quaeris quemadmodum in secessu, quo iam diu frueris, putem te studere oportere. Vitale in primis, et multi praecipiant, uel ex Graeco in Latinum uel ex Latino uertere in Graecum. Quo genere exercitationis proprietates splendorque uerborum, copia figurarum, uis explicandi, praeterea imitatione optimorum similia inueniendi facultas paratur; simul quae legentem fefellerint, transferentem fugere non possunt. Intellecta ex hoc et iudicium acquiritur. Nihil offerit quae legeris hactenus, ut rem argumentumque teneas, quasi aemulum scribere lectisque conferre, ac sedulo pensare, quid tu, quid ille commodius. Magna gratulatio si non nulla tu, magnus pudor si cuncta ille melius. Licebit interdum et notissima eligere et certare cum electis. Audax haec, non tamen improba, quia secreta contentio; quamquam multos uidemus eius modi certamina sibi cum multa laude sumpsisse, quosque subsequi satis habebant, dum non desperant, antecessisse. Poteris et quae dixeris post oblivionem retractare, multa retinere, plura transire, alia interscribere, alia rescribere. Laboriosum istud et taedio plenum, sed difficultate ipsa fructuosum, recalescere ex integro et resumere impetum fractum omissumque, postremo noua uelut membra peracto corpori intexere nec tamen priora turbare.

Scio nunc tibi esse praecipuum studium orandi; sed non ideo semper pugnacem hunc et quasi bellatorium stilum suaserim. Ut enim terrae uariis mutatisque seminibus, ita ingenia nostra nunc hac, nunc illa meditatione recoluntur. Volo interdum aliquem ex historia locum apprehendas, uolo epistulam diligentius scribas. Nam saepe in oratione quoque non historica modo, sed prope poetica descriptionum necessitas incidit, et pressus sermo purusque ex epistulis petitur. Fas est et carmine remitti, non dico continuo et longo (id enim perfici nisi in otio non potest), sed hoc arguto et breui, quod apte quantas libet occupationes curasque distinguit. Lusus uocantur; sed hi lusus non minorem interdum gloriam quam seria consequuntur. Atque adeo (cur enim te ad uersus non uersibus adhorter?)

ut laus est cerae, mollis cedensque sequatur
 si doctos digitos iussaue fiat opus
 et nunc informet Martem castamue Mineruam,
 nunc Venerem effingat, nunc Veneris puerum;
 utque sacri fontes non sola incendia sistunt,
 saepe etiam flores uernaue prata iuuant,
 sic hominum ingenium flecti ducique per artes
 non rigidas docta mobilitate decet.

Itaque summi oratores, summi etiam uiri sic se aut exercebant aut delectabant, immo delectabant exercebantque.

Pline le Jeune, *Lettres*.

Cette année, la version latine était extraite des *Lettres* de Pline le Jeune (VII, 9, 1-12). Les derniers paragraphes de la lettre n'avaient pas été donnés de manière à proposer une version à la fois cohérente et de longueur acceptable. Aucune copie ne nous est parvenue inachevée, d'ailleurs, même si certaines comportaient des lacunes. Rappelons à ce propos que, dans ce cas, les pénalités appliquées sont maximales, puisque nous considérons que le candidat aurait fait les fautes les plus graves

répertoriées dans les autres copies. Il convient donc d'essayer toujours de proposer une traduction, logique et dotée d'un sens en français, cela va de soi.

Cette missive avait été adressée par Pline à l'un de ses amis, Fuscus (Cnaeus Pedanius Fuscus Salinator, sénateur romain et consul en 118 avec Hadrien) qu'il n'était pas nécessaire de connaître par ailleurs pour comprendre le texte. Le titre donné à la version en indiquait clairement le sujet : Pline incitait son correspondant à lire et à imiter les auteurs grecs et latins afin qu'il développât par là ses facultés littéraires. Cela impliquait donc, de la part des candidats, une certaine connaissance du lexique spécifique dans ce domaine. À défaut de cette connaissance, une bonne capacité de déduction devait les aider. Nous conseillons donc aux étudiants de ne pas se précipiter sur le Gaffiot (ou tout autre dictionnaire) dès qu'un terme leur résiste. Il faut plutôt essayer de deviner quel peut être le sens de ce terme, à partir du contexte ou de mots issus du même étymon (par exemple, pour choisir le sens d'*inueniendi*, on pouvait penser à l'acception rhétorique bien connue du terme *inuentione*) afin de ne se servir du dictionnaire que pour valider une hypothèse.

L'originalité de ce texte réside dans la présence d'un passage versifié. Or, il semble que, dès que l'on passe de la prose à la poésie, certains candidats s'imaginent que l'on renonce aussi à toute logique : nombreux sont ceux qui ont alors renoncé à produire un texte français qui ait une quelconque signification. L'écriture versifiée requérait pourtant que les candidats fissent l'effort de repérer les structures grammaticales avec la même rigueur que celles dont ils sont censés faire preuve pour la prose.

En résumé, si le texte présentait quelques passages plus difficiles, il nous a paru cependant qu'il ne devait nullement effrayer des candidats à l'agrégation de grammaire précis et méthodiques. Nous rappellerons en outre que l'un des premiers devoirs de futurs enseignants de lettres est de rendre un texte rédigé dans un français correct, tant du point de vue syntaxique qu'orthographique. Par conséquent, les fautes de français, ainsi que les tournures lourdes ou maladroites, ont été sanctionnées.

Le jury a corrigé cette année douze copies. Nous indiquons ici les notes attribuées. 2 : une copie ; 5,5 : une copie ; 7,5 : une copie ; 8 : une copie ; 8,5 : une copie ; 9,5 : une copie ; 10,5 : une copie ; 11,5 : une copie ; 12 : une copie ; 12,5 : une copie ; 13 : une copie ; 15 : une copie. La moyenne s'établit donc à 9,63.

Nous proposerons une traduction intégrale du passage à la fin du rapport mais nous avons jugé bon, auparavant, de revenir sur les principales difficultés du texte.

Adresse au destinataire : une copie a oublié de la traduire tandis que d'autres n'ont pas traduit l'abréviation S. pour *salus* ou le possessif *suo* qui a un sens expressif, puisqu'il est exprimé.

Ligne 3. Dans la mesure où les candidats ne disposaient pas d'informations sur la biographie de Fuscus, nous avons accepté de nombreuses propositions concernant le sens de *secessus*. En revanche, l'acception « isolement » nous semblait contredire le sens positif du verbe *frueris* juste après. Elle ne pouvait donc convenir. Enfin, certains agrégatifs n'ont traduit que *iam* ou que *diu*, sans associer les deux adverbes.

Ligne 4 : l'expression *in primis*, qui signifie « avant tout », « principalement », « surtout » a souvent été mal comprise car elle a été confondue avec l'adverbe *primum*, « premièrement », « d'abord ».

Lignes 4-5 : le pronom *quo* est un relatif de liaison qui exige donc, quand on le traduit, d'être rendu par un anaphorique et une liaison, souvent oubliée par les candidats. Le substantif *proprietas* a souvent été rendu de manière maladroite par « caractère propre/spécifique », alors qu'il désignait la « propriété » au sens grammatical, autrement dit « l'exactitude » du vocabulaire. *Figurarum* désignait les « figures » ou les « tropes ». Enfin, l'expression *uis explicandi* a connu de nombreuses vicissitudes : le gérondif *explicandi* signifiait ici « de développer » tandis que le substantif *uis* évoquait la « puissance », la « vigueur ».

Ligne 6 : la proposition *imitatione... paratur* a donné lieu à de nombreux contresens. Certains candidats ont fait un faux-sens sur le verbe *paro*, qui possédait ici son acception de « se procurer », « acquérir ». D'autres ont mal construit le complément circonstanciel de moyen *imitatione optimorum*, « par l'imitation des meilleurs » ou le groupe nominal sujet du verbe passif *paratur, similia inueniendi facultas*, « la faculté d'inventer des choses semblables [s.-e. à eux] ». Naturellement, le référent de

« choses » devait être précisé : nous avons accepté « œuvres », mais il s'agissait plutôt de « tours », de « tournures ».

Le subjonctif plus-que-parfait du verbe *fefellissent*, « échapper à », a souvent été mal traduit, l'irréel du présent étant remplacé par un potentiel ou un passé composé de l'indicatif.

Lignes 7-9 : la phrase *nihil offuerit... commodius* constituait la première difficulté réelle de cette version. Le verbe *offuerit* (*obsum* : nuire) est au subjonctif parfait ; employé en proposition indépendante, il exprime donc l'affirmation atténuée (sur le modèle *dixerim*). L'adverbe *nihil* signifie donc « en rien ». *Offuerit* a pour sujet les trois verbes à l'infinitif *scribere*, *conferre* et *pensitare*. L'expression *quae legeris* est complément d'objet du verbe *scribere*, « réécrire ». L'expression *hactenus ut* + subjonctif, généralement mal comprise, signifie simplement, quant à elle, « seulement dans le but de », tandis que *rem* et *argumentum* ont le sens général de « thème » et d'« argumentation ». *Teneas* signifie ici « retenir ». *Lectis* était le participe passé de *lego* au datif pluriel neutre, « les textes que tu as lus » : il reprenait en polyptote l'expression *quae legeris*. Enfin, il faut restituer le verbe *scripserit* sous-entendu à la fin de la phrase, introduit par l'interrogatif indirect *quid*. Pline incite donc son correspondant à s'engager dans une émulation respectueuse mais féconde avec les grands auteurs grecs et latins qui l'ont précédé.

Les substantifs *gratulatio* et *pudor* ont été rendus plus ou moins heureusement, parfois même avec des faux-sens ; ils pouvaient être déduits l'un de l'autre par leur emploi en antonymes : ils signifient respectivement « fierté » et « honte ».

Ligne 10 : il convenait de préciser le référent de *notissima*, « les passages » ou « les œuvres » les plus connu(e)s, tandis que le verbe *eligere* repris en polyptote sous la forme du participe parfait *electis* devait être traduit de la même façon à chaque occurrence, par exemple par « choisir ». Enfin, l'infinitif *certare*, dans la lignée de l'expression *quasi aemulum scribere* et avant l'emploi des substantifs *contentio* et *certamina*, faisait allusion à cette émulation entre Fuscus et les autres écrivains. La traduction par « lutter » était donc assez maladroite, voire fautive quand le candidat écrivait « lutter contre », expression dans laquelle disparaissait cette idée de rivalité positive.

Lignes 10-11 : le substantif *contentio* a souvent été mal compris alors même que le contexte, comme nous venons de l'écrire, incitait à choisir le sens de « rivalité ». En outre, la proposition *audax... contentio* a donné lieu à un certain nombre de contresens, le verbe *est* sous-entendu étant souvent mal placé : *haec contentio* est le sujet, les trois adjectifs *audax*, *improba* et *secreta* sont attribués.

Lignes 11-12 : la deuxième partie de la phrase *quamquam... antecessisse* a posé problème à la plupart des candidats puisqu'ils n'avaient que des subordinées sans aucune principale sauf s'ils songeaient à faire de *quamquam* non pas un subordonnant mais un coordonnant signifiant « du reste », « d'ailleurs ». Le verbe *uidemus*, devenu verbe principal, introduisait dès lors deux propositions infinitives possédant le même sujet *multos* et deux verbes coordonnés *sumpsisse* et *...que... antecessisse*. La deuxième proposition infinitive avait pour complément d'objet un *eos* sous-entendu, antécédent du relatif *quos* introduisant la proposition relative terminée par *habebant*. *Sumo* avait ici le sens de « s'emparer de », « assumer ». L'expression *satis habere*, pourtant traduite dans le dictionnaire, a donné lieu à des contresens : elle signifie « se contenter de », « suffire à quelqu'un ». *Dum* et le présent de l'indicatif devaient ici être traduits par un gérondif, plutôt que par une subordonnée introduite par « pendant que ».

Lignes 13-14 : la phrase *poteris... rescribere* ne posait pas de difficulté particulière de construction ; il fallait en revanche déduire le sens de chaque verbe à l'infinitif de sa juxtaposition avec les autres. *Retractare* faisait allusion au travail de *retractatio*, de réécriture sur les œuvres d'autrui, ou, dans notre cas, sur les propres œuvres de Fuscus, celles qu'il aura oubliées (*post obliuionem*). *Transire* ne pouvait être traduit par « passer sur » car le sens du verbe était alors ambigu : cela pouvait signifier que Fuscus n'y introduirait aucune modification. Or, le verbe était construit en opposition à *retinere* (« conserver ») et signifiait donc « passer sous silence », « omettre ». De même la traduction tirée du Gaffiot pour *interscribere*, « écrire entre les lignes », était quelque peu maladroite car elle évoquait un sens caché, selon le sens figuré de l'expression en français. Il s'agissait plutôt, à l'instar des célèbres « paperolles » de Proust, d'ajouts et d'enrichissements au texte initial. *Alia... alia* signifie évidemment « les uns... les autres ». Le neutre pluriel devait être glosé par des termes comme « passages » ou « éléments ».

Lignes 14-16 : une fois encore, les candidats ont souvent manqué de rigueur pour construire cette phrase (ou n'ont pas toujours fait preuve d'élégance pour rendre la construction quand ils l'ont comprise). Le sujet des trois adjectifs attribués au neutre singulier (*laboriosum, plenum et fructuosum*) est le pronom neutre cataphorique *istud* qui annonce en fait les verbes à l'infinitif *recalescere, resumere, intexere* et *turbare* qui lui sont apposés. La traduction « à nouveaux frais » d'*ex integro*, donnée par le Gaffiot, pouvait être largement améliorée. Enfin, l'image utilisée dans la dernière partie de la phrase (image indiquée par l'emploi de l'adverbe *uelut*), celle du corps auquel on articule de nouveaux membres, n'a pas été toujours bien perçue. *Corpori* a parfois pris le sens littéraire de *corpus* en français, alors qu'il désigne simplement un « corps » humain et *priora* a pris le sens d'un neutre indéfini (« ce qui préexistait ») au lieu d'être rattaché nettement à *membra* : il signifie en effet « les [membres] précédents ».

Lignes 17-18 : il convient de ne pas oublier de traduire un adverbe comme *nunc*, « à présent », « aujourd'hui » mais il faut aussi bien le placer : il ne porte pas sur *scio* mais sur la proposition infinitive. *Suaserim*, comme *offuerit*, était un parfait d'affirmation atténuée et ne pouvait être traduit par un passé composé. Enfin, la traduction de *pugnacem* par « acharné » était très maladroite.

Lignes 18-19 : si la structure comparative du passage a été globalement bien repérée, certaines copies n'ont pas vu que le verbe *recolo* était commun aux deux propositions (ce qui impliquait théoriquement une traduction identique). Nombreuses sont également les copies qui n'ont pas identifié la structure *nunc hac, nunc illa meditatione*, « tantôt par un exercice, tantôt par l'autre ».

Lignes 19-20 : les faux-sens ont porté sur *ex, historia, locum* (entraînant parfois un contresens sur *aliquem*, devenant pronom et non plus déterminant indéfini) ou *apprehendas*. Il était maladroit de traduire le comparatif sur l'adverbe *diligentius* par un comparatif de supériorité avec « plus... que ». Un intensif était plus adéquat.

Lignes 20-21 : la première partie de la phrase *nam saepe... incidit* n'était pas difficile à comprendre mais exigeait de la rigueur dans l'analyse des différents groupes et de la cohérence avec ce qui venait d'être traduit. Le problème était en effet de savoir à quel substantif rattacher les deux adjectifs *historica* et *poetica*, nécessairement sur le même plan, puisqu'ils étaient mis en parallèle par le balancement *non...modo, sed...* Certains en ont fait des épithètes d'*oratione*, ce qui allait à l'encontre de la distinction des genres littéraires à Rome : les adjectifs étaient en fait épithètes de *necessitas*, même s'ils portaient plutôt, quant au sens, sur le substantif *descriptionum*. La fin de la phrase ne requérait que de la précision dans la traduction des adjectifs *pressus* (« resserré », donc « concis ») et *purus* (la traduction la plus simple, « pur », convenait très bien). Certains candidats cependant ont trébuché sur l'expression *petitur ex...* : *peto* signifiant simplement « rechercher » et, par extension, « tirer de » avec *ex*, il suffisait de le traduire par « est acquis par ».

Lignes 21-23 : plusieurs candidats n'ont pas vu que les adjectifs *continuo, longo, arguto* et *breui* étaient tous épithètes de *carmine* (« poème » et non « chant ») et en ont fait des adverbes, ce qui entraînait souvent un deuxième contresens sur *id*, pronom anaphorique de *carmine*, des faux-sens sur *perfici* et sur *nisi in otio*. La fin de la phrase, comportant deux relatives enchâssées, était plus compliquée à comprendre : *quod*, dont l'antécédent est toujours *carmine*, est le sujet du verbe *distinguit* (« couper, séparer par une pause »), possédant deux objets, *occupationes curasque*, antécédents de *quantas*, objet du verbe impersonnel *libet* (« aussi grands qu'il [te/nous] plaît »).

Lignes 23-24 : pour rendre *lusus*, « divertissements » convenait mieux que « jeux ». De même *consequuntur* ne signifiait pas ici « suivre » mais plutôt son résultat, « atteindre, obtenir, acquérir » au vu de son complément d'objet *gloriam*. Ce substantif avait pour épithète un adjectif au comparatif *non minorem (...) quam seria*, dont le complément était elliptique (« non moindre que celle qui va aux ouvrages sérieux »).

Lignes 24-25 : *adeo* ne pouvait pas signifier ici « à tel point », puisqu'il n'y avait pas de subordonnée ; il était employé dans son sens adverbial de « bien plus », « d'ailleurs ». *Adhorter* employé en contexte interrogatif est un subjonctif délibératif. Enfin *ad uersus non uersibus* est un polyptote sur le substantif *uersus*, le « vers » qui nécessite qu'on conserve la même traduction (qui ne saurait avoir d'équivalent du reste) dans les deux occurrences du substantif.

Lignes 27-30 : la structure très simple de l'expression *laus est cerae*, de type *mihi est liber*, a pourtant mis en échec quasiment tous les candidats. La « cire » évoquée par Pliny était celle dont certains plasticiens faisaient des œuvres de taille réduite. Le premier *-que* coordonne les adjectifs *mollis* et *cedens*, le second les deux verbes *sequatur* et *fiat* subordonnés par *si*. Les adjectifs et participes *mollis*,

cedens, iussa se rapportent tous trois à la cire. *Doctos digitos* est complément d'objet de *sequatur*. Les deux verbes suivants, *informet* et *effingat* sont coordonnés aux précédents par *et* et *nunc, nunc, nunc*, « tantôt, tantôt » et sont donc toujours subordonnés par *si*. Ce dernier signifie moins « si », du reste, que « chaque fois que » avec un subjonctif de répétition.

Lignes 31-34 : *utque* reprenait la conjonction comparative *ut* initiale : « comme... et comme » avant le *sic* qui formait le troisième terme de la comparaison (le comparé après les deux comparants). Ce deuxième comparant n'a guère été mieux compris que le premier : *sacri fontes* était le sujet des verbes *sistunt* et *iuuant*, comme le montrait le balancement *non sola ... sed etiam* qui faisait d'*incendia* et de *flores uernaque prata* trois compléments d'objet. *Sistunt* avait donc le sens d' « arrêter » et *iuuant*, à la fois celui d' « être utile » et de « charmer ». La fin du passage a généralement été correctement analysée, malgré des faux-sens sur *per* (qui ne saurait signifier « vers »), des maladresses de traduction sur *rigidas, docta, mobilitate* – il s'agit quand même d'un essai poétique de Pline, qui mérite à ce titre des efforts de traduction, « mobilité » n'étant pas vraiment un terme poétique en français – et parfois des contresens sur *non*, appliqué à l'ensemble de la proposition, alors qu'il portait seulement sur l'adjectif *rigidas*.

Lignes 36-37 : la conclusion du texte a globalement été très mal comprise. Nombre de candidats ont essayé de changer la traduction des deux verbes d'une occurrence à l'autre, pourtant repris exactement sous la même forme. La nuance de sens entre les deux propositions résidait dans l'inversion de ces verbes, qui donnait à l'un la priorité sur l'autre. Il s'agissait ainsi de montrer que les plus grands orateurs cherchaient dans les exercices cités auparavant moins un entraînement que du plaisir.

Traduction.

Caius Plinius salue son cher Fuscus,

Tu demandes à quelles études, selon moi, tu dois consacrer la retraite dont tu jouis depuis longtemps déjà. Voici ce qui est utile au premier chef, et nombreux sont ceux qui le recommandent : traduire du grec en latin ou du latin en grec. Ce genre d'exercice permet d'acquérir de l'exactitude et de l'éclat dans l'emploi des mots, des figures en grand nombre, de la vigueur pour développer et, de surcroît, en imitant les meilleurs, on apprend à faire preuve d'une inventivité semblable à la leur. Dans le même temps, ce que le lecteur aurait pu manquer ne peut échapper au traducteur. On y affûte son intelligence et son jugement. Cela ne saurait te nuire en rien, quand tu n'as lu des textes que pour en retenir le thème et l'argumentation, de les réécrire avec émulation, de comparer le résultat avec ce que tu as lu et de peser scrupuleusement en quoi tu as été le meilleur et en quoi c'est ton modèle qui te surpasse. Tu en tireras une grande fierté si c'est toi à quelques endroits et un grand sentiment de honte si c'est lui qui est partout le meilleur. Tu pourras également, de temps en temps, choisir les ouvrages les plus réputés et rivaliser avec ceux que tu as choisis. C'est certes osé de rivaliser avec eux, quoique en rien impudent, car cela reste un secret ; du reste nous constatons que beaucoup se sont tirés avec les honneurs de pareilles joutes et ceux qu'ils se contentaient de suivre, en refusant de perdre espoir, ils les ont dépassés. Tu pourras aussi retravailler tes discours, une fois que l'oubli aura fait son œuvre : en retenir beaucoup d'éléments, en omettre plus encore, introduire de nouveaux passages, en réécrire d'autres. C'est un travail de longue haleine et très ennuyeux, mais fécond par sa difficulté même, que de retrouver intacte sa première ardeur et de retrouver son élan, après qu'il a été brisé et perdu, et enfin de réarticuler des membres en quelque sorte nouveaux sur un corps achevé sans pourtant venir troubler les anciens.

Je sais qu'aujourd'hui tu te consacres tout spécialement à l'art oratoire ; mais je ne saurais pour autant te conseiller uniquement ce style agressif et en quelque sorte belliqueux. En effet, comme on renouvelle la culture des terres grâce à des semences variées et inédites, il en va de même pour nos talents si l'on varie les exercices. Je veux que parfois tu t'empares d'un sujet tiré de l'histoire, je veux que tu composes une épître avec un soin tout particulier. En effet, souvent, dans un discours aussi se fait sentir la nécessité de descriptions inspirées non seulement des historiens mais je dirais presque des poètes et c'est dans la correspondance que l'on peut acquérir un style concis et épuré. Il est également permis de se détendre en composant un poème, je ne dis pas continu et long (car on ne peut en venir à bout que dans le calme), mais du genre de ceux qui, subtils et brefs, sont propres à entrecouper les affaires et les soucis, si grands qu'ils soient. On les nomme « divertissements » mais ces

divertissements obtiennent parfois une gloire qui n'est en rien inférieure à celle qui va aux ouvrages sérieux. Et, bien plus (pourquoi en effet ne pas t'appeler aux vers par des vers ?)

Comme la cire reçoit nos éloges chaque fois que, souple, elle s'abandonne,
Obéit aux doigts experts et accomplit l'œuvre qu'on lui a commandée
Et tantôt figure Mars ou la chaste Minerve,
Tantôt représente Vénus, et tantôt son fils ;
Et comme les sources sacrées n'éteignent pas seulement les flammes,
Mais réjouissent aussi les fleurs et les prés printaniers,
Ainsi en est-il de l'esprit des hommes qui, par des arts sans raideur,
Doit être infléchi et conduit avec une savante souplesse.

C'est pourquoi les plus grands orateurs, et même les plus grands hommes faisaient ainsi ces exercices et leurs délices, ou plutôt leurs délices et ces exercices.

4. RÉSULTATS ET COMMENTAIRES DÉTAILLÉS DES ÉPREUVES ORALES

RAPPORT SUR L'EXPLICATION FRANÇAISE SUR TEXTE AU PROGRAMME

Etabli par Monsieur Jean-Marc CIVARDI et Monsieur Louis PICARD

Liste des textes proposés :

- Jodelle, *Didon se sacrifiant* : II, v. 953-988 ; II, 988-1016.
- Tristan L'Hermite, *Le Page disgracié* : I, XXVII, p. (« Un jour qu'une belle fille... ») - p. (« ... en virent aux larmes. ») ; I, XXIX, p. (« Le lendemain... ») - p. (« ... de ma téméraire passion. »).
- Montesquieu, *Les Lettres persanes* : lettre CX ; lettre CLXI.
- Stendhal, *Le Rouge et le Noir* : I, XVIII, p. 164 (« Toutes les femmes... ») – p. 165 (« ... et chargeait une batterie. ») ; II, XLI, p. 629 (« Messieurs les jurés, ... ») – p. 630 (« ... et s'évanouit. ») ; II, XLV, p. 660 (« — Je veux le voir... ») - p. 661, fin
- Paul Éluard, *Capitale de la douleur* : « Boire » ; « Ne plus partager ».

Les notes se sont étagées de 2 à 15.

Il n'y avait donc aucune mauvaise surprise ou piège dans ce choix : certains textes étaient certes moins connus ou peu étudiés à l'école ou à l'université (pour Jodelle et Éluard), mais d'autres étaient on ne peut plus canoniques (la dernière lettre de Roxane dans *Les Lettres persanes*, le discours de Julien au tribunal et la dernière page du même roman). Le candidat qui prépare sérieusement peut très facilement trouver ces extraits dans des manuels scolaires, des anthologies, et, en plus de tout ce qui se publie pour l'agrégation elle-même, de nombreux manuels universitaires de premier cycle offrent des plans d'études ou des grilles de lectures pratiques et intéressantes. Quelle que soit l'œuvre, le jury cherche des textes où le candidat ait suffisamment de matière à analyse et présentation, sans qu'il ait besoin de connaissances préalables très particulières ou très approfondies.

Les candidats connaissent et respectent le déroulement de l'épreuve : ils proposent une introduction précise qui situe le texte, ils le lisent, présentent un plan puis leur explication. Une seule candidate a suivi un plan synthétique, ce qui est aussi le bienvenu, le jury n'ayant aucune préférence. **Le temps maximum alloué est de 30 minutes** mais nous avons remarqué que plusieurs candidats n'avaient utilisé que 20 minutes ou un peu plus, ce qui est dommageable. Le jury tient compte évidemment de la brièveté de certains textes, comme les poèmes d'Éluard cette année, mais une demi-heure n'est pas de trop pour bien rendre compte d'un passage de Montesquieu ou de Stendhal. **Cette forme de désinvolture s'est parfois retrouvée dans l'expression ou l'attitude des candidats : rappelons que l'agrégation est un concours de recrutement dans lequel il s'agit aussi de se mettre en scène dans une situation de transmission d'un savoir.** La qualité des explications a été très variable et le jury ne peut qu'émettre quelques recommandations.

La lecture, sans être une déclamation, devrait être plus expressive. Même si la pièce de Jodelle est une tragédie d'érudit, statique, peut-être jamais représentée, le personnage d'Énée se trouve, dans les deux passages proposés, soit en proie à un tourment violent, soit en face d'un agoniste éploré (le chœur des Phéniciennes) qu'il désapprouve, ce qu'il faut faire sentir. L'interprétation du texte commence à sa lecture. Puisque nous traitons d'une œuvre théâtrale, ajoutons qu'il est toujours profitable de réfléchir à la dramaturgie (certaines indications émanent du texte lui-même) et à la théâtralité. Une stichomythie n'est pas seulement un échange à l'aide d'hémistiches ou vers à vers : conformément au modèle antique, le dialogue se développe et rebondit à partir de certains mots, il faut donc retrouver l'espèce de spirale d'idées sous-jacente qui anime le débat. **Il ne faut pas avoir peur non plus de mentionner d'éventuelles difficultés du texte** ; concernant le v. 1004 de *Didon se sacrifiant*, « La religion sert sans art et avec art », le jury était ouvert à toutes sortes d'interprétation. Trop de prestations ont évité, avec plus ou moins d'habileté, ce travail d'interprétation du texte. **La description de l'extrait étudié, aussi précise soit-elle, n'a de sens que si elle est au service d'un projet de lecture. L'introduction doit permettre de formuler une hypothèse de lecture que le développement se charge de vérifier.**

Comme pour l'épreuve écrite, le jury regrette l'absence de toute référence critique. Celui-ci n'attend pas que le candidat récite une *doxa* mais, pour bien étudier un extrait de Stendhal, faire appel aux notions de focalisations, de restriction de champ, que G. Blin a développées depuis longtemps est tout à fait utile ; d'ailleurs, certains manuels scolaires présentent justement la focalisation interne, externe, *etc.*, dans le chapitre consacré à ce romancier.

Lors de l'entretien, pendant 10 minutes, le candidat ne doit pas paniquer mais prendre le temps de la réflexion ; en effet, les questions ne sont jamais posées pour le « couler » mais pour attirer l'attention sur ce qui a pu être laissé de côté dans l'explication, pour affiner l'analyse du vocabulaire (les lexiques des éditions de référence sont sérieux et fiables mais ne suffisent pas toujours) ou des figures de style ou pour mieux repérer l'ironie (chez Stendhal) ou le recul, la distance entre le temps du récit et celui de l'écriture (chez Tristan), par exemple. Les connaissances demandées ne sont jamais spécialisées ou « pointues » : il s'agit d'un concours de recrutement de professeurs et non d'une soutenance de thèse. Un candidat à l'agrégation de grammaire doit être capable de repérer alors un enthymème, de citer *L'Astrée* (même sans l'avoir entièrement lu !) lorsqu'il est question d'amour idyllique dans *Le Page disgracié*, de mentionner Rimbaud ou Mallarmé à l'occasion d'un poème d'Éluard ou de s'emparer de la notion bakhtinienne de polyphonie pour commenter une page de Stendhal. De même, les genres et les registres peinent souvent à être identifiés convenablement, alors qu'ils sont indispensables à la caractérisation – et donc à la compréhension – des textes.

Les candidats doivent préparer davantage les deux épreuves, écrite et orale, et ne pas négliger la grammaire car la note à l'oral est établie globalement, en parfait accord entre les spécialistes de littérature et le spécialiste de grammaire. Cette distinction n'est d'ailleurs qu'officielle ou d'usage : comment bien expliquer un extrait sans le comprendre et sans maîtriser la grammaire de texte ? et *a fortiori* être capable de la restituer à des élèves ? Le jury se félicite que, cette année encore, des candidats aient réussi avec bonheur à proposer des œuvres aux programmes des lectures rigoureuses et stimulantes.

RAPPORT SUR LES QUESTIONS DE GRAMMAIRE FRANÇAISE ASSOCIÉES À L'EXPLICATION DE TEXTE FRANÇAIS AU PROGRAMME

Etabli par Madame Fabienne BOISSIERAS

Les questions de langue française posées à la suite de l'explication de texte sont improvisées : cela signifie que le point ou les points de grammaire à commenter ne sont pas inscrits sur le billet de tirage. Nulle préparation en salle n'est donc possible ; en revanche il semble légitime de penser que le candidat a suffisamment fréquenté les grammaires françaises de référence au cours de l'année pour pouvoir convoquer rapidement et justement ses connaissances linguistiques sur l'énoncé isolé.

Cela suppose que certaines bases grammaticales soient bien établies et cela permet parfois de vérifier que le texte est bien compris. La langue du XVI^{ème} siècle et la langue classique enregistrent des écarts fréquents par rapport au français moderne, écarts que le candidat doit être capable non seulement de percevoir mais aussi de commenter. Il ne s'agit absolument pas d'être un spécialiste pour ces siècles mais de saisir à l'examen un état de la langue à travers quelques réalisations particulières et traditionnellement étudiées.

Les questions portent prioritairement sur la morphosyntaxe, la morphologie, le lexique mais aussi sur l'énonciation (faits de polyphonie, énaillages...), sur la métrique (diérèse, synèrèse, apocope ...) plus rarement sur le style. Durant la préparation, le candidat a pu de lui-même réfléchir sur telle ou telle construction particulière, sur telle forme verbale ou sur tel mot. On redira combien l'attention à la langue est un soutien précieux pour mener une explication fine, précise, toujours inspirée par le texte précisément délimité et non plaquée et confondante de généralités.

Le rapport graphie/ phonie peut intéresser particulièrement le candidat confronté à un texte du XVI^{ème} siècle, de même que la flexion des participes présents ou l'ordre des mots en langue classique ne doivent plus étonner le jour de l'oral. Aussi est-ce par une attention régulière à la langue et ce, avec les outils qui lui sont conseillés, que le candidat peut facilement commenter les faits repérés et lever certaines équivoques. Durant l'entretien, le jury peut revenir sur telle ou telle analyse pour la corriger, la prolonger, la confronter à une autre interprétation grammaticale (ce fut le cas pour l'infinitive et l'interrogation indirecte partielle).

Quelques prestations très faibles voire catastrophiques ont pu surprendre le jury, peu habitué à entendre un candidat ignorer la distinction entre nature et fonction, chercher vainement « l'équivalent du complément du nom pour un verbe » ou encore s'étonner simplement de l'ordre des pronoms autour d'une périphrase verbale sans pouvoir identifier les formes et les analyser. La confusion est grande pour qui devra enseigner à des élèves les rudiments de la grammaire... initier le jeune public aux subtilités de la langue. Outre le bénéfice purement intellectuel qu'il y a à connaître sa langue, il y a pour l'enseignant une aisance et un plaisir assurés s'il maîtrise la matière qu'il fera apprendre.

Sans user d'un jargon inutile mais en se dotant de connaissances sûres et de bon sens, tout candidat peut à l'issue de l'entretien être valorisé dans sa note.

À titre indicatif, on présente quelques exemples de sujets :

- Jodelle, le commentaire du vers 996 « *La pitié m'assaut bien, vaincre ne me peult pas* » : la remarque principale concerne le lien logique établi entre les deux propositions. Rapport de concession que le candidat a peine à identifier. La construction de la seconde proposition (ordre des mots, sujet) suscite d'autres commentaires. Autre vers à commenter, v. 990 : « Les Dieux nous ont fait tiens ».
- Jodelle sur un extrait, l'étude des formes en *-ant* : la distinction pour l'ancienne langue n'est pas opérante (distinction usuelle en français moderne entre adjectif verbal, participe présent et gérondif). On attendait des remarques orthographiques (*-ent/ -ant* ; *-ens/ -ans*) et un bref commentaire sur des cas de dérivation impropre au *demeurant/ cependant*.
- Tristan L'Hermite, remarques à faire sur « Je leur voulus faire voir ses yeux encore qu'ils fussent couverts de leurs paupières »

- Montesquieu, Lettre XLIII « *qu'on me fasse descendre de l'humanité, et qu'on m'en prive, je mourrais de douleur, si je ne mourais pas de cette barbarie* ».
- Montesquieu, étude de la négation simple *ne* (4 occurrences) : négation pleine (dans une subordonnée hypothétique, avec *savoir*) et *ne* explétif (dans une comparative et une temporelle).
- Stendhal, le candidat devait réfléchir sur quatre occurrences du morphème *que* .
- Stendhal, le mode subjonctif dans trois phrases du texte (dans une conjonctive complétive, dans une concessive scalaire, dans une temporelle). **L'identification des formes verbales au subjonctif doit être spontanément juste** : la confusion avec les formes au passif est fréquente (!).
- Paul Éluard, *Capitale de la douleur* : « Boire » ; « Ne plus partager ». BOIRE, Remarques sur « C'est ici que l'on voit le créateur de mots celui qui se détruit dans les fils qu'il engendre ».
- Paul Éluard, *Capitale de la douleur* : « Boire » ; « Ne plus partager », étude de l'absence d'article, dans le dernier paragraphe, de POUR SE PRENDRE AU PIÈGE.
- Paul Éluard, *Capitale de la douleur* : « Boire » ; « Ne plus partager », analyse métrique de deux vers. Remarques attendues sur l'hétérométrie.

**RAPPORT SUR LA LEÇON DE LINGUISTIQUE
OPTION A, Ancien français ou Français moderne**

Etabli par Madame Fabienne BOISSIERAS

Un seul candidat admissible s'est présenté aux épreuves orales option A cette année. C'est sur le sujet de français moderne, après tirage au sort, qu'il a pu construire la leçon de linguistique.

L'exposé a été maîtrisé : les 15 occurrences du texte ont été classées, commentées, discutées à partir des apports de la grammaire traditionnelle. Des éléments de réponse et des prolongements ont pu être apportés lors de l'entretien.

Note : 14, 5/ 20

Sujet : La phrase interrogative dans la lettre XLVIII des *Lettres persanes* de Montesquieu.

L'introduction mérite une attention particulière. Suffisamment nourrie, elle permet au candidat de se consacrer au fil de son étude à chaque occurrence en détail et d'éviter les redites. Le plan, dans ce cas attendu, doit être annoncé et certains cas plus problématiques doivent faire l'objet d'un examen en fin d'exposé.

Dans l'introduction, la candidate a considéré la place de l'interrogation parmi les trois modalités (types obligatoires) possibles qui, rappelons-le, ne « font que refléter les trois comportements fondamentaux de l'homme » [Benveniste, 1966, 130]. L'exclusion de l'exclamation a été reprise lors de l'entretien. À partir de la tradition grammaticale le candidat a distingué l'interrogation **directe** et l'interrogation **indirecte**. L'une a pour cadre la phrase, l'autre une subordonnée ou sous-phrase équivalente à un GN. Une autre opposition consacre deux catégories : l'interrogation **totale** ou fermée (à réponse *oui/ non/ si* et autres variantes) et l'interrogation **partielle** portant sur un constituant dont on devra spécifier le contenu. Le plan se dégage aisément.

I l'interrogation directe

Le candidat s'est appliqué à rendre compte des divers moyens disponibles pour construire la phrase interrogative.

A) Pour l'interrogation totale

L'inversion simple ou complexe

Le morphème *est-ce que*

L'intonation montante

B) Pour l'interrogation partielle

L'étude a porté sur la nature des termes interrogatifs à l'initiale de la phrase et sur l'ordre des mots dans la phrase. Les formes renforcées héritées de l'ancienne langue se prêtent à l'analyse morphologique.

II l'interrogation indirecte

Elle réquisitionne les mêmes mots interrogatifs que dans l'interrogation directe (sauf *si* et *ce que*). La notion de subordonnée a été justement remise en question par le candidat puisqu'en effet la proposition indirecte se rapproche d'une indépendante. L'étude a été conduite à partir des mots interrogatifs (connecteurs). L'interrogative indirecte assume une fonction (majoritairement objet).

A) Pour l'interrogation totale

L'adverbe *si* introduit l'interrogative indirecte totale.

B) Pour l'interrogation partielle

Il est un lieu de confusion signalé par le candidat : en effet seule la présence d'une marque lexicale, un verbe percontatif (*savoir, demander, comprendre...*¹³) permet de distinguer une interrogative indirecte en *-ce que* d'une relative substantive en *-ce que*.

¹³ 80 verbes environ peuvent régir une interrogative indirecte.

Reprise :

Dans l'entretien plusieurs points ont été soulevés concernant la fonction de certains termes interrogatifs et la fonction de certaines subordonnées interrogatives indirectes.

Qui est cet homme ? (**qui** questionne bien sur l'animé/ fonction attribut)

Le jury est revenu sur une occurrence intéressante mais interprétée de façon fautive par le candidat. L'interrogative indirecte suivante est enchâssée dans une phrase impérative :
Dites moi qui est celui qui est vis-à-vis de nous, qui est si mal habillé ; qui fait parfois des grimaces [...] ?

Fait de langue classique, la présence possible du point d'interrogation, signe graphique à l'écrit, dans le cas de l'interrogation indirecte partielle. À l'oral, l'énoncé peut être indécidable et correspondre à deux actes d'énonciation : *dites moi, // qui est celui qui est vis-à-vis de nous ?

Il aurait également été judicieux de s'arrêter sur certaines variables pragmatiques des questions présentes dans le texte.

Une remarque par exemple sur les questions oratoires aurait été bienvenue ou encore sur ce type d'interrogation stylistiquement intéressante :

Et ce vieux homme, lui dis-je tout bas, qui a l'air si chagrin ?

**RAPPORT SUR LA LEÇON DE LINGUISTIQUE
OPTION B, Latin ou Grec**

Etabli par monsieur Alain BLANC, madame Isabelle BOEHM et monsieur Laurent GAVOILLE

Rappel sur le déroulement de l'épreuve : le temps de préparation de cette épreuve était de 3 heures cette année, car la leçon est en deux volets : un volet est consacré à la question de linguistique, pour laquelle le candidat dispose de 25 minutes maximum de temps de parole. Il consacre ensuite 10 minutes maximum au volet « Agir... ». Le second volet de l'épreuve est organisé en deux temps : le jury consacre 15 minutes à la reprise de l'exposé de linguistique, puis 10 minutes au volet « Agir... ». Attention, à partir de la session 2015, le volet « Agir... » est supprimé. Le candidat aura désormais 2 heures de préparation et 30 minutes maximum d'exposé, avant un dialogue de 20 minutes avec le jury pour la reprise de sa prestation.

Les exposés de linguistique des dix candidats de l'option B admissibles cette année sont de qualité extrêmement variable : du pire au meilleur... : les notes vont de 01,5/20 à 16/20 et s'étalent comme suit sur 20 : 4 notes entre 01,5 et 05, 3 notes entre 07 et 09, 4 notes entre 13,5 et 16. La moyenne est de 09,5/20.

Liste des sujets

a- Grec

Homère, *Iliade*, XXIV, v. 100-119.

intitulé du sujet : Etude de l'expression du temps et de l'aspect dans les formes personnelles du verbe à partir des formes du texte.

Homère, *Iliade*, XXIV, v. 141-160.

intitulé du sujet : Etude synchronique et diachronique des sons (voyelles ou diphtongues) notés par les graphèmes ε, ει, η (exclure η avec iota souscrit).

Sophocle, *Œdipe à Colone*, v. 969-990.

intitulé du sujet : Etude morphologique des formes participiales (inclure les anciens participes devenus adjectifs).

Thucydide, *La Guerre du Péloponnèse*, Livre I, CIX (entier)

intitulé du sujet : Etude synchronique et diachronique des voyelles de timbre o (graphèmes ο, ω, ου).

Plutarque, *Vie d'Antoine*, Chapitre 66, § 3-8 (inclus)

intitulé du sujet : Etude morphologique des formes d'aoriste du texte (formes nominales comprises).

b- Latin

Virgile, *Géorgiques* IV, v. 534-547.

intitulé du sujet : Sémantique latine : le vocabulaire relatif à la religion.

Sénèque, *Œdipe*, v. 1-28.

intitulé du sujet : « Le jour et la nuit » : étude lexicale et sémantique du vocabulaire se rapportant à l'ordre du monde et à sa subversion par le crime.

Sénèque, *Œdipe*, v. 66-86.

intitulé du sujet : Phonétique latine : le devenir des laryngales indo-européennes.

Sénèque, *Œdipe*, v. 110-148.

intitulé du sujet : Morpho-syntaxe latine : les formes adjectivales du verbe.

Cicéron, *Epistulae* CVI (Q. fr. II, 5) (début à *omiseris*)

intitulé du sujet : Morphologie latine : les thèmes de parfait.

Remarques et conseils du jury

Il n'y a pas de question qui soit plus favorable qu'une autre : les questions de sémantique, par exemple, ont pu être bien traitées (ce fut le cas pour la meilleure prestation en latin) ou bien insuffisantes (un sujet de sémantique latine par exemple). Les questions de morphologie grecque et latine, pourtant « classiques » et sans difficulté particulière, n'ont pas été très bien traitées. Le jury a

été extrêmement gêné de constater un manque cruel de connaissances de la grammaire normative grecque et latine chez des candidats qui, pour certains, sont déjà titulaires d'un concours de l'enseignement et sont, de plus, en exercice.

On rappellera ici quelques conseils et on renverra le futur candidat aux éléments donnés, de manière extensive, dans le rapport de l'épreuve écrite de l'option B, par monsieur Laurent Gavaille. Ses remarques sont valables autant pour l'oral que pour l'écrit.

Pour réussir l'épreuve de leçon de linguistique en latin ou en grec, il suffit d'avoir les qualités suivantes :

- 1- bien connaître sa grammaire grecque et latine !
- 2- bien connaître les textes du programme réduit ;
- 3- maîtriser les notions fondamentales en linguistique grecque et latine : attention, une leçon de morphologie pour cette épreuve n'est pas une leçon de grammaire descriptive ! Il faut veiller à avoir une **problématique**, à proposer un **classement synchronique et /ou diachronique**, selon le sujet, à présenter un relevé exhaustif des formes à traiter qui soit **organisé** et réponde à une **logique** ! Cette logique doit être **pertinente** et **efficace** pour **répondre à la question posée**.
- 4- Il ne s'agit pas d'exposer à toute force, au risque de tomber dans le hors-sujet, les dernières hypothèses proposées sur telle ou telle racine indo-européenne, mais bien de montrer que l'on a su faire sienne telle ou telle reconstruction ou bien telle ou telle théorie. De plus, certains ouvrages fondamentaux, malgré leur « âge », doivent absolument avoir été ouverts et lus ! Le jury a été très surpris de constater que le *Vocabulaire des institutions indo-européennes* était un grand inconnu pour un candidat qui avait pourtant manifestement des connaissances assez solides et relativement à jour dans d'autres domaines.

Le jury se voit contraint, cette année, d'ajouter deux remarques sur l'attitude générale à avoir pour présenter une leçon de linguistique grecque ou latine :

- il ne s'agit pas d'un concours où tout est gagné d'avance, et le candidat le plus sûr de lui a toujours à en découvrir, même avec un honnête bagage et des conditions de préparation privilégiées ... !
- il ne suffit pas d'avoir la chance d'enseigner déjà le latin et le grec et d'avoir eu, il y a longtemps, en licence ou en maîtrise, des enseignements de linguistique ancienne pour réussir cette épreuve. Il faut absolument se refaire des fiches, à partir des ouvrages fondamentaux de phonétique et de morphologie (voir les rapports d'Alain Blanc et de Laurent Gavaille sur les épreuves écrites de l'option B) appliquées aux textes du programme réduit, et ce dès la parution du programme (désormais en janvier ou février) si possible !

Le jury se tient toujours à disposition des candidats après la proclamation des résultats et tous les agrégatifs, présents et à venir, peuvent trouver auprès de lui de précieux conseils pour bien préparer ce concours.

**RAPPORT SUR LA SECONDE PARTIE DE LA LEÇON
"Agir en fonctionnaire et de façon éthique et responsable"**

Etabli par monsieur Bernard COMBEAUD

Le jury est heureux de rappeler que cette épreuve, peu pertinente, est désormais supprimée, comme il le souhaitait, avec tous les autres jurys d'agrégation du reste (voir sur ce point le bilan général en début de rapport).

L'épreuve « *Agir en fonctionnaire de l'Etat* » se déroulait de la même façon dans les trois agrégations littéraires : le temps de passation en était inclus dans celui de l'épreuve la plus longue. Pour l'agrégation de grammaire, il s'agissait de l'épreuve de linguistique, ancienne ou française. La note attribuée à la leçon et à l'épreuve « agir » était globale.

Sur le billet figuraient distinctement les deux sujets à traiter successivement : d'abord, l'indication d'un passage précis d'une des œuvres au programme, qu'accompagnait la question de linguistique, de l'autre, le sujet « *Agir...* ».

Les candidats bénéficiaient d'un temps global de préparation de trois heures, qu'il leur appartenait d'employer à leur gré pour préparer chacun des deux sujets concomitants. La linguistique était notée sur 15, l'épreuve agir, sur 5.

L'objectif était de vérifier, *dans la mesure du possible*, si les candidats savaient mettre en rapport de façon pertinente et pragmatique l'extrait proposé, ou l'œuvre dont il est tiré, avec le comportement responsable d'un enseignant, à la fois comme « fonctionnaire de l'Etat » et, plus particulièrement, en tant que professeur de Lettres.

Evaluation

Onze candidats ont passé cette année les épreuves d'admission. Les notes obtenues, établies sur 5, s'échelonnent entre 2,5 et 5. L'épreuve n'a desservi aucun candidat. Elle n'en a avantageé aucun. Pour une prestation de qualité le jury n'a pas hésité à donner la note maximale.

Bilan

Les candidats ont cette année mieux pris en compte les attentes du jury, et plusieurs d'entre eux sont parvenus à établir une relation significative entre l'enseignement des lettres, l'œuvre étudiée au cours de la leçon, et les préoccupations éthiques que doit garder à l'esprit un fonctionnaire de l'Etat confronté, selon les textes abordés, ici à la diversité culturelle de son public, là aux contraintes inhérentes à son statut ou à l'organisation du système éducatif, ailleurs aux enjeux moraux propres à tel ou tel texte.

Il s'agissait pour les candidats, si possible, de faire preuve de pertinence dans leur réflexion et de ne pas en rester sempiternellement aux seules questions banales relevant de l'honnêteté et des bonnes mœurs. Le jury n'attendait nullement de se voir infliger à chaque interrogation une petite dissertation bien pensante, souvent oiseuse.

Perspectives et attentes du jury

Dans le cadre d'une agrégation littéraire, l'épreuve « *Agir...* » pouvait, à l'occasion, trouver un point d'accroche dans les œuvres au programme. Tout discours situe l'énoncé dans le champ des valeurs propres à l'énonciateur qui le « prend en charge ». Mais du fait que l'œuvre littéraire, comme toute œuvre d'art, appartient autant au présent qui la reçoit qu'au passé dans lequel elle a surgi, elle appelle une allégorie dans laquelle le professeur de lettres, en tant que fonctionnaire de l'Etat, doit se garder de deux écueils : travestir la vérité de textes, ou sombrer dans un littéralisme inacceptable. L'interprétation des *textes transmis*, surtout quand ils ont vu le jour dans des contextes éloignés et que la langue s'en est obscurcie au fil des siècles, implique que leurs usagers, pour les réapproprier à leur époque, s'interrogent sur les évaluations explicites ou implicites dont ces discours portent la trace dans leur texte, et qu'ils sachent poser les questions, nécessairement inédites, que ces mêmes valeurs ne peuvent manquer de susciter quand elles reparaissent dans l'horizon d'aujourd'hui : entre Achille et Hector, à qui donner raison ? Une morale de la honte comme celle dont se réclament les héros d'Homère ne saurait produire les mêmes effets sociaux et culturels qu'une morale de la compassion. Dans les études littéraires, des rapports étroits sont constamment tissés entre les morales du passé et

celles du présent. Le propre d'une interprétation est d'approprier, sans les travestir, la réception des œuvres du passé à l'horizon des attentes du présent. Cela demande au professeur de lettres non seulement des compétences propres mais aussi une vigilance spécifique. Tout usager du discours doit en être conscient, à plus forte raison un professeur de lettres et de linguistique. La lettre d'un texte peut être devenue inacceptable, tandis que l'esprit peut en être reçu sous un nouveau jour. Comprendre l'autre dans sa radicale différence constitue le propre de la philologie, et se situe au cœur même de la mission d'un professeur de lettres et de langues ; surtout s'il exerce au service de l'Etat. Les candidats pouvaient donc sans hésiter hausser parfois le niveau de leur réflexion en la matière : comme dans toutes les sciences humaines, l'épreuve ouvrait, le cas échéant, un champ de réflexion intéressant aux linguistes, aux poéticiens, comme aux historiens de la littérature. Le jury a su le plus souvent se contenter de beaucoup moins.

Toutefois, une chose doit être clairement entendue : la satisfaction éventuelle aux attentes particulières à nos disciplines ne pouvait que faire valoir les candidats, en aucun cas pénaliser les moins clairvoyants, la valeur scientifique étant évaluée par ailleurs.

A cet égard, le jury rappelle qu'il n'attendait pas non plus des candidats une connaissance approfondie de l'institution scolaire et des textes qui la réglementent : il ne s'agissait pas plus d'une épreuve de droit administratif que d'une épreuve supplémentaire de linguistique ou de littérature.

Il va sans dire cependant que la connaissance des *principes* fondamentaux de l'Etat républicain et de son Ecole, une certaine connaissance des responsabilités civiles et pénales propres aux enseignants dans l'exercice de leurs fonctions, tout comme une certaine idée des programmes fixés pour chaque niveau d'enseignement au collège et au lycée ne pouvaient être malvenues.

RAPPORT SUR L'EXPLICATION SUR TEXTE ANCIEN AU PROGRAMME GREC

Etabli par mesdames Isabelle BOEHM, H  l  ne FRANGOULIS et Claire MUCKENSTURM-POULLE

Rappel du contenu des   preuves :

Pour l'explication sur programme, le candidat dispose de deux heures pour pr  parer, avec dictionnaire, la traduction et le commentaire d'un texte extrait de l'une des quatre   uvres au programme. La dur  e totale de l'  preuve est ensuite de quarante-cinq minutes : apr  s l'expos   du candidat (trente minutes), le jury lui pose pendant cinq minutes quelques questions sur sa prestation ; les dix derni  res minutes sont consacr  es    quatre questions de grammaire normative.

Notes sur 20 :

Hom  re : 06 ; 07
Sophocle : 05
Thucydide : 14
Plutarque : 04 ; 17

Textes propos  s et questions de grammaire normative associ  es

Hom  re, *Iliade*, XXIV, v. 747-776

Morphologie :

- Analyser la forme   λεσκε (vers 752). Donner la forme habituelle de ce verbe en prose attique    la m  me personne, au m  me temps, au m  me mode et    la m  me voix.    la 1^{  re} personne, quels sont les temps primitifs de ce verbe (   l'actif) ?

- Analyser la forme   πελήλυθα (vers 766). Conjuguer le futur du verbe simple (employ   en prose attique).

Syntaxe :

- Expliquer l'emploi de la forme   νίπτοι (vers 768).
- Scander le vers 772.

Hom  re, *Iliade*, XXIV, v. 587-620

Morphologie :

- Identifier et d  cliner la forme   όν (vers 593).
- Identifier et d  cliner   ξ (vers 604).

Syntaxe :

- Syntaxe modale    l'  uvre dans σκυδμαιν  μεν (vers 592)
- Scansion du vers 598.

Thucydide, *La guerre du P  loponn  se*, I, 22, 4    23, 6

Morphologie :

- Analyser la forme   υνεπέθετο (23, 3). Au m  me temps, au m  me mode et    la m  me voix, donner la conjugaison du verbe simple.

- Analyser la forme   ληθεστάτην (23, 6). D  cliner l'adjectif   ληθής.

Syntaxe :

- Expliquer l'emploi de   στι παρ' ο  ς (23, 3). Donner un synonyme.
- Expliquer l'emploi de ο   αυτ  ο   (23, 3). Quels sont les autres emplois possibles de αυτ  ός ?

Sophocle, *  dipe    Colone*, v. 596-630

Morphologie :

- Analyser   πηλάθην (v. 599). Donner l'infinitif passif et le participe correspondant.

- Pour la forme   ρε  ς (v. 596), restituer la voyelle   l  d  e, donner le paradigme complet et proposer le parfait actif et passif du verbe.

Syntaxe :

- Faites toutes les remarques syntaxiques sur   στιν (v. 600).

- Rappeler les règles de syntaxe modale appliquées dans ἄν πεμψαίῃθ' (v. 602)

Plutarque, Vie d'Antoine, 25.1-6

Morphologie :

- Analyser γυναῖκες (25,5). Décliner λαμπροτάτη γυνή.
- Analyser θεμένη (25,6). Donner les participes présent, futur et parfait de ce même verbe en conservant les mêmes genre, nombre et voix.

Syntaxe :

- Analyser les propositions de 25,3.
- Justifier le mode de μελλήσει, ἔσται (25,3). Plutarque aurait-il pu employer ici un autre mode ? Lequel ? Pourquoi ?

Plutarque, Vie d'Antoine, 76.1-10

Morphologie :

- Identifier la forme : ἀφήρηκε (76,4). Donner le présent, le futur, l'imparfait et le parfait de ce même verbe en conservant les mêmes voix, mode, nombre et personne.
- À quel cas est οἰκέτης (76,7) ? Décliner οἰκέτης Ἔρωσ.

Syntaxe :

- Pourquoi la phrase Τί ἔτι μέλλεις ... πρόφασιν (25,5) est-elle entre guillemets ? Reformuler cette phrase au discours indirect. Plutarque aurait-il pu employer ici l'optatif oblique ?
- Justifier le mode de δεήσειεν (76,7).

La moyenne des notes obtenues (8, 83) est inférieure à celles des sessions 2013 (11, 2) et 2012 (9, 33), mais supérieure à celle de 2011 (6,75). Plutarque a cette année encore réussi à une candidate, qui a proposé une présentation ferme du texte, avec un fil de lecture intéressant, suivie d'une traduction plutôt réussie et d'un commentaire composé dont la justesse et la finesse ont suscité l'intérêt, pour ne pas dire l'enthousiasme du jury. C'est l'occasion de répéter ici que le jury accueille toutes les formes de commentaire, pourvu qu'il soit autre chose que de la paraphrase et qu'il révèle à la fois une connaissance de l'œuvre et un souci d'en montrer l'intérêt à des auditeurs, en particulier à de futurs élèves. En revanche, le jury a été une nouvelle fois désolé d'entendre une traduction faible et un bien pauvre commentaire d'un passage de la tragédie de Sophocle au programme : l'œuvre n'était pas bien maîtrisée et le commentaire révélait de gênantes lacunes en poésie grecque. On ne saurait affirmer que le rythme dactylique est un rythme particulièrement rapide ! Un autre candidat ne connaissait pas très bien la vie d'Antoine et assez mal le texte de Plutarque. On encouragera donc les agrégatifs à préparer sérieusement les textes du programme, qu'il faut vraiment avoir traduits pendant l'été précédent, et avoir lus et relus tout au long de l'année, en particulier entre l'écrit et l'oral. Quant au texte homérique, qui reste au programme pour la session 2015, il se prête aisément à la fois à la traduction (la longueur du texte est de l'ordre du raisonnable) et au commentaire. On encouragera en particulier les candidats à avoir relu si possible l'ensemble de l'*Illiade* avant les épreuves orales. Certains ont été embarrassés par des formes grecques autant dans les textes de prose classique que dans les textes poétiques (une forme d'aoriste sigmatique très simple, une forme tout à fait régulière de pronom réfléchi de troisième personne du singulier, ...); l'émotion n'en est pas toujours la cause. On ajoutera que, dans une épreuve orale d'agrégation, tout candidat doit s'exprimer avec aisance, ou au moins de manière correcte, en respectant la syntaxe autant que le sens des termes qu'il emploie.

Les questions de grammaire normative associées à l'explication ont permis de mettre en évidence de grandes différences de niveau, comme le jury l'avait déjà constaté. Rappelons que ces questions ne sont pas des pièges tendus par le jury, au contraire ! Certains candidats ont de bons réflexes et une bonne maîtrise de leur grammaire grecque. La relecture de quelques points de syntaxe ou de morphologie, comme on en revoit tout au long de l'année en s'entraînant au thème, suffit à bien répondre à ces questions. Nous insisterons ici sur la nécessité de lire les rapports de jury, où sont données toutes les questions de grammaire qui ont été posées à l'oral. Ainsi le futur candidat pourra se préparer à bien répondre à celles qui lui seront posées lors de la prochaine session.

RAPPORT SUR L'EXPLICATION SUR TEXTE ANCIEN AU PROGRAMME LATIN

Etabli par Madame Karine DESCOINGS

Comme l'année précédente, le jury a entendu cinq candidats. Les notes s'étagent de 3 à 14, une seule dépassant la moyenne. Comme l'année précédente encore, le jury a eu l'impression que certains candidats découvraient l'œuvre le jour de leur passage à l'oral : les erreurs de traduction étaient très nombreuses, alors même que les textes choisis étaient souvent des « incontournables » de l'œuvre au programme. De surcroît, certains commentaires ont également révélé la profonde méconnaissance du contexte dans lequel avaient été écrites certaines œuvres, comme la correspondance d'exil de Cicéron. Nous sommes bien conscients que certains candidats sont déjà en poste et ont donc peu de temps pour préparer les oraux, mais il importe que ceux qui se lancent dans la préparation de cette agrégation songent à l'oral au minimum dès l'été précédent – voire auparavant, pour gagner en efficacité – et durant toute l'année, en lisant et relisant régulièrement, au moins en français, les œuvres au programme et quelques éléments bibliographiques minimaux – les ouvrages périscolaires donnent généralement suffisamment d'indications dans ce domaine. Il est également inquiétant de voir des enseignants déjà en exercice rencontrer des difficultés pour analyser des textes aux caractéristiques génériques bien marquées, alors même qu'ils sont censés avoir acquis certains réflexes dans l'exercice de leur métier. Rappelons que l'agrégation est un concours lors duquel nous n'évaluons pas seulement l'érudition des candidats, mais aussi leur capacité à dispenser un enseignement à la fois clair, convaincant et passionnant. Il convient donc que les candidats déjà en poste compensent le manque de temps dont ils ont disposé pour acquérir cette érudition par leur expérience d'enseignement : elle peut notamment se donner libre cours dans l'élaboration de commentaires pertinents, assurés et efficaces.

Nous nous proposons désormais de reprendre les différentes parties de l'épreuve afin de préciser nos conseils.

> la lecture du texte témoigne d'emblée de la compréhension du passage : une lecture hachée ou regroupant anarchiquement et arbitrairement des termes qui ne s'accordent pas syntaxiquement, même si le texte a été bien compris par la suite, risque de rendre le jury défiant. Concernant les textes en vers, si l'on opte pour une lecture respectant l'ictus et l'élision, il faut impérativement respecter cette exigence jusqu'au terme du texte.

> la traduction doit respecter les groupes de mots et, surtout, s'effectuer dans un français correct *a minima*, sinon élégant. Rappelons que l'agrégation de grammaire sert à recruter des professeurs de lettres... Enfin, cette traduction doit être nette, sans scories ou propositions à choix multiples. Nous recommandons donc aux candidats de s'entraîner durant l'année afin de savoir dans quelle mesure et comment ils sont capables d'improviser une traduction en la préparant au brouillon, sans la rédiger entièrement, pour ne pas y consacrer la totalité du temps imparti à la préparation.

> le commentaire peut être présenté sous forme linéaire ou thématique, ce choix étant laissé à la libre appréciation du candidat. Force est de constater que certains ont choisi d'y renoncer totalement (ce qui a été fortement pénalisé, naturellement) ou se sont bornés à produire une paraphrase, en guise de commentaire linéaire. Là encore, des entraînements *ex abrupto* dans l'année peuvent se révéler utiles : l'agrégatif, en partant d'observations élémentaires sur le genre du texte, son type, son registre, ses visées, sa place dans l'œuvre, peut prendre confiance en ses capacités, mettre en place de bons automatismes et découvrir qu'il maîtrise nombre d'outils formels. Ces ressources doivent lui permettre d'éviter la simple paraphrase le jour de l'épreuve. Dans un second temps – quand le premier niveau de l'analyse est déjà solide –, le jury apprécierait que les étudiants connaissent mieux les intertextes des œuvres ou des passages étudiés. Nous avons été quelque peu déçus de voir des candidats peiner sur le mythe d'Œdipe ou sa mise en œuvre chez Sophocle ou encore ignorer le fait que l'épizootie du Norique relatée par Virgile doit beaucoup à la peste d'Athènes racontée par Thucydide puis Lucrèce. Enfin, nous recommandons aux agrégatifs de s'appuyer davantage, pour les textes poétiques, sur la métrique. Il est regrettable, du reste, de voir des candidats à l'agrégation de grammaire refuser systématiquement tout commentaire stylistique, pour la prose comme pour la poésie. Le jury a

cependant entendu au moins un bon commentaire, dégagant clairement, tant sur le plan thématique sur le plan stylistique, les stratégies argumentatives de Tertullien dans le *De spectaculis*.

> enfin, sans exiger des candidats une maîtrise de la métrique digne d'un spécialiste, nous leur conseillons de se renseigner sur **les mètres principaux utilisés dans les œuvres au programme**. Il est ainsi anormal de ne pas savoir que le mètre principal des tragédies de Sénèque est le trimètre iambique.

> les questions de morphologie et de syntaxe servent à vérifier la solidité grammaticale de futurs enseignants de langues anciennes. Nous leur conseillons donc de revoir leur grammaire latine (et française !) fondamentale, sans oublier les exceptions ou les « petits pièges » de certaines déclinaisons ou conjugaisons.

> la reprise doit être l'occasion pour le candidat de manifester son dynamisme intellectuel, son ouverture d'esprit et sa capacité à saisir les indications du jury. Il faut donc à tout prix que le candidat garde de l'énergie et ne s'effondre pas dans cette dernière partie de l'épreuve.

Liste des textes et des questions de grammaire

Cicéron, *Correspondance*, lettre 112, *Ad Familiares*, V, 12 (titre – 3 « ... impudentem »).

Morphologie – décliner *una persona impudens* ; conjuguer *malo* au subjonctif présent.

Syntaxe – les emplois du gérondif et de l'adjectif verbal ; la concordance des temps dans l'interrogative indirecte.

Cicéron, *Correspondance*, lettre 73, *Ad Atticus*, III, 15, (1-3 « ... faciet »).

Morphologie – décliner *Idibus Sextilibus* ; décliner *Pompeius prudens*.

Syntaxe – syntaxe de l'ablatif absolu ; la construction des verbes de sentiment.

Sénèque, *Œdipe*, v. 1024-1061.

Morphologie – décliner *hic uterus capax* ; donner les infinitifs de *pereo*.

Syntaxe – l'expression de la défense ; scander le vers 1030.

Virgile, *Géorgiques*, III, v. 478-514.

Morphologie – décliner *sanies* ; conjuguer *it* à la même personne et à tous les temps du subjonctif.

Syntaxe – syntaxe de *dum* ; scander le vers 514.

Tertullien, *De spectaculis*, XVIII, 1 « Quod si et stadium... » à XIX, 5 « ... quam meminisse ».

Syntaxe – décliner *diabolus tenax* ; conjuguer *memini* et indiquer les autres verbes défectifs.

Morphologie – compléments d'adjectifs au datif et à l'ablatif ; syntaxe des consécutives et des finales.

RAPPORT SUR L'EXPLICATION SUR TEXTE ANCIEN HORS PROGRAMME GREC

Etabli par mesdames Isabelle BOEHM, H  l  ne FRANGOULIS et Claire MUCKENSTURM-POULLE

Rappel du contenu des   preuves :

Pour l'explication hors programme, deux nouveautés ont   t   introduites en 2012 : le candidat dispose d  sormais de quarante-cinq minutes pour pr  parer, sans dictionnaire, la traduction d'un texte d'une vingtaine de lignes ou de vers. Il pr  sente ensuite au jury **une seule** traduction (et non plus deux comme dans les sessions ant  rieures). La dur  e de l'  preuve est de trente minutes : quinze minutes pour l'expos   du candidat, cinq minutes de reprise, dix minutes pour les quatre questions de grammaire normative.

Notes sur 20 :

03 ; 05 ; 06 ; 07 ; 09.

Textes propos  s et questions de grammaire normative associ  es :

H  rodote, *Enqu  te*, I, 24

Morphologie :

- Analyser de ταχίστην ; donner les formes d'adjectif au positif et au superlatif correspondants.
- Analyser la forme περιδεΐν et donner les formes de participe correspondant.

Syntaxe :

- Rappeler la syntaxe de κελεύειν.
- Rappeler la syntaxe de   ωυτόν et les emplois des pronoms personnels dans le discours indirect.

H  rodote, *Enqu  te*, I, 59 (I,59 de Ἴπποκράτει γὰρ...    ...γενομένη στρατηγίη.)

Morphologie :

- Analyser οἱ (ligne 13 de l'  dition Oxford). Quelle forme aurait-on en attique ?
- Analyser la forme   πεστε  τες (ligne 6). Quelle forme aurait-on en attique ? Donner les participes pr  sent, futur et aoriste de ce m  me verbe en conservant les m  mes genre, nombre et voix.

Syntaxe :

- Indiquer la nature et la fonction des propositions de la phrase γεν  σθαι οἱ ... μηχαν  ται τοιάδε (lignes 13    19).
- Quelle est la valeur de   ς dans l'expression   ς   κπεφευγ  ς (ligne 20) ? Reformuler la m  me id  e en employant un verbe conjugu  .

H  rodote, *Enqu  te*, I, 60

Morphologie :

- Identifier la forme   πεκρίθη (ligne 11). Conjuguer le verbe en conservant le m  me temps, le m  me mode et la m  me voix.
- Identifier la forme   θνεος (ligne 11). Donner l'  quivalent en prose attique et d  cliner le substantif.

Syntaxe :

- Donner l'  quivalent attique de   ς τήν   ωυτῆς   κρόπολιν (ligne 24). Quelle forme aurait-on si le sujet de la proposition n'  tait pas Ath  na ?
- Analyser les propositions de la phrase au discours direct (lignes 22-24).

H  rodote, *Enqu  te*, I, 108

Morphologie :

- D  cliner βασιλεύς (2   page, ligne 6).
- Identifier la forme παραβ  λη (2   page, ligne 3). Conjuguer le verbe en conservant le m  me temps, le m  me mode et la m  me voix.

Syntaxe :

- Justifier l'emploi du mode de μ  λλοι (1  re page, ligne 26).
- Justifier l'emploi du mode de προσθέω (2   page, ligne 2).

Hérodote, *Enquête*, I, 131-132 (I,131 Πέροσας δὲ οἶδα... à I,132 ... τῷ βασιλεί.)

Morphologie :

- Analyser la forme χροεωμένους (ligne 4). Quelle forme aurait-on en attique ? Conjuguer ce verbe au présent de l'indicatif.

- Analyser la forme Πέροσησι (ligne 15). Quelle forme aurait-on en attique ? Décliner ce nom en attique.

Syntaxe :

- Expliquer la construction des infinitifs et des participes de la première phrase de I,131.

- Justifier l'emploi du réfléchi ἑωυτῷ (ligne 20).

La moyenne des notes obtenues (6) est encore inférieure à celle de l'année dernière (7, 2) et à celle des années antérieures (10, 33 en 2012 ; 8 en 2011, 7,25 en 2010). Les futurs candidats doivent absolument s'entraîner à cette épreuve en préparant chez eux des passages de même longueur et dans les mêmes conditions, afin d'éviter de perdre pied à l'oral. De plus, cette épreuve est la dernière des épreuves orales : il faut être encore assez vaillant et avoir l'esprit assez vif pour la réussir, ce qui est possible ! En effet les textes choisis sont de niveau assez simple et le jury ajoute des notes de vocabulaire en nombre généreux si besoin.

Les textes étaient cette année tous extraits du livre I de l'*Enquête* d'Hérodote, et le jury avait pris soin de choisir des passages célèbres (Arion, Pisistrate, la naissance de Cyrus...) afin de donner un atout de plus aux candidats. Peine perdue ! Si la langue d'Hérodote ne les a pas vraiment gênés, en revanche ils ne connaissaient pas ces épisodes pourtant célèbres, qu'ils pourront retraduire pour le plus grand plaisir de leurs élèves ! Nous encourageons donc les candidats à lire autant de grec que possible... même en traduction. Les petits manuels d'anthologie anciens ou récents peuvent se révéler très utiles.

Les candidats ont réussi à traduire à peu près l'intégralité des extraits proposés, mais les fautes restent trop nombreuses sur des mots et des formes simples (une forme de réfléchi régulière, le sens de κάθοδος, la forme δέκεσθε, ...). Les réponses aux questions de grammaire normative ont été de qualité très variable. Le jury a pu constater que certains candidats avaient la pratique de l'enseignement du grec au niveau initiation mais attention, cela ne fait pas tout ! En effet, il peut être bon de bien revoir sa grammaire fondamentale avant de la transmettre.

Nous n'insisterons jamais assez sur la pratique constante de la langue grecque à travers l'entraînement **régulier** à la traduction de textes simples, sans dictionnaire, tout au long de l'année de préparation de l'agrégation, et en amont le plus tôt possible.

RAPPORT SUR L'EXPLICATION SUR TEXTE ANCIEN HORS PROGRAMME LATIN

Établi par Madame Karine DESCOINGS.

Cette année, le jury d'explication hors programme en latin a entendu six candidats. Les notes s'étagent de 2 à 15. Trois candidats ont obtenu la moyenne ou une note supérieure à la moyenne.

L'épreuve de l'explication de texte hors programme consiste à évaluer le niveau de langue des candidats sur un texte inconnu, grâce à une traduction qu'il leur faut élaborer en quarante-cinq minutes. Le candidat ne dispose pas de dictionnaire pour composer cette traduction. Nous invitons donc les futurs agrégatifs à lire du latin pendant leur année de préparation et même les années précédentes, quand ils ont le projet de passer ce concours – les œuvres au programme, de genres variés, conviennent parfaitement à cet entraînement – de manière à acquérir du vocabulaire. Par ailleurs, quand ils achoppent sur un terme inconnu, il leur faut essayer d'en déduire le sens en utilisant tous les indices à leur disposition : contexte, termes connus de la même famille étymologique, préfixes et suffixes, termes français proches qui pourraient en être dérivés...

Cette épreuve de traduction est suivie, comme lors de l'explication sur programme, par quatre questions, deux de morphologie et deux de syntaxe. Le candidat n'a donc pas à proposer de commentaire. Néanmoins, nombre de conseils que nous avons donnés pour l'explication sur programme restent valables.

La lecture doit être claire et révéler la compréhension du texte. La traduction, qui s'effectue par groupes de mots, doit être à la fois rigoureuse, claire, correcte et, si possible, élégante. Il est regrettable de voir que certaines traductions, globalement bonnes, pèchent pourtant par de multiples petites fautes de nombre, de temps... Par la suite, le candidat doit conserver de l'énergie, au terme de cette semaine marathon – le jury en est bien conscient –, pour essayer, lors de la reprise, de corriger ses éventuelles erreurs, grâce aux pistes esquissées. Enfin, concernant les questions, le jury se permet de redonner aux agrégatifs les mêmes conseils de révisions morphologiques et syntaxiques que pour l'épreuve sur programme.

Cette année, l'auteur choisi pour l'épreuve de traduction hors programme était Aulu-Gelle. Le livre I des *Nuits Attiques* présente l'avantage de proposer des chapitres de tailles globalement assez brèves, contenant des récits ou des échanges clairement composés et articulés. À ce propos, le jury se permet d'inviter les candidats à user de tous les indices à leur disposition pour comprendre et traduire leur passage ; les chapitres d'Aulu-Gelle comportent notamment un titre, paraphrasant leur contenu, que certains candidats ont totalement ignoré, alors qu'il leur donnait de précieux renseignements. Plus grave, sans doute, les candidats ne font pas toujours attention au titre que le jury a pris la peine de proposer sur le billet qu'ils ont tiré, alors même que ce titre est lui aussi riche d'indications sur le contenu du texte... Malgré le peu de temps dont dispose le candidat, il ne faut pas céder à la précipitation – sinon à la panique – sous peine de perdre beaucoup en efficacité.

Voici les textes et les questions qui ont été proposés cette année aux candidats :

Aulu-Gelle, *Nuits Attiques*, I, 3, 2-7.

Morphologie – décliner *securis anceps* ; les parasyllabiques en *-um* au génitif pluriel : donner la liste.

Syntaxe – emplois de *quisquam* ; emplois de *nisi/si non*.

Aulu-Gelle, *Nuits Attiques*, I, 5, 1-3.

Morphologie – la formation des comparatifs ; conjuguer *traditum est* à la même personne à tous les autres temps de l'indicatif.

Syntaxe – syntaxe de *cum* et de *quin*.

Aulu-Gelle, *Nuits Attiques*, I, 7, 3-7.

Morphologie – conjuguer *malo* au subjonctif présent ; les parasyllabiques en *-um* au génitif pluriel : donner la liste.

Syntaxe – les emplois circonstanciels de *ut* ; la concordance des temps dans la proposition infinitive.

Aulu-Gelle, *Nuits Attiques*, I, 9, 3-7.

Morphologie – formation du comparatif et du superlatif ; les infinitifs de *percontari*.

Syntaxe – les constructions de *uolo* ; les emplois du gérondif et de l'adjectif verbal.

Aulu-Gelle, *Nuits Attiques*, I, 17, titre – 4.

Morphologie – décliner *Xanthippe* ; décliner *molestia muliebris*.

Syntaxe – la syntaxe des compléments circonstanciels de lieu ; les emplois du gérondif et de l'adjectif verbal.

Aulu-Gelle, *Nuits Attiques*, I, 23, 4-10 (« *caterua* »).

Morphologie – conjuguer *fio* au présent et à l'imparfait de l'indicatif ; décliner *una uxor lepida*.

Syntaxe – les complétives en *ut* ; les emplois du gérondif.